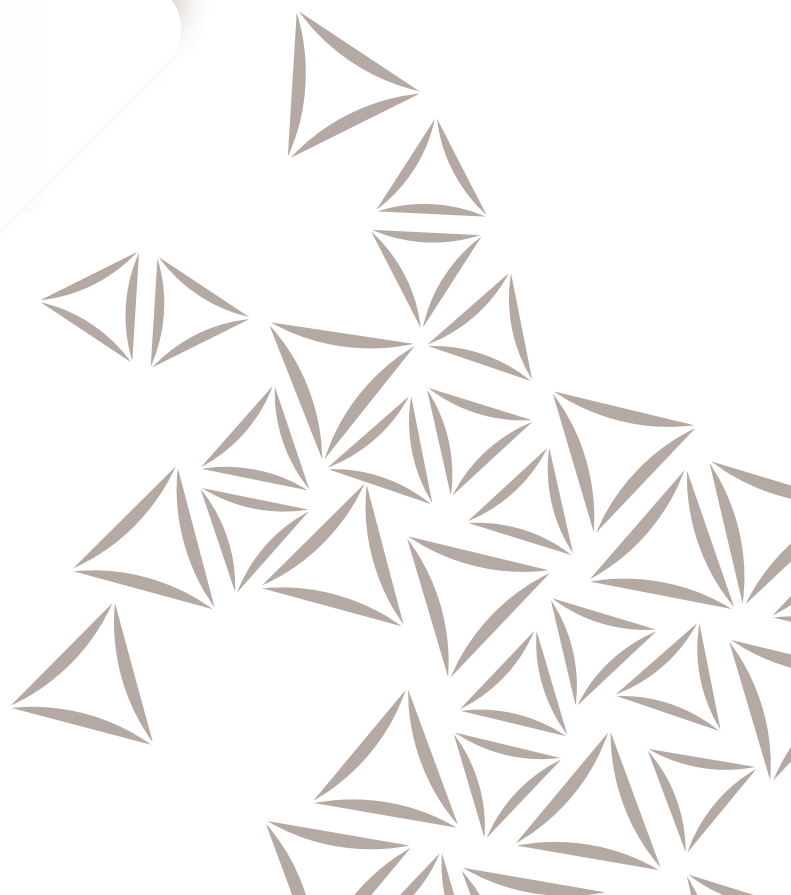


# Rapport d'activité 2023



**HAUT**  
**POITOU**  
Communauté de Communes





# Sommaire

• Préambule	p 4
<b>PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</b>	<b>p. 5</b>
• Le territoire du Haut-Poitou	
• Les organes	
• Les compétences communautaires	
<b>MOYENS GÉNÉRAUX</b>	<b>p. 11</b>
• Finances	p. 12
• Ressources Humaines	p. 19
• Service Juridique et commande publique	p. 23
• Informatique - Réseau - Télécom	p. 27
• Logistique et manifestations	p. 30
• Garage	p. 33
• Communication	p. 36
<b>SERVICES À LA POPULATION</b>	<b>p. 39</b>
• Solidarité et Santé	p. 40
• Culture	p. 45
• Sport	p. 48
• Petite Enfance	p. 51
• Enfance, Jeunesse	p. 56
• Périscolaire	p. 62
<b>ATTRACTIVITÉ</b>	<b>p. 65</b>
• Économie - Numérique	p. 66
• Agriculture	p. 69
• Tourisme	p. 72
• Développement Durable	p. 75
• Urbanisme et planification	p. 79
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>	<b>p. 87</b>
• Bâtiments	p. 88
• Voirie - Espaces Publics	p. 96
• Gestion et Valorisation des déchets	p. 100
<b>ANNEXES</b>	<b>p. 103</b>
• Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés	
• Comptes Administratifs	

# Communauté de Communes du Haut-Poitou



## PRÉAMBULE

**La** Communauté de Communes du Haut-Poitou réalise ce rapport d'activité afin de retracer l'ensemble des actions réalisées dans le champ de ses compétences, conformément aux dispositions légales applicables en la matière.

En effet, la réalisation de ce document répond à l'obligation légale posée par l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipulant que le Président doit adresser annuellement aux Maires des Communes membres de l'EPCI, un rapport d'activité.

L'article L.5211-39 est rédigé comme suit :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

De plus, l'article D.2224-2 du CGCT prévoit que l'EPCI compétent en matière de prévention et de gestion des déchets établit un rapport sur le prix et la qualité de ce service. Ce rapport est intégré au rapport annuel d'activité.



## EN CHIFFRES



**27 Communes**



**41 748 habitants\***

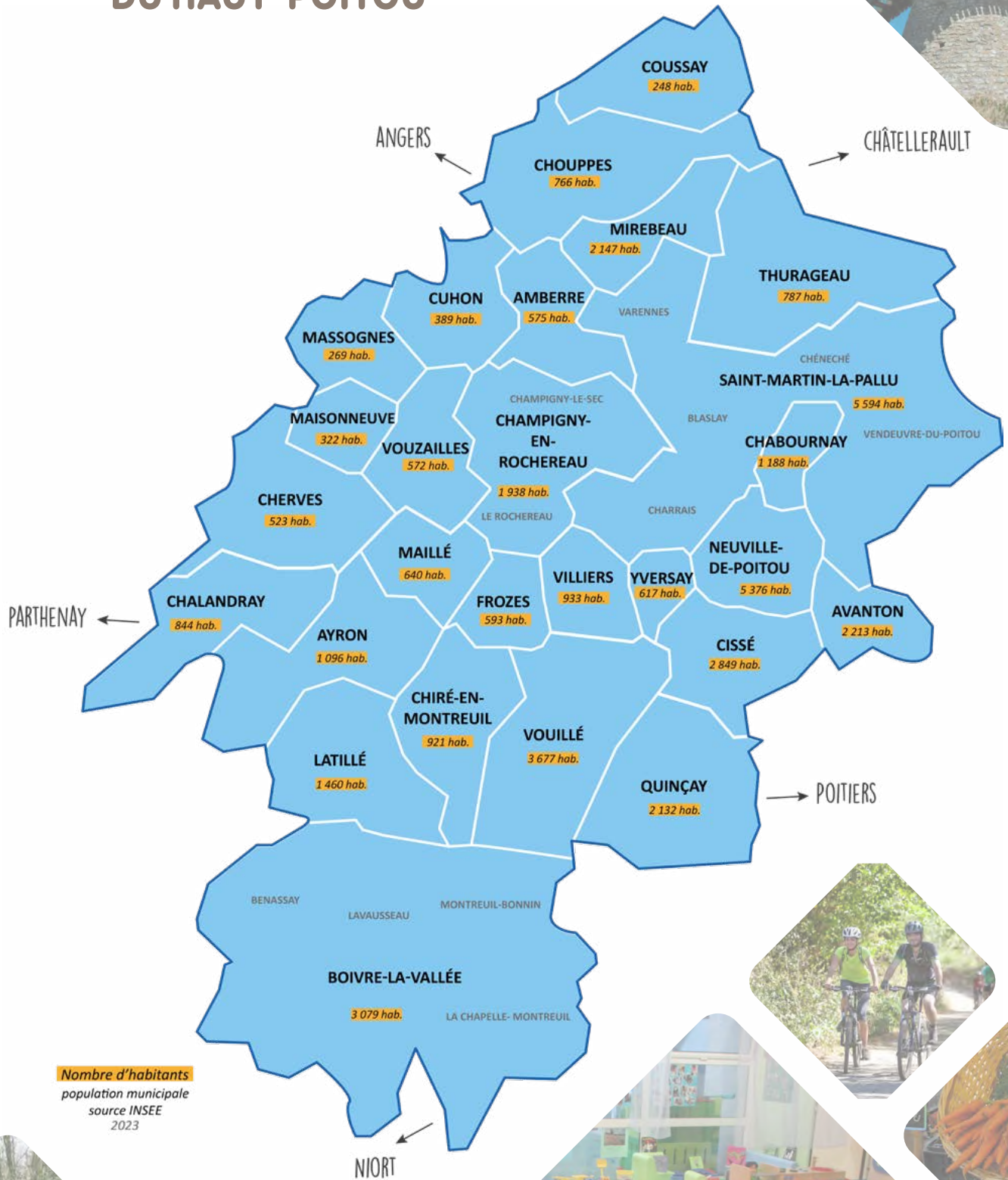


**594 km<sup>2</sup>**

\* Source : Population municipale INSEE 2023



# LE TERRITOIRE DU HAUT-POITOU

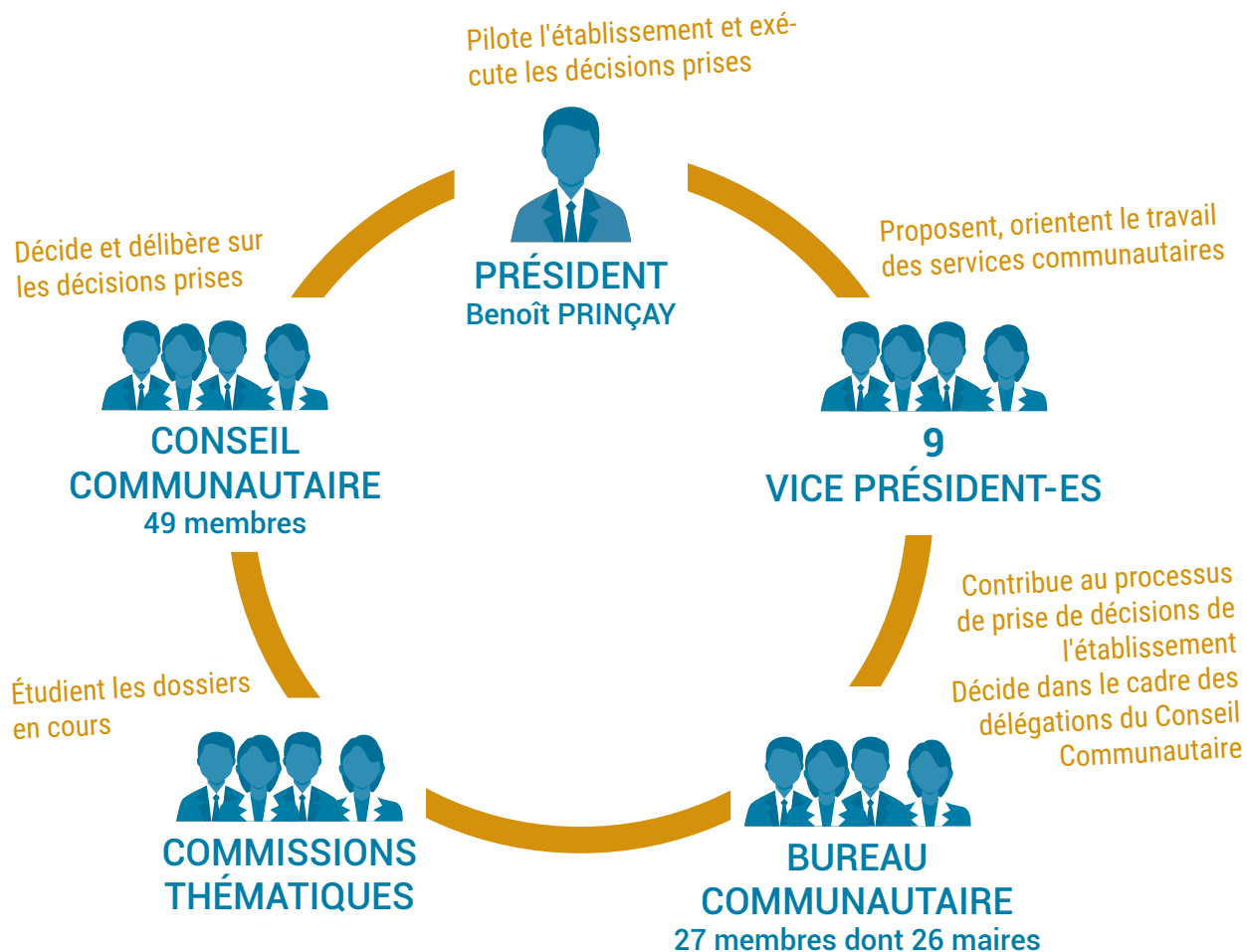


Nombre d'habitants  
population municipale  
source INSEE  
2023



Afin d'exercer ses compétences et mettre en œuvre ses projets, la Communauté de Communes du Haut-Poitou est dotée de quatre organes principaux :

- Le Conseil Communautaire
- Le Bureau Communautaire
- La Conférence des Maires
- Les commissions thématiques



# Zoom sur le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est composé de 49 membres issus des 27 Communes.



## Le Conseil Communautaire



**Benoît PRINÇAY**  
Président  
Maire de Chouppes



**Anita POUPEAU** Vice-Présidente  
Communication - Culture - Sport  
Maire d'Avanton



**Roland DUDOIGNON** Vice-Président  
Vice-Président Finances  
Maire de Vouzailles



**Dominique DABADIE** Vice-Président  
Vice-Président Déchets  
Maire de Champigny-en-Rochereau



**Séverine SAINT-PÉ** Vice-Présidente  
Économie - Numérique - Tourisme  
Maire de Neuville-de-Poitou



**Jacques ROLLAND** Vice-Président  
Voirie - Espaces publics - Agriculture  
Maire de Maisonneuve



**Fabienne GUÉRIN** Vice-Présidente  
Vice-Présidente Solidarité - Santé  
Maire d'Ayron



**Hubert LACOSTE** Vice-Président  
Bâtiments - Urbanisme - Habitat  
Maire de Maillé



**Jean-Jacques DUSSOUL** Vice-Président  
Vice-Président Développement durable  
Maire de Massognes



**Laurent MEUNIER** Vice-Président  
Petite-Enfance / Enfance-Jeunesse /  
Périscolaire - Maire de Frozes



**Céline PLISSON**  
Maire d'Amberre



**François VACOSSIN**  
1<sup>er</sup> adjoint à la Mairie d'Avanton



**Dany DUBERNARD**  
Maire de Boivre-la-Vallée



**Christian COMBES**  
Maire délégué de Benassy  
pour Boivre-la-Vallée



**Marie-Hélène AUDEBERT**  
Maire déléguée de Montreuil-Bonnin  
pour Boivre-la-Vallée



**Claire LEBEAU**  
2<sup>e</sup> adjointe à la Mairie  
de Chabournay



**Nathalie PELTIER**  
Maire de Chalandray



**Laurence THERAUD**  
1<sup>re</sup> adjointe à la Mairie  
de Champigny-en-Rochereau



**Michèle PETREAU**  
Maire de Cherves



**Ibrahim BICHARA**  
Maire de Chiré-en-Montreuil



**Annette SAVIN**  
Maire de Cissé



**Dominique GARNIER**  
1<sup>er</sup> adjoint à la Mairie de Cissé



**Maïté NORMANDIN**  
4<sup>e</sup> adjointe à la Mairie de Cissé



**Philippe CHAMPIER**  
Maire de Coussay



**Philippe GARANGER**  
Maire de Cuhon



**Benoît DUPONT**  
Maire de Latillé



**Daniel GIRARDEAU**  
Maire de Mirebeau



**Lyda GUILLEMOT**  
1<sup>re</sup> adjointe à la Mairie de  
Mirebeau



**Dominique PIERRE**  
1<sup>er</sup> adjoint à la Mairie  
de Neuville-de-Poitou



**Danièle GAUTHIER**  
2<sup>e</sup> adjointe à la Mairie  
de Neuville-de-Poitou



**Isabelle CAPET**  
4<sup>e</sup> adjointe à la Mairie  
de Neuville-de-Poitou



**Samuel PRAUD**  
5<sup>e</sup> adjoint à la Mairie de  
Neuville-de-Poitou



**Bernard ARNAUDON**  
8<sup>e</sup> adjoint à la Mairie  
de Neuville-de-Poitou



**Philippe BRAULT**  
Maire de Quincy



**Sandrine BARRAUD**  
5<sup>e</sup> adjointe à la Mairie de  
Quincy



**Henri RENAUDEAU**  
Maire de Saint-Martin-la-Pallu



**Eric PARTHENAY**  
Maire délégué de Charrais  
pour Saint-Martin-la-Pallu



**Valérie CHEBASSIER**  
4<sup>e</sup> adjointe à la Mairie  
de Saint-Martin-la-Pallu



**Christian BOISSEAU**  
Maire délégué de Bilsay  
pour Saint-Martin-la-Pallu



**Fabienne PILLOT-TEXIER**  
6<sup>e</sup> adjointe à la Mairie  
de Saint-Martin-la-Pallu



**Bernadette GAUTHIER**  
8<sup>e</sup> adjointe à la Mairie  
de Saint-Martin-la-Pallu



**Max-André BRUNEAU**  
Conseiller municipal à la Mairie  
de Saint-Martin-la-Pallu



**Marie-Claire PELLETIER**  
Maire de Thurageau



**Joël DORET**  
Maire de Villiers



**Eric MARTIN**  
Maire de Vouillé



**Virginie CARRETIER-DROINAUD**  
Conseillère municipale à la Mairie  
de Vouillé



**Philippe PATEY**  
1<sup>er</sup> adjoint à la Mairie de Vouillé



**Valérie POIGNANT**  
4<sup>e</sup> adjointe à la Mairie de Vouillé



**Anthony LAMY**  
Maire d'Yversay

Les Conseillers Communautaires



# LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

## Les compétences obligatoires

### Aménagement de l'espace

- Élaboration et suivi de documents d'urbanisme (SCoT, PLUi-H)
- Aménagement numérique (en lien avec Vienne Numérique)

### Développement économique, Commerce, Tourisme

- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités intercommunales
- Politique locale du commerce
- Promotion du tourisme (aménagement et gestion de sites, schéma local de randonnées, développement de manifestations ou projets touristiques) et financement de l'Office du Tourisme du Haut-Poitou

### Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- Entretien et aménagement de cours d'eau,

défense contre les inondations, protection des écosystèmes aquatiques et des zones humides (compétence exercée en partie par des syndicats)

### Accueil des gens du voyage

- Création et gestion d'aires d'accueil et de terrains familiaux

### Collecte et traitement des déchets

- Collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables
- Gestion des déchetteries, d'installations de traitement

### Eau (compétence exercée par Eaux de Vienne)

- Alimentation en eau potable

## Les compétences facultatives

### Protection et mise en valeur de l'environnement

- Prévention et réduction des déchets
- Actions en faveur du développement des énergies renouvelables, des économies d'énergie

### Logement et cadre de vie

- Réalisation et gestion de résidences sociales
- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Construction et gestion de bâtiments administratifs (Gendarmeries, trésorerie à Neuville-de-Poitou)

### Aménagement et entretien de la voirie

- Axes empruntés par le transport économique, voies identifiées comme structurantes pour le territoire
- Voies des zones d'activités intercommunales

### Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs (piscines, gymnases, stand de tir...), participation au développement des pratiques sportives et aux manifestations sportives
- Construction, entretien et fonctionnement

d'équipements culturels (écoles de musique), gestion du réseau des bibliothèques municipales, dispositifs favorisant l'éducation artistique, participation au développement des pratiques culturelles et aux manifestations culturelles

### Action sociale d'intérêt communautaire

- Actions dans les domaines de la santé, de l'emploi, de l'insertion, de la cohésion sociale
- Construction, développement et gestion de structures d'accueil de la petite enfance (crèches, Relais Petite Enfance, Lieux d'Accueil Enfants-Parents)
- Construction, développement et gestion de structures pour les enfants (accueils de loisirs, accueils-jeunes, accueils périscolaires)

### Maisons de services au public

- Convention France Services

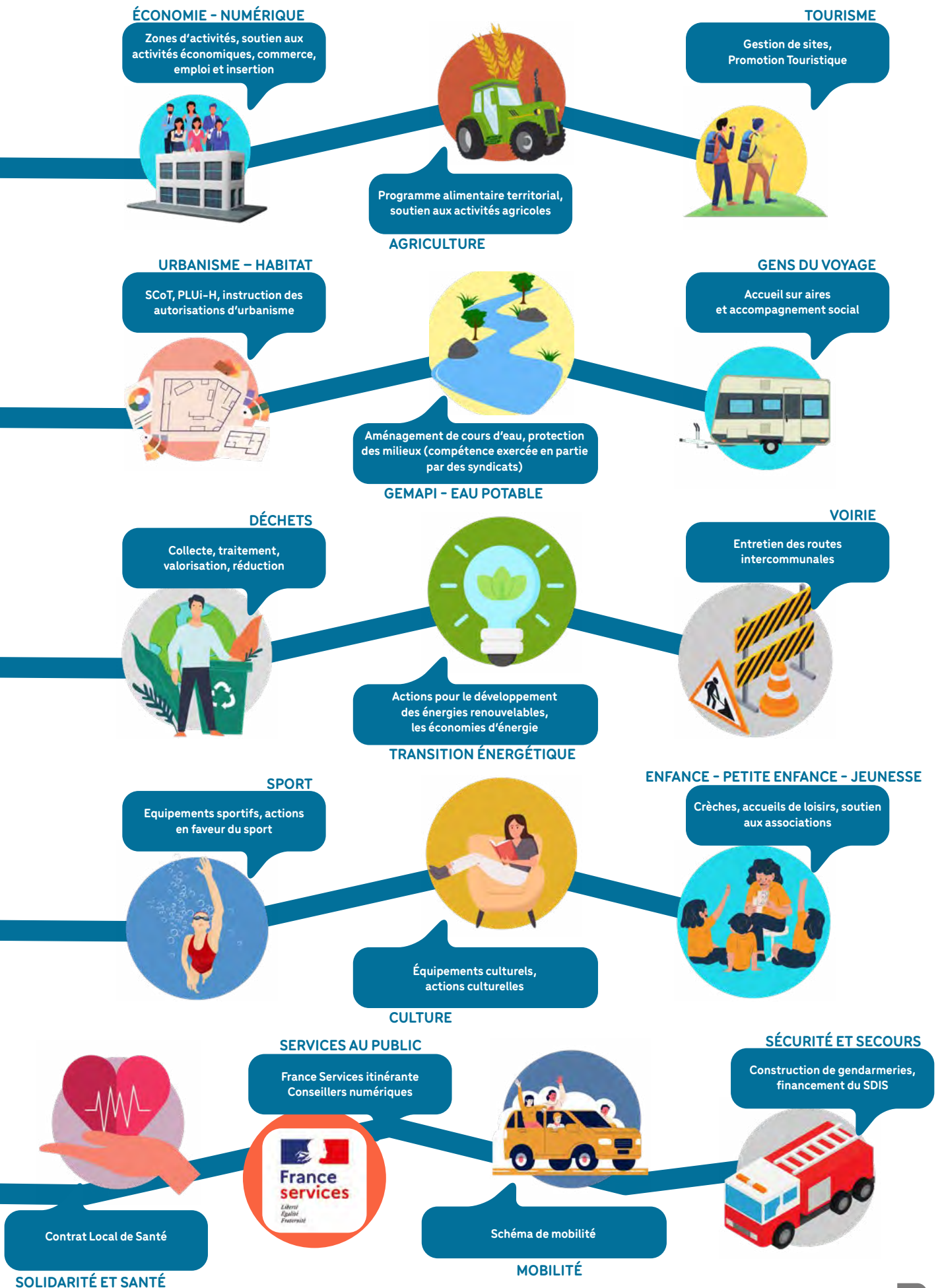
### Incendie et secours

- Financement du SDIS de la Vienne

### Mobilité

- Organisation de la mobilité

Ces compétences définies réglementairement par le Code Général des Collectivités Territoriales et les statuts de la Communauté de Communes se déclinent en missions et actions conduites par la Communauté de Communes :







# MOYENS GÉNÉRAUX

- **Finances** p. 12
- **Politiques contractuelles** p. 16
- **Ressources humaines** p. 19
- **Juridique et commande publique** p. 23
- **Informatique - Réseau - Télécom** p. 27
- **Logistique et manifestations** p. 30
- **Garage** p. 33
- **Communication** p. 36



# FINANCES

Vice-Président : Roland DUDOGNON



## Moyens humains

5  
Agents

1 responsable du Pôle « Finances »  
4 comptables

## △ ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Pôle « Finances » a pour missions :

- l'élaboration des budgets de l'EPCI : budget principal et budgets annexes (Collecte et traitement des déchets ménagers, Gendarmeries, Chaufferies bois, Energie photovoltaïque, Zones d'activités Economiques)
- la participation à la définition des orientations financières et stratégiques et à leur mise en œuvre
- l'exécution budgétaire : engagement, liquidation, ordonnancement des dépenses et émission des titres de recettes
- le suivi et l'optimisation de la fiscalité
- le suivi de la dette
- la participation aux réunions nécessitant une aide à la décision d'un point de vue financier

### Les instances « Finances »

#### La Commission « Finances » :

C'est une instance d'échanges et d'informations sur l'élaboration et l'exécution budgétaires, les analyses financières et fiscales, la gestion de la dette, le contrôle de gestion et la mise en œuvre d'une comptabilité analytique par commission.

#### La Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Son unique mission est de procéder à l'évaluation des transferts de charges entre l'EPCI et ses communes membres, à l'occasion de transfert de compétences à l'EPCI ou de restitution de compétences aux Communes

#### La Commission Intercommunales des Impôts Directs (CIID) :

Son rôle est de formuler des avis sur des modifications éventuelles d'évaluation (sectorisation, tarifs, coefficients de localisation) servant à établir les bases d'impositions directes locales.

### Les budgets de la Communauté de Communes

#### Le budget principal :

Il regroupe l'ensemble des compétences générales : administration générale, culture, sport,

interventions sociales et santé, petite enfance, enfance jeunesse, périscolaire, les aménagements urbains (Autorisation Droit des Sols, « Petites Villes de Demain », PLUi-H), le développement durable, le développement économique, l'agriculture et le tourisme.

**Le budget annexe « Collecte et traitement des déchets ménagers » :**

Il regroupe les activités liées à la compétence de la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ; ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables, la paille, le verre, les déchetteries, la prévention et la plateforme de compostage des déchets verts.

**Le budget annexe « Gendarmeries » :**

Il regroupe les dépenses et les recettes afférentes à la gendarmerie de Vouillé et prochainement celle de Neuville-de-Poitou.

**Le budget annexe « Chaufferies Bois » :**

Il retrace les activités liées à la vente de chaleur.

**Le budget annexe « Energie photovoltaïque » :**

Il retrace les activités liées à la gestion des installations des panneaux photovoltaïque et à la revente de l'électricité.

**Le budget annexe « Zones d'activités économiques » :**

Il regroupe les activités liées à l'aménagement de terrains et à leur vente (comptabilité de stocks).

## △ CHIFFRES CLÉS

---

Données des comptes administratifs 2023 des budgets consolidés :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	25,2 M€	13,5 M€
Recettes	28,8 M€	10,6 M€

Nombre d'écritures comptables en 2023 :

Mandats	5 875
Titres	4 019

## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

---

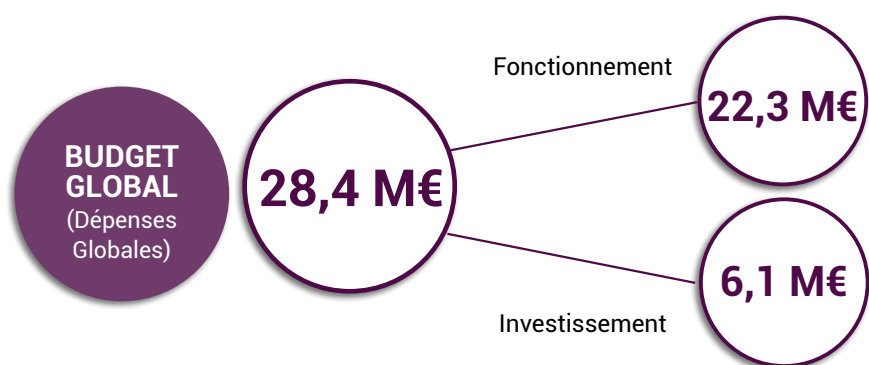
△ Changement de logiciel « métier » Finances-Comptabilité en septembre 2023 (éditeur « Agence Française Informatique »)

△ Mise en place de nouvelles méthodes de travail dans le service « Comptabilité » et dans les autres services concernant : les engagements comptables : les demandes d'achats sont directement faites par les services la validation des factures : le service fait est validé via le logiciel de comptabilité



△ Cycle d'ateliers sur l'utilisation du logiciel organisé par le service « Comptabilité » pour tous les utilisateurs

## Budget 2023 de la Communauté de Communes



### Investissement

<b>DÉPENSES</b>	Equipements communautaires	4 792 616 €
	Remboursement d'emprunts	889 097 €
	Autres dépenses financières	99 995 €
	Amortissement subventions	313 828 €
<b>RECETTES</b>	Subventions d'investissements	363 357 €
	Recettes financières	2 721 405 €
	Amortissement biens	2 565 940 €

### Fonctionnement

#### RÉPARTITION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<b>DÉPENSES</b>	Charges à caractère général	5 354 586 €
	Charges de personnel	6 730 514 €
	Reversement fiscalité aux communes	3 967 300 €
	Amortissement des biens	2 565 940 €
	Autres charges	3 510 082 €
	Charges financières et exceptionnelles	265 994 €
<b>RECETTES</b>	Atténuation de charges	134 090 €
	Amortissement de subventions	313 828 €
	Produits des services	1 279 456 €
	Impôts et taxes	16 382 888 €
	Dotations, subventions et participations	4 917 013 €
	Autres produits	464 454 €

## FISCALITÉ ET DOTATIONS

<b>RECETTES FISCALES</b>	Impôts ménages et professionnels	3 855 702 €	<b>16 382 888 €</b>
	Fraction de TVA	4 733 401 €	
	CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	1 296 577 €	
	TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)	5 035 943 €	
	TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales), IFER (Imposition forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) et FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)	1 191 275 €	
	Autres taxes	269 990 €	
<b>Dotations et Compensations</b>	Dotation Globale de Fonctionnement	1 897 824 €	<b>4 905 378 €</b>
	Participations : CAF, MSA, Etat, Département, Région, Communes	1 349 530 €	
	Attributions du Fonds de départementale de la TP	548 500 €	
	Autres dotations et compensations	1 109 524 €	

## DÉTAIL DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE

SERVICE	DÉPENSES	RECETTES
Administration Générale	2 832 528 €	191 502 €
Urbanisme/ADS	185 733 €	183 783 €
PLUi-H	51 148 €	
PVD	60 155 €	24 262 €
Gendarmeries	64 332 €	260 569 €
Communication	132 581 €	
Solidarité – Santé	597 978 €	109 791 €
Culture	397 492 €	4 944 €
Sport	936 829 €	80 261 €
Petite Enfance	1 269 177 €	404 412 €
Enfance – Jeunesse	1 480 479 €	188 715 €
Périscolaire	540 940 €	183 545 €
Economie – Commerce	381 896 €	88 065 €
Agriculture	60 742 €	
Développement durable	312 189 €	106 116 €
Tourisme	394 530 €	63 802 €
Voirie – espaces publics	671 601 €	304 065 €
Gestion des déchets	4 706 607 €	1 137 211 €

## LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Service	Dépenses
Communication	20 000 €
Culture	96 280 €
Coopération décentralisée	12 500 €
Développement Economique	40 050 €
Enfance – Jeunesse	998 761 €
Petite Enfance	675 775 €
Solidarité Santé	174 038 €
Sport	75 372 €
Tourisme	231 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 323 876 €</b>

## POLITIQUES CONTRACTUELLES

### △ ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Politiques contractuelles » est en charge des dispositifs d'aides publiques et des contrats passés avec l'Etat, l'Europe, la Région, le Département, l'Ademe et d'autres partenaires.

Il a pour mission principale d'aider les différents services de la Communauté de Communes ainsi que les Communes à rechercher des financements pour les projets publics dans des domaines tels que la transition écologique, le tourisme, l'habitat, le développement économique, la santé, le cadre de vie...

### Fonds européens (FEDER et LEADER) 2023-2027

Ce dispositif de financement cible un territoire élargi, composé des Communautés de Communes du Haut-Poitou et des Vallées du Clain et de la Communauté Urbaine de Grand-Poitiers. Ce territoire est dénommé « Centre-Vienne ».

En effet, l'Europe a confié à la Région Nouvelle-Aquitaine la gestion des fonds européens FEDER et LEADER qui a souhaité elle-même contractualiser avec des territoires élargis au titre de :

- LEADER 2023-2027 « Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales »
- FEDER : l'axe 5 spécifiquement consacré à des projets locaux de développement du territoire

#### EUROPE : Programme LEADER (FEADER)

Il s'agit d'un programme d'aide au développement rural pour les collectivités et les privés.



#### EUROPE : Programme FEDER

Le programme d'actions est structuré autour de 5 axes : assurer un aménagement équilibré du territoire, renforcer l'attractivité du territoire et la vitalité du lien social, encourager une transition agricole et environnementale, favoriser la coopération, assurer l'animation et la gestion du programme inter-fonds. L'enveloppe financière pour le territoire



élargi s'élève à 6,7 millions d'euros. Un Groupe d'Action Locale (GAL) assure la gouvernance du dispositif.



## État



Pour la période 2021-2026, le partenariat entre le Haut-Poitou et l'Etat est formalisé par l'intermédiaire du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ce contrat est un dispositif signé entre la Communauté de Communes et l'Etat, pour 6 ans, qui traite des moyens financiers (DSIL, DETR, Fonds Vert...) mobilisables en vue d'accompagner la mise en œuvre des projets des Communes et de la Communautés de communes.

Le Comité de Pilotage est constitué des représentants de l'Etat et de la Communauté de Communes. Celui-ci s'est réuni le 14 décembre 2023 et a permis :

- d'évaluer le contrat pour l'année 2023 :
- d'identifier les projets 2024 : au total, près de 50 projets ont été présentés, relevant principalement de la réduction de consommation énergétique, de la revitalisation des centres-bourgs, de l'encouragement aux mobilités douces et du déploiement des actions culturelles et sportives.

## Région Nouvelle-Aquitaine



L'année 2023 a été marquée par la signature du Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025 entre les Communautés de Communes du Haut-Poitou et les Vallées du Clain, la Communauté Urbaine de Grand-Poitiers et la Région, le 20 septembre 2023. Le contrat pourra être reconduit sur l'année 2026.

La stratégie du territoire, retranscrite dans le contrat, est définie autour de 3 axes :

- Axe 1 : Assurer un aménagement équilibré du territoire
- Axe 2 : Renforcer l'attractivité du territoire et la vitalité du lien social
- Axe 3 : Accompagner la transition agricole et environnementale

La gouvernance du contrat est assurée par un Comité de Pilotage, celui-ci ne s'est pas réuni en 2023 mais en 2024 : le 13 février 2024. Les projets des Communes et des EPCI pourront ainsi être examinés au titre de ces 3 axes de développement.

## Département de la Vienne



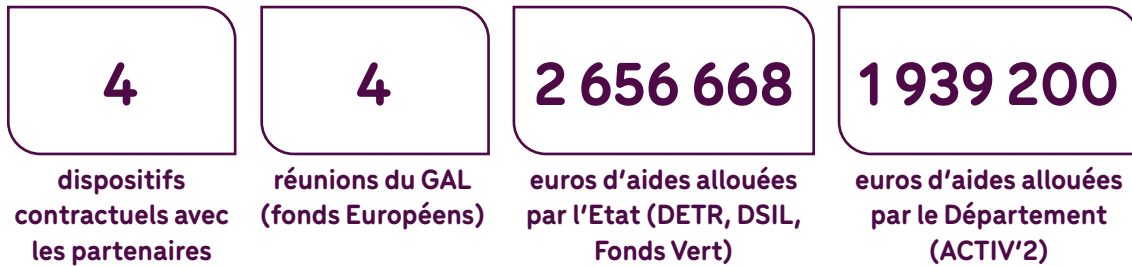
Le partenariat avec le Département s'inscrit dans le cadre du dispositif ACTIV'. La nouvelle génération ACTIV'2022-2026 s'articule autour :

- du volet 3 : ce volet propose une aide sous la forme d'une dotation annuelle pour la réalisation des projets d'intérêt local et de proximité par les Communes (hors Poitiers et Châtellerauld)
- du volet 2, pour les projets des territoires
- du volet 4, fonctionnant par appels à projets relatifs aux domaines de l'eau, du patrimoine, des centres-bourgs, de « terre de jeux »
- du volet 5, concernant le Schéma Départemental de l'Habitat

Pour ces quatre volets, le règlement est unique mais des dispositions sont spécifiques pour chacun des volets.

Le volet ACTIV'2 est destiné aux projets d'investissement portés par la Communauté de Communes. Pour ce volet, une enveloppe est définie pour chaque territoire, avec au moins 50 % de l'enveloppe allouée aux priorités départementales. L'enveloppe ACTIV'2 pour la période 2022-2026, pour les projets portés par la Communauté de Communes, est de 1 939 200 €.

## △ CHIFFRES CLÉS



## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ DETR-DSIL 2023 : 24 projets (20 en 2022) soutenus par l'Etat, pour un total d'aides de 1 590 624 € (1 126 521 € en 2022), soit une enveloppe allouée par l'Etat revalorisée de 464 103 €. Le coût global des projets présentés s'élève à 12 701 630 € HT.

△ Fonds Vert 2023 : 15 projets soutenus par l'Etat, pour un total d'aides de 1 066 044 €, pour un coût global des projets présentés de près de 3 335 000 € HT.

Les projets concernent la rénovation de l'éclairage public (7 projets) ou la réhabilitation d'équipements publics (6 projets).

△ Au titre d'ACTIV'2, il a été identifié 5 projets intercommunaux, avec notamment la construction du pôle socio-éducatif et sportif à Mirebeau, la réhabilitation du gymnase d'Avanton ou l'épicerie sociale à Neuville-de-Poitou.

△ Une réunion de préfiguration du GAL s'est tenue, le 3 mars 2023, afin de définir les modalités d'organisation et de tenue des rencontres. Au total, 3 réunions du GAL (hors réunion de préfiguration) se sont tenues sur l'année 2023, avec en moyenne, 5 à 7 dossiers présentés par rencontre.





# RESSOURCES HUMAINES

Élu en charge de la thématique : Benoît PRINÇAY



## Moyens humains

5  
Agents

1 Responsable du  
Pôle « Ressources  
humaines »  
1 Chargée des  
ressources  
humaines

2 Gestionnaires  
carrières paies  
1 Conseillère  
en prévention  
des risques  
professionnels

## ACTIVITÉS DU SERVICE

Les missions du Pôle « Ressources humaines » sont les suivantes :

- pilotage et suivi de la masse salariale
- gestion des recrutements, des effectifs, des emplois et des compétences
- gestion administrative et statutaire de tous les agents
- appui aux services et aux agents (conseil, orientation, conduite du changement)
- animation du dialogue social et de l'instance représentative (Comité Social Territorial)
- prévention des risques professionnels et accompagnement des agents en reclassement

### Les moyens humains de l'établissement

L'ensemble des agents, par leur compétence et leur professionnalisme, œuvre au service des administrés et usagers du Haut-Poitou et contribue individuellement au projet collectif porté par l'établissement.

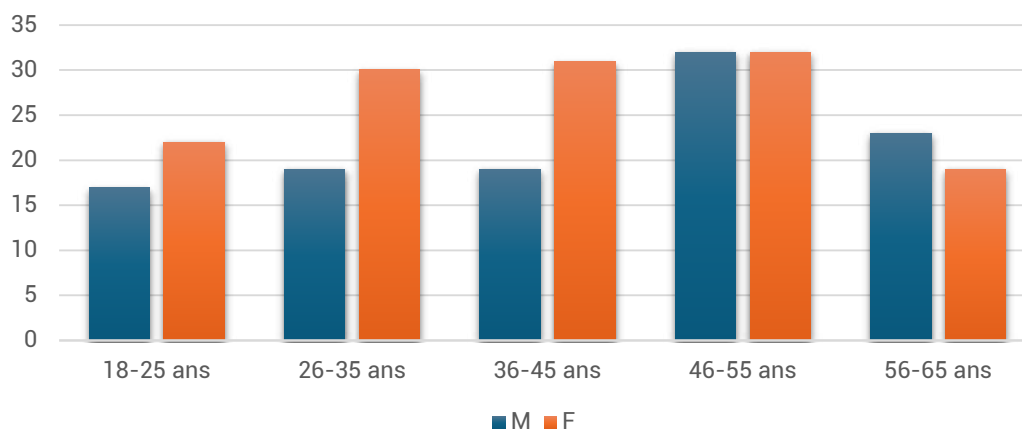
Au 31 décembre 2023, les effectifs de la Communauté de Communes sont ainsi structurés :

- 113 fonctionnaires (dont 10 agents placés en position de disponibilité et 1 agent détaché auprès de l'INSEE) ;
- 19 contractuels sur emploi permanent, dont 1 CDI ;
- 1 contractuel de droit privé (apprenti) ;
- 8 agents recrutés sur le dispositif des contrats de projet.

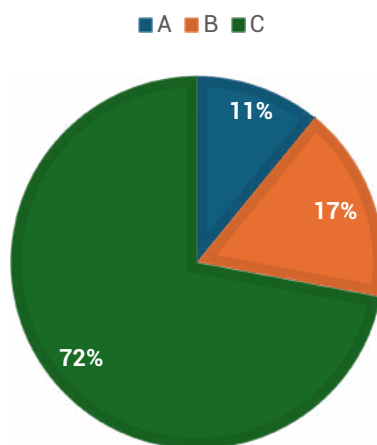
Par ailleurs, l'établissement emploie à cette même date 40 agents contractuels sur des besoins temporaires (accroissement d'activité, saisonnier ou remplacement d'agents absents).

Enfin, 8 agents sont mis à disposition de l'établissement par un autre employeur public, principalement au sein du Service « Périscolaire ».

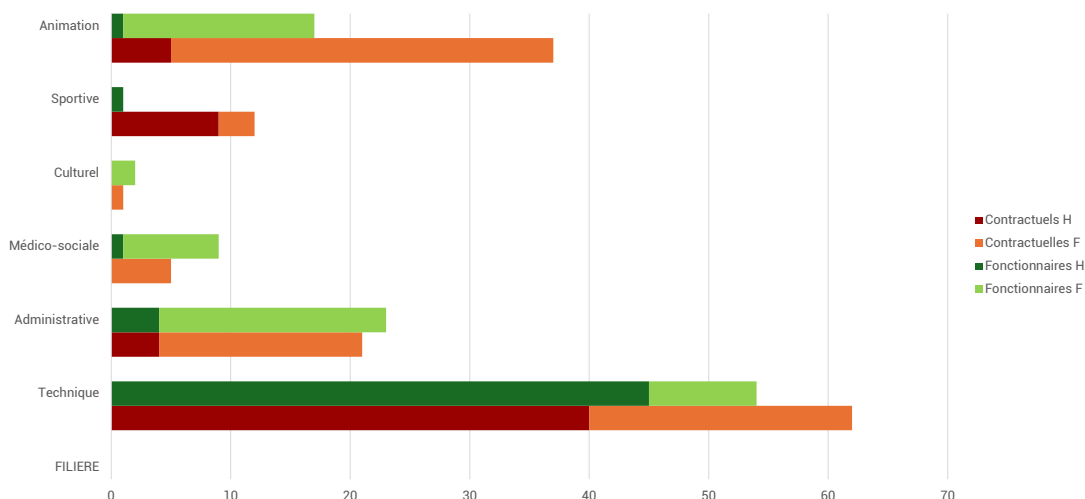
## Âge des agents



## Répartition des agents par catégorie



## Répartition par filière



## Les actions phares

En 2023, le Pôle « Ressources humaines » a conduit les actions suivantes :

- renforcement des prestations d'action sociale au bénéfice des agents de l'établissement ;
- changement de logiciel de paie SIRH sur le dernier trimestre de l'année ;
- adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Vienne ;

- mise en place effective du Comité Social Territorial (CST) ;
- représentation de l'établissement aux « Nuits de l'orientation » et au « Café des rencontres et des réussites professionnelles », évènements promouvant le territoire et l'emploi public ;
- approbation du plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle ;
- finalisation et diffusion du livret d'accueil des agents, action phare du plan d'actions relatif aux risques psychosociaux de l'établissement ;
- mise en place d'une mesure d'accompagnement au changement pour tous les agents exerçant au sein du Pôle « Gestion et valorisation des déchets » et impactés par la nouvelle stratégie mise en place sur le Haut-Poitou ;
- accompagnement à la reprise en régie de l'activité de l'Association « Office de Tourisme du Haut-Poitou » et des salariés œuvrant dans ce domaine ;
- accompagnement à la mobilité des agents sollicitant une modification de leurs missions ou un changement d'affectation.

La Communauté de Communes a vu ses services s'agrandir avec la création de plusieurs postes et le recrutement de collaborateurs permettant de mener à bien de nouveaux projets et d'exercer de nouvelles compétences (Conseiller en énergie partagé, Assistant technique énergies et patrimoine, Responsable du service de prévention des déchets, Chargé de mission biodéchets, animateur biodéchets – maître composteur, Chargé de la relation à l'utilisateur, Architecte, Chargé de la logistique événementielle...).

## △ CHIFFRES CLÉS



## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

---

- △ Changement de logiciel « métier » Carrière – Paie en septembre 2023 (éditeur « Agence Française Informatique »)
- △ Installation du Comité Social Territorial (CST) suite aux élections professionnelles
- △ Préparation de l'intégration des salariés de l'Association « Office de Tourisme du Haut-Poitou » dans le cadre de la reprise en régie de la compétence « Promotion du tourisme »



## JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE



### Moyens humains

3 Agents

1 responsable du  
Pôle « Juridique  
Commande  
publique »  
1 chargée de la  
« Commande  
publique »

1 assistante Service  
« Assemblées »

### ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Pôle « juridique et commande publique » est chargé :

- d'assister et de conseiller juridiquement les élus et les services,
- d'analyser préalablement à leur adoption les actes juridiques,
- de prévenir les contentieux et gérer les précontentieux et les contentieux de l'établissement,
- de planifier et d'organiser les procédures d'achats publics et de suivre l'exécution des marchés publics,
- d'assister et de conseiller juridiquement les élus et les agents en matière juridique et sur la commande publique.

Le service « Assemblées » est chargé :

- de la gestion administrative et du secrétariat des assemblées,
- de la planification, l'organisation et le suivi des instances avec les élus,
- de la rédaction, du suivi administratif des actes juridiques et de leur transmission au contrôle de légalité,
- de la rédaction des procès-verbaux et comptes-rendus des instances.

### Marchés publics – Lancement de consultations d'opérateurs économiques sur la thématique des déchets

La plupart des marchés publics passés en 2023 sur la thématique des déchets est la conséquence de la mise en œuvre de la stratégie « déchets » de la Communauté de Communes du Haut-Poitou. Le schéma directeur est basé sur les axes de travail suivants : mettre en place un contrôle d'accès dans les déchetteries, effectuer le tri à la source des biodéchets, réduire les déchets et renforcer le tri, améliorer le service à l'utilisateur, harmoniser la contenance et la couleur des bacs, modifier la fréquence de ramassage des ordures ménagères, mettre en place la mécanisation progressive de la collecte.

### ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE CONTENANTS À DÉCHETS

Cet accord-cadre a pour objet la fourniture et la livraison de caissons de déchetteries destinés à la collecte de différents déchets (gravats, cartons,



ferraille...), de colonnes d'apport volontaire (papier et verre), ainsi que de composteurs individuels et collectifs et de bio-seaux destinés à stocker les déchets verts et les déchets organiques des usagers afin de produire du compost.

### **MARCHÉ PUBLIC DE GESTION INFORMATISÉE DES DÉCHETS**

Dans le cadre d'un marché public, alloti en trois lots, la Communauté de Communes a souhaité automatiser le contrôle d'accès de ses six déchetteries (Mirebeau, Saint-Martin-la-Pallu, Vouzailles, Quinçay, Vouillé et Cissé/Yversay) pour les usagers privés ainsi que les usagers professionnels.



### **MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE DE BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU TRI SÉLECTIF DES EMBALLAGES, ENQUÊTE DE DIMENSIONNEMENT ET DISTRIBUTION**

Les équipements de pré-collecte des déchets étaient différents, selon deux secteurs : les secteurs nord et sud étaient équipés en bacs de regroupement, tandis que le secteur centre était équipé en bacs individuels.

La Communauté de Communes du Haut-Poitou a souhaité harmoniser les équipements de pré-collecte en fournissant, à chaque usager, un bac pour les ordures ménagères et un bac de tri sélectif. Composé de trois lots, le marché public a pour objet l'enquête de dimensionnement, la fourniture et la distribution des bacs chez les usagers.



### **MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (SPPGD) MÉNAGERS ET ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT ET À L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS ET DES COMPÉTENCES DES AGENTS DU SPPGD**

Dans le contexte de l'optimisation et de la modernisation du schéma de collecte des déchets, l'enjeu de ces marchés est de faire connaître les changements à venir, en faisant naître, à travers la communication, un sentiment d'appartenance et d'engagement collectif autour des déchets ; contribuer à la bonne explication des changements engagés, poursuivre l'amélioration des comportements en matière de réduction des déchets et de tri, promouvoir l'image et valoriser le rôle de la Communauté de Communes, accompagner le changement des pratiques des agents.



### **Principaux autres marchés publics passés**

Gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage de Mirebeau

Location et entretien de vêtements de travail haute visibilité

Mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de réhabilitation du gymnase d'Avanton

Mission d'accompagnement pour l'élaboration et l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Haut-Poitou

Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation d'espaces de travail

### **Réalisations**

#### **ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE LORS DE LA PROCÉDURE DE REPRISE EN RÉGIE DE LA COMPÉTENCE PROMOTION DU TOURISME SUR LE TERRITOIRE DU HAUT-POITOU**

La définition d'une nouvelle stratégie touristique ainsi que sa mise en œuvre par la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence « Tourisme » a fait ressortir la pertinence de reprendre en

régie la compétence « Promotion du tourisme », gérée jusque-là par l'Association « Office du Tourisme du Haut-Poitou ».

Le Conseil Communautaire a acté, le 26 septembre 2023, le principe de cette reprise en régie. Une régie dotée de la seule autonomie financière a donc été créée et nommée « Tourisme en Haut-Poitou ». La création de cette régie a nécessité la création de statuts, la rédaction d'une convention de successeurs, la création d'un conseil d'exploitation ainsi que la reprise des salariés de droit privé auparavant employés par l'Office de Tourisme du Haut-Poitou associatif.

Le Pôle « Juridique et commande publique » a également été sollicité pour la passation de plusieurs marchés publics nécessaires à la réussite de ce projet :

- Marché public de prestations intellectuelles relatif à la création de l'identité visuelle de la régie « Tourisme en Haut-Poitou » et la réalisation de supports de communication touristiques,
- Accompagnement au changement et à l'évolution des activités et des compétences des agents de la régie « Tourisme en Haut-Poitou ».

## **ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN EN VUE D'ACQUÉRIR UN BÂTIMENT SITUÉ À NEUVILLE-DE-POITOU**

Après avoir pointé la nécessité d'installation d'une nouvelle épicerie sociale à Neuville-de-Poitou et identifié les besoins en découlant, la Communauté de Communes a cherché à acquérir de nouveaux locaux pour accueillir ce service. Cette volonté a été manifestée par une délibération du Conseil Communautaire qui prévoyait, le cas échéant, le recours au droit de préemption urbain. Cette procédure permet à une collectivité, dans un périmètre défini, de se substituer à l'acquéreur éventuel d'un bien immobilier mis en vente pour réaliser une opération d'aménagement.

Cette procédure a donc été réalisée en 2023 par le Pôle pour acquérir un bâtiment situé rue de l'Outarde Canepetière à Neuville-de-Poitou (ex bâtiment Tupperware), dont la surface et les prestations proposées permettaient d'envisager l'installation de la future épicerie sociale sur le territoire de cette commune.

## **△ CHIFFRES CLÉS**

### **ACTIVITÉ « JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE » :**



## ACTIVITÉ « ASSEMBLÉES » :



## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

---

- △ Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la future gendarmerie à Neuville-de-Poitou.
- △ Reprise en régie de la compétence « Promotion du tourisme »

# INFORMATIQUE – RÉSEAU – TÉLÉCOM

Vice-Président : Hubert LACOSTE



## Moyens humains

3 Agents

1 responsable du  
Pôle « Ressources  
Techniques »

1 technicien  
« informatique »  
1 apprenti

## ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Informatique – Réseau – Télécom » a pour missions de :

- effectuer l'installation, la configuration et le paramétrage des différents matériels
- assurer ou faire appel à un tiers pour l'assistance, les dépannages, les mises à niveau et l'entretien des équipements
- sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques, à la gestion des données personnelles et à la sécurité informatique
- assister et former les utilisateurs
- administrer et exploiter les serveurs
- gérer les sauvegardes sur les applications et serveurs internes
- gérer et déployer le Wifi au sein des bâtiments communautaires
- gérer la sécurité informatique et les sauvegardes quotidiennes
- localiser et diagnostiquer les pannes et les dysfonctionnements des matériels et des logiciels
- installer et mettre à jour des logiciels bureautiques ou métiers
- appliquer des procédures de tests aux différents stades de l'intervention
- gérer la téléphonie (fixes et portables) et les réseaux entre les différents sites de la Communauté de Communes (suivi du parc et des abonnements, veiller à l'adéquation régulière entre le matériel, les abonnements et les besoins)
- accompagner les agents dans l'usage du numérique.

### Parc de matériel géré par le Service

Le parc est composé de :

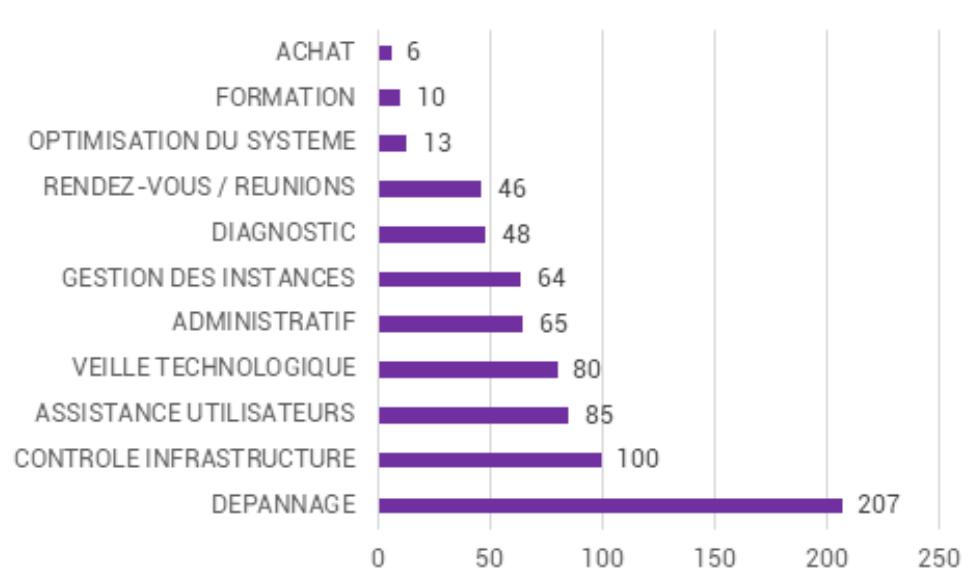
- 130 postes de travail
- 88 téléphones mobiles
- 14 box Internet
- 17 imprimantes
- 8 serveurs
- 4 NAS (serveur de stockage réseau)
- 2 pare-feu

## Interventions du Service

### LA TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS

Les deux agents du service ont réalisé 725 interventions en 2023.

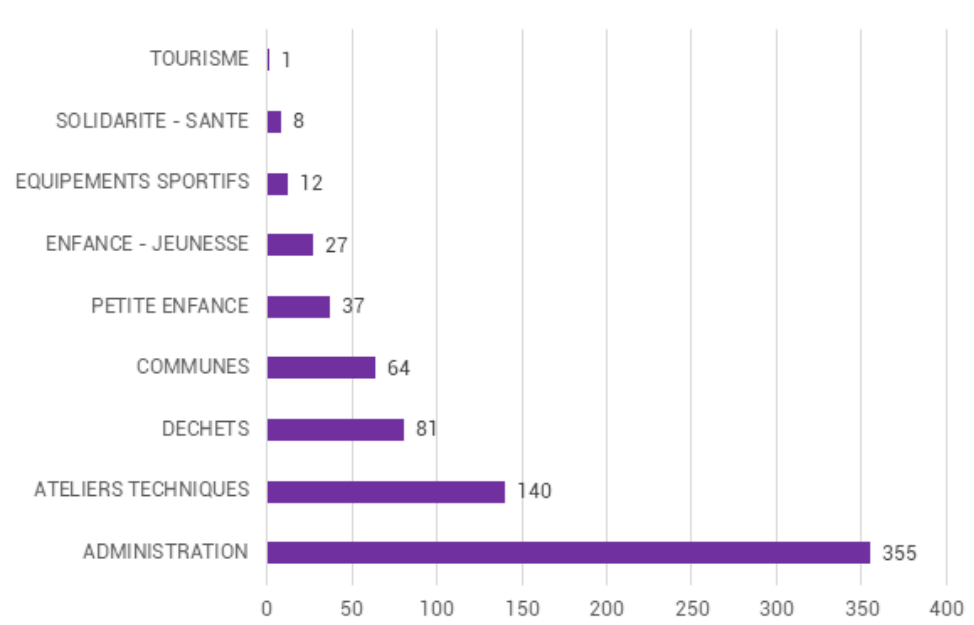
Répartition des interventions par catégorie de tâches :



### LES INTERVENTIONS PAR CATÉGORIES DE SITES

La répartition des 725 interventions par catégorie de site met en avant les lieux où le besoin est grand.

Répartition des interventions par catégories de sites :



## Evolutions 2023

### CHANGEMENT DE LOGICIELS « MÉTIERS »

La Communauté de Communes a souhaité faire évoluer ses logiciels « métiers » pour les Services « Finances » et « Ressources Humaines ».

Cette évolution va permettre de simplifier certaines procédures internes et mettre en oeuvre en 2024 un « portail agents » pour la gestion des absences notamment.

Ce changement de logiciel a représenté un coût d'environ 50 380 € HT.

### CHANGEMENT DU SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE

Dans un but d'harmonisation des systèmes de téléphonie et pour réaliser des économies, le système de téléphonie fixe de la Communauté de Communes est passé sous IP. Ce changement a représenté un coût de 20 000 € mais permet des économies substantielles sur les abonnements téléphoniques.

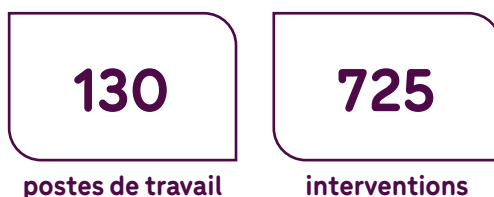
### RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DU SYSTÈME D'INFORMATION

Dans un but de sécurisation du système d'information et de sauvegarde des données de la Collectivité, plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- changement de la baie serveur ainsi que du matériel de sauvegarde et de stockage des données pour un montant de 31 919,50 € HT
- renouvellement du pare-feu avec option renforcée de sécurité pour un budget de 9 500 € HT
- acquisition d'un logiciel de sauvegarde des données Microsoft 365 pour un montant de 6 240 € HT.

## △ CHIFFRES CLÉS

---



## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

---

- △ Changement des logiciels métiers pour les Services « Finances » et « Ressources Humaines »
- △ Evolution du système de téléphonie via une téléphonie sous IP
- △ Renforcement de la sécurité du système d'information



# LOGISTIQUE ET MANIFESTATIONS

Vice-Président : Hubert LACOSTE



## Moyens humains

8 Agents

1 responsable du  
Pôle « Ressources  
Techniques »

1 coordinatrice  
« Logistique »

1 chargée de  
logistique  
évènementielle

5 agents d'entretien  
des locaux

## ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Logistique » se décompose en deux activités :

- l'« Entretien des Locaux » réalise les prestations de nettoyage de quatorze bâtiments répartis sur l'ensemble du territoire.
- l'« Évènementiel » gère le prêt de matériel pour les Communes et les Associations situées sur le territoire de la Communauté de Communes mais également les agents de l'EPCI pour certains types de matériels. Il participe également à l'organisation et à l'installation du matériel pour les événements internes comme les réunions, les inaugurations, les salons...

Le matériel est stocké à l'atelier technique de Villiers. Il comprend :

- tivolis
- grilles d'expositions
- gobelets
- oriflammes
- tables et bancs
- barrières de sécurité
- points de propreté
- plancher de bal
- coffrets électriques.

La coordinatrice du service s'occupe également de gérer le magasin (stock, étiquetage, commande, rangement...) concernant les équipements de protection individuelle, les produits et le matériel d'entretien. Le magasin est situé à l'atelier technique de Cissé.



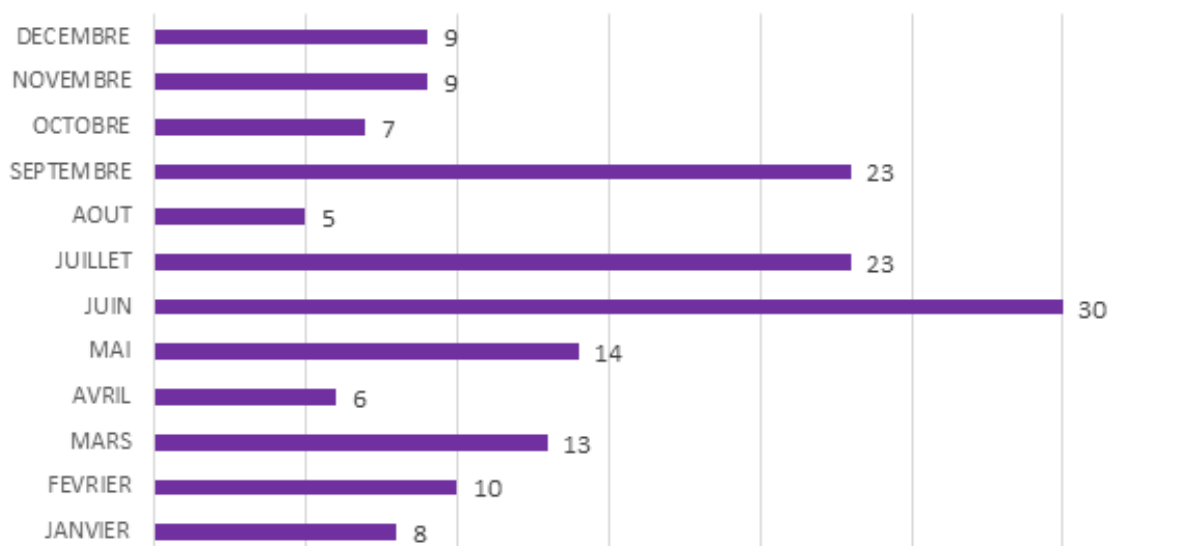
## L'entretien des locaux

Les agents d'entretien des locaux assurent, en régie, le nettoyage de quatorze bâtiments du lundi au vendredi, toute l'année, pour un volume horaire total moyen de 100 heures par semaine. Le service organise et contrôle également les prestations d'entretien réalisées par des entreprises extérieures.

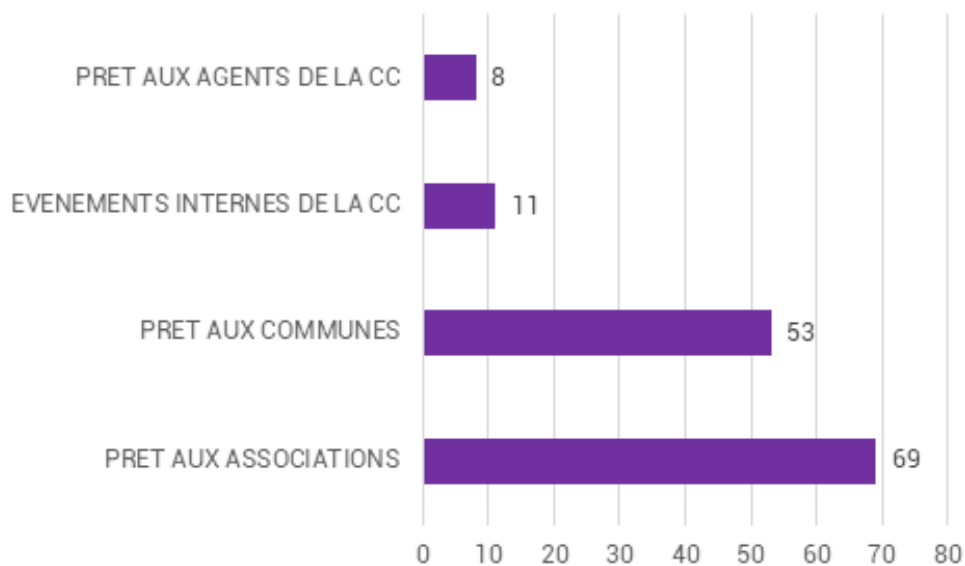
## La logistique événementielle

En 2023, la Communauté de Communes a soutenu l'organisation de 157 manifestations sur son territoire à travers notamment le prêt de matériels à titre gratuit.

Recensement du nombre de manifestations par mois :



Répartition des prêts par type d'utilisateurs :



## △ CHIFFRES CLÉS

157

manifestations  
en 2023

## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Arrivée d'une chargée de logistique événementielle en octobre 2023

△ Equipement d'une grande salle de réunions





# GARAGE

Vice-Président : Hubert LACOSTE



## Moyens humains

3 Agents

1 responsable du  
Pôle « Ressources  
Techniques »  
1 coordinateur  
« garage »

1 mécanicien

## ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Garage » assure les missions de prévention, d'entretien et de réparation de l'ensemble des véhicules et matériels roulants de la Communauté de Communes.

### Parc de véhicules géré par le Service

Le parc de véhicules de la Communauté de Communes comprend :

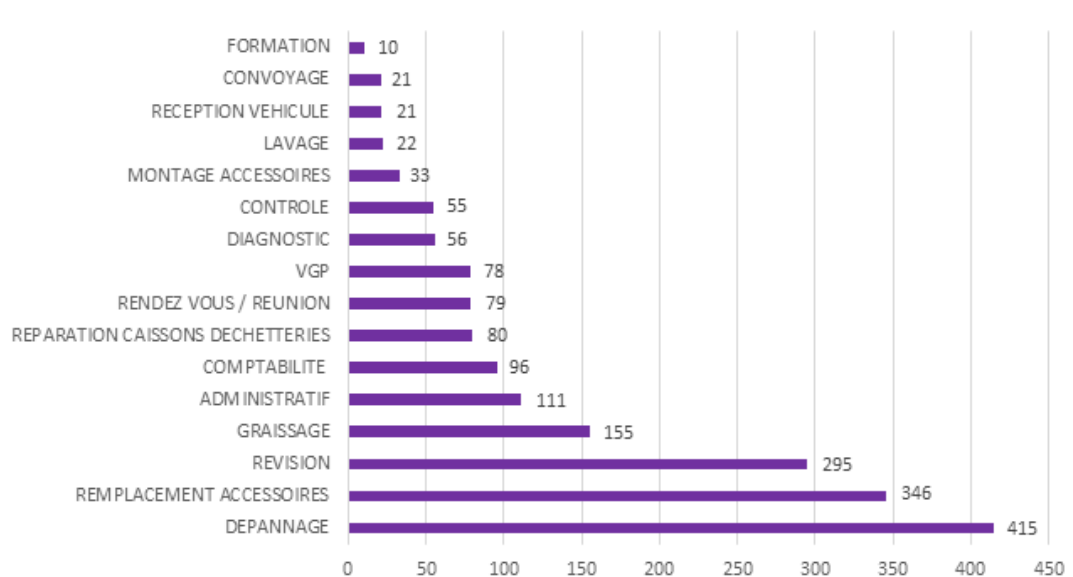
- 5 véhicules pour les services administratifs
- 4 véhicules utilitaires pour le service bâtiments
- 2 véhicules pour les Conseillers en énergie partagée
- 1 véhicule utilitaire pour le service Logistique
- 1 véhicule utilitaire pour le service Sport
- 1 véhicule utilitaire pour le service Bibliothèque
- 3 minibus pour le service Enfance-Jeunesse
- 2 véhicules pour le service Petite-Enfance
- 2 véhicules pour les Conseillers Numériques
- 2 véhicules utilitaires pour le service Petite Enfance
- 7 camions de collecte des déchets ménagers
- 2 véhicules utilitaires pour le service collecte des déchets ménagers
- 5 camions porteurs pour le service déchetteries
- 3 véhicules utilitaires pour le service Espaces Publics
- 1 camion et 1 véhicule pour le service Voirie
- 2 véhicules utilitaires pour le service Garage
- 4 engins de chantier
- 70 caissons de déchetteries
- 8 matériels d'espaces verts (tondeuse, broyeur, etc.)
- 3 vélos électriques.

## Interventions du Service

### LA TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS

Les deux agents du Service ont assuré 1 951 interventions de typologie très variées en 2023, contre 1 655 interventions en 2022.

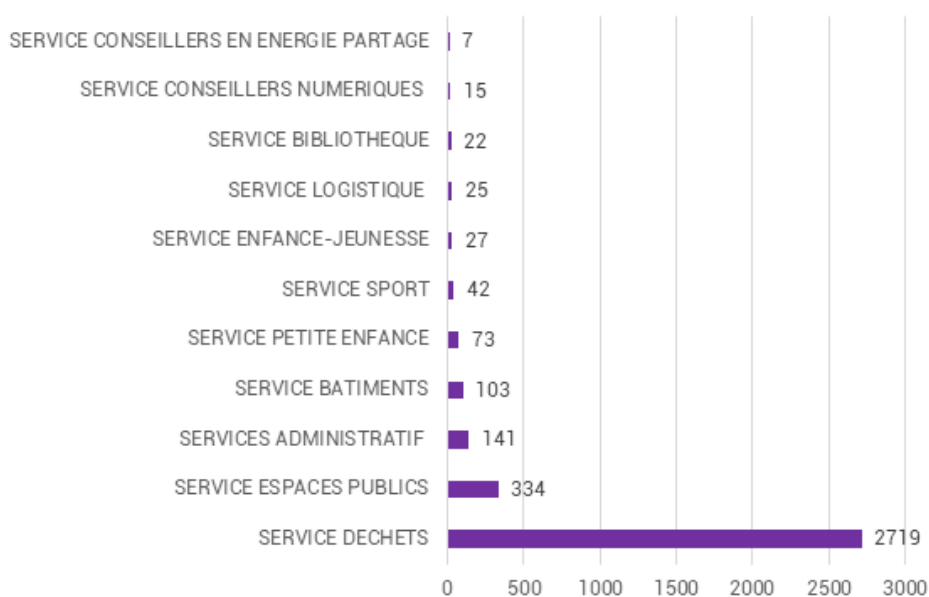
Répartition des interventions par catégorie :



### LES INTERVENTIONS RÉPARTIES PAR ÉQUIPEMENTS

Le Service « Garage » a réalisé 3 496 heures de travail en 2023, contre 3 458 heures en 2022. Chaque véhicule ou équipement est rattaché à un service.

Répartition des heures de travail par service :



## △ CHIFFRES CLÉS

---



## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

---

△ Renouvellement du véhicule du LAEPI (véhicule utilitaire électrique)



△ Achat de deux véhicules électriques d'occasion pour le Service « Conseil en Energie Partagé »



△ Remplacement du véhicule du Service « Espaces Publics » suite à un accident



# COMMUNICATION

Vice-Présidente : Anita **POUPEAU**



## Moyens humains

2  
Agents



## Moyens financiers

Fonctionnement :  
132 581 € (dépenses)

## ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Pôle « Communication » met en œuvre la stratégie de communication globale de l'établissement, en conduisant différentes actions de communication print, web et événementielle en externe comme en interne.

### Supports de Communication externe

- Bulletins intercommunaux
- Interventions radiophoniques « Styl'Fm »
- Réseaux sociaux avec Facebook et LinkedIn
- Invitations (inaugurations, première pierre, signatures de contrat...)
- Chaîne YouTube
- Site internet
- Communiqués de presse
- Affiches
- Flyers...

### Supports de Communication interne

- Newsletters
- Invitations (remises de médailles, départs moments conviviaux...)



## △ CHIFFRES CLÉS

40 936

Visiteurs sur notre  
site internet

205

Publications sur la  
page Facebook  
CC du Haut-  
Poitou

52 500

Impressions  
économisées  
(bulletin  
intercommunal)

## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

### △ Démarche de digitalisation

La Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche de digitalisation avec notamment la dématérialisation de son bulletin intercommunal, depuis août 2022. Un choix qui s'inscrit dans une démarche éco-responsable. 52 500 impressions en moins sur 2023, c'est autant de déchets non produits et environ 20 000 € non dépensés (impression et distribution).

### △ Création d'une vidéo touristique de présentation du territoire

△ Reprise de la compétences « Promotion touristique » : marché de communication pour la création d'une nouvelle identité visuelle « Tourisme en Haut-Poitou »

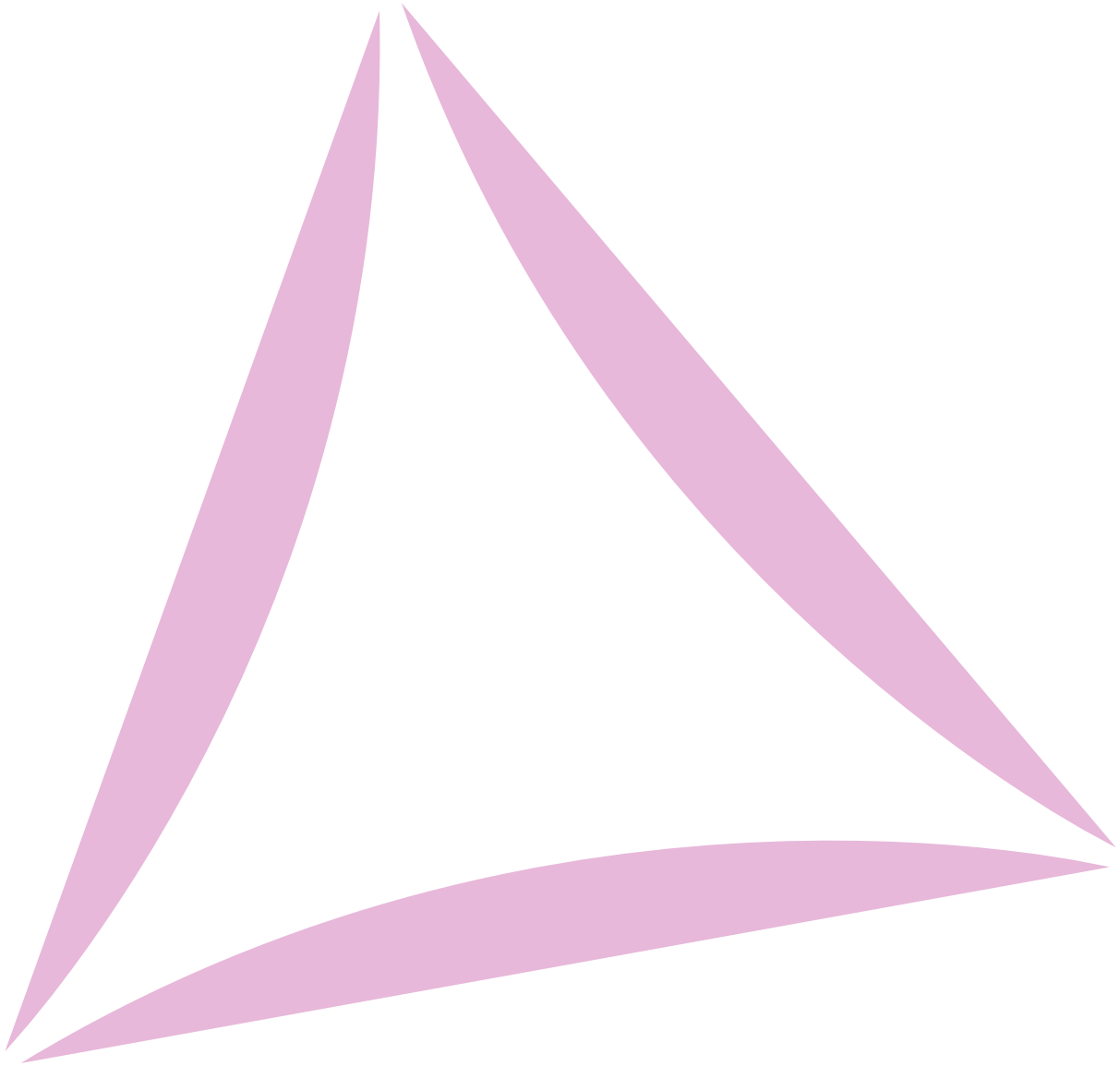
### 3 Minutes Pour En Savoir Plus Sur Le Haut-Poitou ? C'est Parti !

Vous ne connaissez pas encore le Haut-Poitou et vous voulez en savoir plus ? Visionnez cette courte vidéo ! Le Haut-Poitou c'est votre pause détente, entre amis ou en famille le temps d'un week-end !



Prise de vue et montage : Olivier Bertin - Sphérique







# SERVICES À LA POPULATION

- Solidarité et Santé p. 40
- Culture p. 45
- Sport p. 48
- Petite Enfance p. 51
- Enfance, Jeunesse p. 56
- Péri-scolaire p. 62



# SOLIDARITÉ ET SANTÉ

Vice-Présidente : Fabienne GUERIN



## Moyens humains

7  
Agents

1 responsable du  
Pôle « Vie sociale et  
familiale »

1 conseiller d'action  
sociale

1 coordinatrice du  
Contrat Local de Santé

2 agents France Services

2 conseillers numériques



## Moyens financiers

Fonctionnement :

597 978 € (dépenses) / 109 791 € (recettes)

## ACTIVITÉS DU SERVICE

### L'accès aux droits

#### CONSEILLERS NUMÉRIQUES :

Présents sur le territoire depuis août 2021, les conseillers numériques ont adapté, en 2023, leurs permanences à la demande des habitants du Haut-Poitou. Ainsi, ils interviennent dans 15 communes (Avanton, Ayron, Chalandray, Champigny-en-Rochereau, Chiré-en-Montreuil, Cissé, Coussay, Frozes, Mirebeau, Quinçay, Saint-Martin-la-Pallu, Villiers, Vouillé, Vouzailles, Yversay).

Ils proposent des accompagnements individuels ou collectifs pour que les usagers puissent devenir autonomes sur leur tablette, téléphone ou ordinateur. Dans ce cadre, ils sont sollicités pour animer des ateliers sur la navigation sur internet, sensibiliser sur les réseaux sociaux, transmettre les bonnes pratiques de l'utilisation du web (mails frauduleux, arnaques...) et pour former et informer les usagers à l'utilisation ou la création de boîtes mail ou de documents divers.

Les conseillers numériques travaillent en collaboration avec différents acteurs : Mission Locale d'Insertion, Pôle Emploi, Centres socio-culturels, salle intergénérationnelle... Ils proposent également une sensibilisation sur le cyberharcèlement dans les établissements scolaires du Haut-Poitou et des animations auprès des résidents de certains EHPAD.

Enfin, un nouvel espace numérique de travail a vu le jour à l'antenne de Vouillé de la Communauté de Communes. Ce lieu est accessible en libre-service avec des ordinateurs à disposition et l'accompagnement d'un conseiller numérique si nécessaire.



En 2023, les conseillers numériques ont réalisé 1 360 accompagnements individuels ou collectifs (790 en 2022) et ont organisé 146 ateliers (94 en 2022).

### « FRANCE SERVICES »

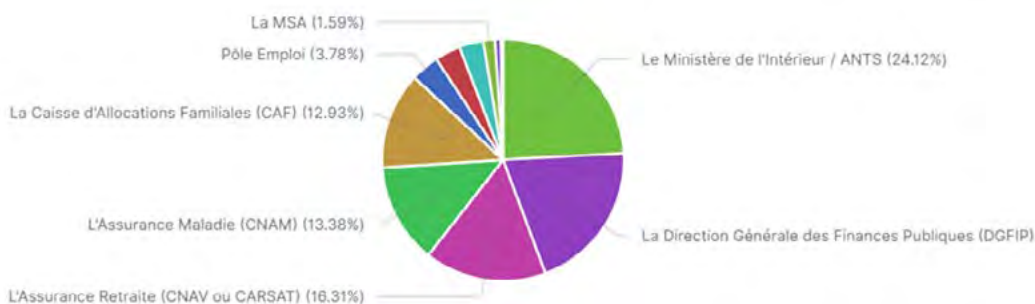
Les cinq permanences de la « France services » du Haut-Poitou se sont poursuivies en 2023. Elles se déroulent de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h, dans les lieux suivants :

- le lundi à Boivre-la-Vallée, à la Mairie déléguée de Benassay
- le mardi à la Mairie d'Ayron
- le mercredi à la Mairie de Mirebeau
- le jeudi au tiers lieu de Neuville-de-Poitou
- le vendredi à la Mairie de Vouzailles.

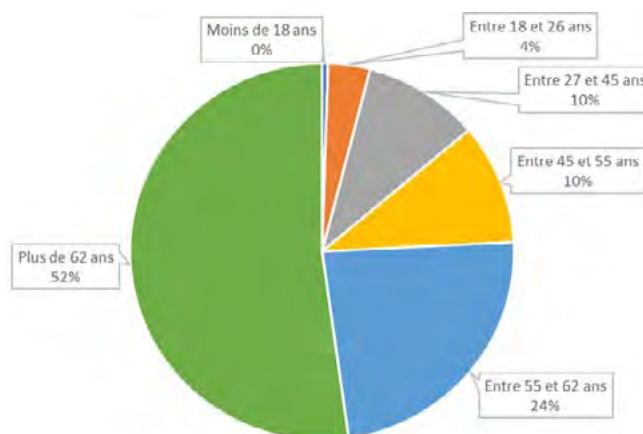


1 917 visites ont été enregistrées sur l'année 2023 contre 812 en 2022. La fréquentation des sites est la suivante : Ayron : 323 visites, Benassay : 172 visites, Mirebeau : 713 visites, Neuville-de-Poitou : 482 visites, Vouzailles : 207 visites.

2 948 démarches ont été accompagnées et réalisées :



Caractéristiques des usagers par tranche d'âges :



### Le Contrat Local de Santé

Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), plusieurs groupes de travail ont vu le jour en 2023 concernant notamment la santé mentale, les violences conjugales ou encore l'aide alimentaire. Ces groupes de travail vont permettre la mise en place d'actions.

Le Contrat Local de Santé a aussi accru l'attractivité du territoire par l'intermédiaire d'une présence au sein des écoles de professionnels de santé.

L'année 2023 a permis le lancement d'un travail collaboratif avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) afin de répondre aux besoins spécifiques en santé de la population du Haut-Poitou.

Enfin, le CLS est un moyen de relayer auprès des habitants et des communes les différentes campagnes de prévention nationale (dépistages des cancers, santé bucco-dentaire...).

## Le logement inclusif

La résidence «La Tour du Poêle» est un habitat inclusif construit autour de la salle intergénérationnelle gérée et animée par la fédération des ADMR. Elle est constituée de 13 logements sociaux (T1 et T2) appartenant à la Communauté de Communes ainsi que de 12 logements (maisons T2 et T3) appartenant à Habitat de la Vienne.

Ces logements sont destinés aux personnes en situation de handicap ou aux personnes âgées de plus de 65 ans.

Sur l'année 2023, un unique logement s'est libéré à la suite d'un départ en EHPAD. Ce dernier, après quelques travaux de rafraîchissement, a été immédiatement réattribué.

Au 31 décembre 2023, la liste d'attente pour intégrer l'habitat inclusif était constituée de 18 dossiers.



## Les gens du voyage

### LE TERRAIN FAMILIAL À VOUILLÉ

La Communauté de Communes est propriétaire d'un terrain familial, établi sur la Commune de Vouillé. Ce terrain dispose de 6 emplacements et accueille actuellement une cinquantaine de personnes, regroupant 3 à 4 générations.

Les familles présentes sur le terrain familial, depuis 2016, ont signé un bail qui ne correspond plus aux modalités décrites dans le décret de décembre 2019. Afin de répondre aux nouveaux critères, un nouveau bail a été rédigé.

L'accompagnement social des familles est effectué par l'ADAPGV 86, dans le cadre d'une convention avec la Communauté de Communes.

Depuis octobre 2023, des réunions mensuelles entre l'équipe de l'ADAPGV (Conseillère Habitat, intervenante sociale et médiatrice santé, ainsi que la co-directrice) et le conseiller d'action sociale de la Communauté de Communes, sont mises en place. Elles facilitent les échanges, ainsi que le suivi des besoins et projets des familles locataires.

### LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES GENS DU VOYAGE

La Communauté de Communes dispose d'une aire d'accueil des gens du voyage de 18 emplacements à Mirebeau. Cette aire d'accueil est gérée par un prestataire privé.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Vienne 2019-2025 prévoit, en outre, l'obligation de créer une aire d'accueil pour les communes de Neuville-de-Poitou et de Saint-Martin-La-Pallu (communes de plus de 5 000 habitants).

Une aire d'accueil de 15 à 18 places doit donc être aménagée.

Des rencontres avec la Mairie de Neuville-de-Poitou, puis de Saint-Martin-La Pallu, ont permis de déterminer une proposition d'emplacement sur chaque commune et d'en informer les services de l'Etat, lors de la commission consultative des gens du voyage, organisée par la Préfecture et le Département, le 5 décembre 2023. Le choix du terrain retenu se fera par le Conseil Communautaire en 2024.

## La coordination de l'aide alimentaire

### L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉPICERIES SOCIALES

La Communauté de Communes accompagne les bénévoles de l'épicerie sociale de Mirebeau (réflexions sur le fonctionnement, les besoins, les pistes d'amélioration, de mutualisation...).

Des rencontres ont été organisées avec les bénévoles de l'épicerie sociale de Neuville-de-Poitou ainsi que les professionnels présents au Centre Social Intercommunal à Neuville-du-Poitou (ADMR, Service social du département, Mission Locale d'Insertion, CSAP, CMP...), afin de présenter le projet d'aménagement du bâtiment « Tupperware », prévu pour 2026.



### LE COMITÉ TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DE L'AIDE ALIMENTAIRE

La Communauté de Communes participe au comité technique départemental de l'aide alimentaire. Cette instance est animée par le service logement et insertion de la direction de l'action sociale du Département. Elle réunit l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire à l'échelle du Département (banque alimentaire, secours populaire, secours catholique, coordinateurs de l'aide alimentaire des EPCI de la Vienne, CAPEE...).

## La mobilité

La Communauté de Communes a participé à la restitution du diagnostic et des accompagnements réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes par Mobivienne (l'Association ADSEA proposant de l'accompagnement à la mobilité), en octobre 2023.

Un point a été fait sur l'avancée du Plan de Mobilité Simplifié, avec un focus sur la mobilité solidaire, s'appuyant sur les diagnostics réalisés dans le cadre de l'aide alimentaire, des rencontres avec les bénévoles des ADMR et des professionnelles de la Mission Locale d'Insertion, intervenants sur le Haut-Poitou.

## L'accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP)

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, la Direction de l'Action Sociale (DAS) du Département a organisé un séminaire, le 11 décembre 2023, portant sur la thématique de l'amélioration des conditions d'accueil des habitants du territoire.

Préparé par différents acteurs du territoire de la Communauté de Communes (Maison Départementale des Solidarités, CSC La Case, Communauté de Communes) et de la Communauté de Communes du Pays Loudunais (Association ACLÉ, multiservice), celui-ci avait pour objet d'identifier les difficultés rencontrées par les professionnels en posture d'accueil (collectivités locales, associations, organismes de sécurité sociale...) et de partager une réflexion donnant lieu à différents projets. Ceux-ci sont destinés à améliorer les conditions d'accueil, l'accès aux droits et à favoriser une orientation adaptée. Quatre réunions de préparation, puis le séminaire du 11 décembre (60 participants), ont permis d'élaborer trois projets, qui seront déclinés, à compter de 2024.

## △ CHIFFRES CLÉS

---

1360

accompagnements  
individuels ou  
collectifs par  
les conseillers  
numériques

2 948

démarches  
administratives  
accompagnées  
par les agents  
« France  
Services »

## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

---

△ Participation à la restitution du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Fiches action au bénéfice des publics précaires (gens du voyage, violence intrafamiliale, jeunes travailleurs...). Lien avec le PLUi-H de la Communauté de Communes.

△ Commission consultative des gens du voyage du 5 décembre 2023 à la préfecture.

△ Renouvellement du marché pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Mirebeau.



# CULTURE

Vice-Présidente : Anita **POUPEAU**



## Moyens humains

3  
Agents

1 Responsable du Service « Culture »  
1 Coordinatrice du réseau de lecture publique

1 Responsable de l'action culturelle du réseau des bibliothèques



## Moyens financiers

Fonctionnement :  
397 492 € (dépenses) / 4 944 € (recettes)

## ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Culture » :

- **Met en œuvre et suit les activités liées au réseau de lecture publique :**
  - service support et de soutien pour les bénévoles et les salariés, actions de cohésion
  - suivi et maintenance du Système Intégré de Gestion des bibliothèques et suivi des services mutualisés
  - circulation des documents/navette (premier service connu et reconnu par les usagers)
  - promotion des actions et du réseau des bibliothèques (site internet, page facebook, newsletter, guide du lecteur)
  - gestion et suivi des collections communales et intercommunales (politique documentaire, veille documentaire, acquisition, catalogage, équipement)
  - programme de formation des équipes
  - suivi des projets de construction de nouveaux établissements
  - actions culturelles (interventions d'auteurs, spectacles, prix littéraires, médiation auprès des différents types de publics, accompagnement des bibliothèques, action petite enfance en lien avec les professionnels...)
  - coordination et lien entre les partenaires institutionnels et les communes
  - gestion et suivi des Ressources numériques
- **Gère l'arothèque de la Communauté de Communes**



- **Accompagne l'offre d'enseignement musical**
- **Elabore le programme d'éducation artistique et culturelle à l'échelle du territoire via le dispositif Pass' (Art, Sport, Environnement Numérique) :**
  - coordination du Pass',
  - lien inter-services,
  - lien avec les prestataires (associations, compagnies...),
  - lien avec les partenaires (DRAC, Rectorat, DAAC, associations, centres sociaux, crèches...).
- **Anime un réseau de partenaires culturels et socioculturels**
- **Instruit et suit les demandes de subventions des associations culturelles**



## Festival Plein les Yeux

Le Festival « Plein les Yeux » est un temps fort culturel sur le Haut-Poitou rassemblant les spectacles issus des parcours du Pass' et la programmation « P'tit pas p'tit livre » du réseau des bibliothèques.

Le Festival Petite Enfance porté par le réseau des bibliothèques a donc rejoint la nouvelle formule « Plein les yeux ». Cinq spectacles petite enfance ont été joués sur les Communes d'Amberre, Mirebeau, Quinçay et Vouzailles.

Dans le cadre des PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturelle), six compagnies ont fait une représentation de leur dernière création devant 35 classes, de la maternelle à la 3ème.



## Création du Guide du lecteur

A la demande des équipes des bibliothèques, le Service « Culture » a réalisé un Guide du Lecteur, destiné aux usagers des bibliothèques. Il permet de présenter l'ensemble des services et actions des bibliothèques. Il offre une vision globale des actions en faveur de la lecture publique. C'est également un support pour les équipes, utilisé lors de l'accueil de nouveaux adhérents.



## Formation des intervenants en bibliothèques

Un programme annuel de formation et d'échanges a été mis en place pour répondre aux besoins et interrogations des équipes, participer à la professionnalisation des bénévoles et améliorer le service aux usagers.



## △ CHIFFRES CLÉS

29

parcours culturels en partenariat dont 27 en lien avec des établissements scolaires

19 966

réservations inter-bibliothèques (hausse de 34 %) et 42 464 documents transportés entre les bibliothèques (en hausse de 32 %)

4 687

kilomètres parcourus par la navette

10

% d'augmentation des emprunts par les usagers des bibliothèques

7 211

documents acquis (achats et dons), dont 1 119 par le Réseau

120

œuvres comptabilisées au sein de l'artothèque

## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Renouvellement de la convention de partenariat entre les Communes et la Communauté de Communes du Haut-Poitou

△ Organisation du Festival « Plein les Yeux » du 22 au 31 mai 2023





# SPORT

Vice-Présidente : Anita **POUPEAU**



## Moyens humains

16  
Agents

1 responsable du Service « Sport »

1 coordinateur du dispositif Pass'Sport,

2 chefs de bassin

3 maitres-nageurs-sauveteurs à temps plein annualisé

1 maitre-nageur-sauveteur à temps partiel (entre mars et octobre)

1 maitre-nageur-sauveteur à temps partiel (entre mai et septembre)

1 surveillant sauveteur (à mi-temps)

2 agents de régie et d'entretien permanent

4 agents d'entretien et de régie (entre 4h et 20h par semaine)



## Moyens financiers

Fonctionnement :

936 829 € (dépenses) / 80 261 € (recettes)

## ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Sport » gère à la fois des équipements sportifs et des activités sportives dans le cadre du Pass'Sport.

Il suit et accompagne également de nombreuses associations sportives intercommunales.

### Les équipements sportifs

#### LA PISCINE INTERCOMMUNALE À LATILLÉ

Nombre d'entrées					
Public	Groupes	Aquagym	Scolaires	Associations	Autres
2 726	1 176	4 702	8 691		921
<b>TOTAL = 18 216</b>					

Pour la deuxième année d'ouverture de la piscine de Latillé, plusieurs modifications ont été effectuées :

- réorganisation des plannings
- nouveau protocole d'entretien
- création de nouvelles activités, avec notamment des soirées à thème
- accueil de classes bleues, pour favoriser l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge.



Le Service « Sport » s'est rapproché de l'Association Sport-Santé 86, afin de créer un créneau de « Nager forme santé » à l'horizon 2024. Une des MNS du service a suivi une formation spécifique pour pouvoir accueillir des personnes atteintes de pathologies chroniques.



## LA PISCINE INTERCOMMUNALE À NEUVILLE-DE-POITOU

Nombre d'entrées					
Public	Groupes	Aquagym	Scolaires	Associations	Autres
12 882	690	0	9 762	17 348	1 082
<b>TOTAL = 41 764</b>					

La fréquentation annuelle s'élève à 41 764 baigneurs (pour 8 mois d'ouverture de l'équipement). Ce chiffre comptabilise, le public (12 882), les groupes (690) et les scolaires (9 762). A cela, on peut ajouter 17 348 nageurs du Club Nautique Neuvilleois.

Conjointement avec le Rectorat et le Club Nautique Neuvilleois, le Service « Sport » a organisé des classes bleues tout au long de l'année 2023. treize classes en ont bénéficié. Ces dernières ont permis d'apprendre l'aisance aquatique à des élèves de maternelle.

## LE GYMNASSE INTERCOMMUNAL À AVANTON

Des travaux sont envisagés afin de faire face à de nombreux problèmes :

- l'absence de chauffage et d'isolation dans la grande salle : durant 5 mois, l'école communale n'utilise pas le gymnase. Certaines fédérations sportives exigent une température minimale de 12°C (température optimale de 16°C).
- une absence de ventilation mécanique : des problèmes de condensation au niveau du sol sportif rendent la pratique dangereuse pendant 5 mois de l'année.
- des zones de stockage (matériels sportifs et d'entretien des locaux) insuffisantes.
- l'usure du revêtement du sol sportif et des marquages sportifs qui ne sont plus aux normes.

L'objectif de ces travaux est donc de sécuriser la pratique actuelle et de permettre l'utilisation du gymnase tout au long de l'année, avec un confort amélioré pour les associations.

Les travaux devraient commencer, fin 2024, et se terminer, en octobre 2025.

## LES GYMNASSES INTERCOMMUNALES À NEUVILLE-DE-POITOU ET À MIREBEAU

En septembre 2023, le panier de basket du gymnase intercommunal de Neuville a été mis hors service. Le Club de basket n'a pas pu accueillir de compétitions pendant plusieurs semaines. Mais la Communauté de Communes a pu trouver une solution alternative avec le gymnase intercommunal à Mirebeau et le club local qui s'est montré coopératif pour accueillir un autre club du territoire.

## LE STAND DE TIR

La Communauté de Communes a investi dans la création d'un nouvel équipement : un stand de tir à l'arbalète.

Ce dernier a permis la création d'une nouvelle discipline « L'arbalète Field ». Cette discipline se pratique à une distance de 18 mètres, pour les adultes, et 10 mètres, pour les enfants.

Cet aménagement a permis la création de quatre créneaux supplémentaires par semaine (adultes, loisirs, jeunes, compétiteurs).



## Le Pass'Sport

### LES CHIFFRES CLÉS

En 2023, 2 500 élèves ont pu suivre un Pass'Sport, ce qui représente 27 écoles et 112 classes.

Le Pass'Sport permet aux enfants du territoire de s'essayer à une pratique sportive peu présente ou absente du territoire.

Cette année, les élèves ont pu suivre des cycles de rugby, vince-pong, karaté, escrime sportive, escrime artistique, hockey, course d'orientation, golf.

La Communauté de Communes porte également le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV) sur son territoire. En 2023, ce sont 208 élèves qui ont pu suivre un cycle de SRAV.

Le Pass'Sport comprend également une initiation au secourisme. En 2023, 752 élèves ont suivi cette initiation aux gestes qui sauvent.



### LES ITINÉRANCES À VÉLO

L'année 2023 a également été marquée par deux itinérances à vélo, sur plusieurs jours. Pour la plus longue, les élèves ont parcouru 118 km, en 4 jours.

Les enseignants et le coordinateur du Pass'Sport ont travaillé toute l'année sur ce projet sportif et transversal à d'autres enseignements comme les mathématiques, le français, l'histoire ou encore l'art.



## △ CHIFFRES CLÉS

59 980

baigneurs  
accueillis dont  
18 453 scolaires

2 500

élèves ont suivi  
un parcours  
Pass'Sport

752

élèves ont suivi  
une initiation aux  
gestes qui sauvent

## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Inauguration du stand de tir à l'arbalète

△ Projet d'itinérance vélo



# PETITE ENFANCE

Vice-Président : Laurent MEUNIER



## Moyens humains

13  
Agents

1 responsable du  
Pôle « Vie sociale et  
familiale »

1 responsable du Service  
« Petite enfance »

Crèche L'île ô doudou :

1 Directrice

1 Éducatrice de jeunes  
enfants

2 Auxiliaires de  
Puériculture

3 animatrices CAP  
PE (dont 1 pour les  
remplacements internes)

Relais petite enfance  
« Pas à pas » :

2 Co-responsables

Lieu d'Accueil Enfants  
Parents Itinérant « LA  
Parenthèse enfants-  
parents » :

2 Co-responsables



## Moyens financiers

Fonctionnement :

1 269 177 € (dépenses) / 404 412 € (recettes)

## ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Petite Enfance » gère en direct des établissements de la Communauté de Communes et supervise le fonctionnement de ceux à gestion associative :

### • Structures gérées en régie directe par la Communauté de Communes :

1 crèche, 1 Relais Petite Enfance et 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents :

- Crèche « L'île ô doudou » à Vouillé, 15 places
  - Relais Petite Enfance itinérant « Pas à Pas » à Vouillé. Couverture des Communes de Vouzailles, Cherves, Chalandray, Maillé, Ayrion, Frozes, Latillé, Chiré-en-Montreuil, Vouillé, Quinçay et Boivre-la-Vallée
  - Lieu d'Accueil Enfants Parents Itinérant « LA Parenthèse » à Boivre-la-Vallée (La Preille)
- Accessibilité du service à l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes.



### • Structures à gestion associative :

6 crèches, 4 Relais Petite Enfance et 2 Lieux d'Accueil Enfants Parents :

**La Maison de la Petite Enfance à Neuville-de-Poitou :**

- Crèche de 24 places
- Relais Petite Enfance, qui couvre la Commune de Neuville-de-Poitou

**Les Lutins de Bellefois à Neuville-de-Poitou :**

- Micro-crèche de 12 places

**Les P'tits Pitres à Saint-Martin-la-Pallu (Vendeuvre-du-Poitou) :**

- Micro-crèche de 12 places
- Relais Petite Enfance, qui couvre les Communes de Saint-Martin-la-Pallu, Avanton et Chabournay
- Lieu d'Accueil Enfants Parents Itinérant, accessible à l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes

**La Cabane à René à Cissé :**

- Crèche de 20 places,
- Relais Petite Enfance, qui couvre les Communes de Cissé, Yversay et Villiers

**Petidum à Quinçay :**

- Crèche de 16 places

**La Bibera à Boivre-la-Vallée (Lavausseau) :**

- Crèche de 20 places

**Le CSC « La Pousse » à Mirebeau :**

- Relais Petite Enfance, qui couvre les Communes de Coussay, Chouppes, Mirebeau, Thurageau, Cuhon, Amberre, Massognes, Maisonneuve et Champigny-en-Rochereau.
- Lieu d'Accueil Enfants Parents Itinérant, accessible à l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes.

Le Service « Petite Enfance » suit et accompagne les structures associatives et communautaires :

- instruction et suivi des demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement des associations ;
- rédaction et suivi des conventions d'objectifs et de moyens et d'occupation des bâtiments ;
- suivi et mise à jour des documents administratifs des associations ;
- participation à la vie associative des différentes structures (Conseil d'Administration, Assemblée Générale, commissions, ...) ;
- animation du groupe de travail d'élus pour l'écriture de la politique petite enfance pour les RPE ;
- élaboration et suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement des structures communautaires.

Le Service « Petite Enfance » suit et conduit différentes études :

- suivi et accompagnement des porteurs de projets de Maison d'Assistants Maternels et de micro-crèches privées sur le territoire, suivi de l'étude de regroupement des services de la petite enfance de la Communauté de Communes, des services à la personne de la Commune de Vouillé et des partenaires (PMI, Assistantes sociales, Mission locale d'insertion, ...) en un pôle unique d'information petite enfance/familles, sur le modèle « Maison des 1 000 premiers jours » sur la Commune de Vouillé
- étude de faisabilité des travaux d'aménagement et de rénovation du bâtiment « La Cabane à René » : création d'une salle du personnel

## Formation du personnel

Les sept professionnelles de l'équipe de « L'île ô doudou » ont participé à trois séances d'analyse de la pratique professionnelle dans l'année, à raison de 2 heures chacune, encadrées par un intervenant extérieur qualifié.

Cette action entre dans le cadre de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Elle vise à soutenir et valoriser l'importance des temps consacrés à la réflexion, l'échange, la remise en question et l'analyse, dans le but de faire évoluer les pratiques professionnelles, en tenant compte des connaissances et des recherches récentes sur le développement de l'enfant, la parentalité, les évolutions familiales et sociétales.

Ce travail vise également à entretenir la communication d'équipe reposant sur un processus de co-construction des projets, des méthodes et de l'organisation globale de la crèche. Enfin, cette action vient compléter la formation continue des professionnelles tout au long de leur carrière. Les objectifs sont d'assurer une qualité d'accueil et de service aux enfants, aux familles.

## Relais Petite Enfance (RPE) « Pas à Pas »

### LES PARTENARIATS

#### • Les Relais Petite Enfance du Haut-Poitou

Les Relais Petite Enfance du Haut-Poitou se réunissent régulièrement pour apporter une réponse adaptée aux missions ciblées par la CNAF.

Cette collaboration se concrétise, par exemple, par :

- l'actualisation d'un espace virtuel à destination des parents employeurs et des professionnels de l'accueil individuel,
- un travail préparatoire pour le projet de guichet unique,
- la rédaction de l'évaluation quadriennale et l'élaboration du projet de fonctionnement pour les 4 années à venir.

#### • Le Service « Culture »

Le Relais emprunte des malles de livres « petite enfance » grâce au Service « Culture » de la Communauté de Communes. Les livres sont ensuite mis à disposition lors des temps collectifs.

#### • La ludothèque

En collaboration avec l'Association « Place Ludique », à Neuville-de-Poitou, le Relais a accueilli, sur 3 séances, les assistantes maternelles dans les locaux de la ludothèque pour présenter cet espace avec des jeux adaptés aux enfants accueillis.

### INFORMER LES FAMILLES ET ACCOMPAGNER LE RECOURS À UN PROFESSIONNEL DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

56 contacts avec les familles concernant des demandes d'information sur la recherche d'un mode d'accueil.

Le RPE a recours au site « monenfant.fr » de la CAF pour présenter l'offre disponible aux parents lors de ces rendez-vous.

Lors des enquêtes bi annuelles, le RPE a comptabilisé :

- 21 assistantes maternelles acceptant l'accueil en horaires spécifiques : atypiques (avant 7h00, après 20h00, le week-end, jours fériés)
- 45 assistantes maternelles acceptant l'accueil en urgence
- 18 assistantes maternelles acceptant l'accueil d'enfants en situation de handicap
- 28 assistantes maternelles acceptant l'accueil périscolaire.

Le RPE « Pas à Pas » comptait en 2023, 98 assistantes maternelles agréées.

### ACCOMPAGNEMENT DE LA PROFESSIONNALISATION ET DE L'AMÉLIORATION CONTINUE DES PRATIQUES

Le RPE organise des événements ponctuels. Durant la semaine Nationale de la Petite Enfance, 6 temps collectifs ont été animés sur le thème : « Pop de l'extraordinaire dans le quotidien ». Une intervenante en communication gestuelle, associée à la parole, est venue faire découvrir aux assistantes maternelles le « bébé signes ».



Des temps collectifs sont proposés tout au long de l'année : 115 en 2023 ; 36 assistantes maternelles en bénéficient ainsi que 110 enfants.

Le RPE informe les professionnels sur la formation continue. Il a aussi facilité le départ en formation en mettant à disposition des organismes de formation des locaux communautaires pour deux formations, favorisant ainsi une formation de proximité. 20 assistantes maternelles ont suivi des formations durant l'année 2023.



## Lieu d'Accueil Enfant Parents itinérant LA Parenthèse

### ACQUISITION D'UN NOUVEAU VÉHICULE DE SERVICE

Ce véhicule comporte un support de communication sur le service communautaire : La Parenthèse enfants-parents.



### ACTIVITÉ « PARENTS-BÉBÉS-PLOUF » À LA PISCINE INTERCOMMUNALE À LATILLÉ

Cette action est proposée conjointement par les Services « Petite-Enfance » et « Sport » de la Communauté de Communes, durant deux périodes, de mai à juin et de septembre à octobre, certains vendredis de 16h15 à 17h30, à la piscine couverte à Latillé.

Elle s'adresse aux familles fréquentant les séances du LAEPI ou la crèche intercommunale « L'île o doudou » de Vouillé. Elle a permis aux parents de découvrir la piscine, d'avoir une activité ludique en milieu aquatique avec leur jeune enfant, de bénéficier d'un accompagnement et de profiter d'un aménagement particulier dans le bassin.

Cette activité gratuite sur inscription a permis aux enfants de découvrir l'élément aquatique de manière sécurisée dans une grande piscine, d'interagir avec son parent dans un cadre atypique, de contribuer aux renforcements des liens parentaux.



À chaque séance, une Educatrice de Jeunes Enfants ainsi qu'un maître-nageur étaient présents.

En 2023, cette action a réuni 50 familles en deux sessions : du 12 mai au 23 juin (5 séances ; 27 enfants différents inscrits) puis du 22 septembre au 23 octobre (4 séances ; 23 enfants différents inscrits).

## △ CHIFFRES CLÉS

---



## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

---

- △ Acquisition d'un nouveau véhicule pour le LAEPI
- △ Restitution du diagnostic social dans le cadre de la CTG



## ENFANCE JEUNESSE

Vice-Président : Laurent MEUNIER



### Moyens humains

10  
Agents

1 responsable du  
Pôle « Vie sociale et  
familiale »

1 responsable du Service  
« Enfance Jeunesse »,  
également chargée de  
coopération CTG

SECTEURS JEUNES :  
**Le Local des Z'ados et  
La Casa des Jeun'z :**  
2 responsables / 1  
adjoint (25h)

1 Animatrice stagiaire  
BPJEPS

Secteur 16-25 ans :  
1 animateur (5h)

ACCUEILS DE LOISIRS

**La Passerelle :**

1 directrice

1 adjointe mise à  
disposition par la  
Commune de Chalandray

1 animatrice Petite  
Enfance

1 agent de service

**Petite Rivière :**

1 directrice d'Accueil de  
Loisirs Maternel mise  
à disposition auprès de  
l'Association ARNOVEL



### Moyens financiers

Fonctionnement :

1 480 479 € (dépenses) / 188 715 € (recettes)

## ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Enfance Jeunesse » gère en direct des établissements de la Communauté de Communes et supervise le fonctionnement de ceux à gestion associative :

- **Structures gérées en régie directe par la Communauté de Communes :**

1 Accueil de Loisirs et 2 Secteurs Jeunes :

l'Accueil de Loisirs 3-12 ans « La Passerelle » à Chalandray

le Secteur Jeunes « Le Local des Z'ados » à Neuville-de-Poitou

le Secteur Jeunes « La Casa des Jeun'z » à Saint-Martin-La-Pallu (Vendeuvre-du-Poitou)

- **Structures à gestion associative :**

2 Centres Socioculturels (CSC), 9 Accueils de Loisirs et 2 Secteurs Jeunes :

**Le CSC « La POUSSE » :**

l'Accueil de Loisirs 3-12 ans à Chouppes

l'Accueil de Loisirs Maternel 3-6 ans à Champigny-en-Rochereau

l'Accueil de Loisirs 6-12 ans à Vouzailles

le Secteur Jeunes à Mirebeau

**Le CSC « La CASE » :**

l'Accueil de Loisirs Maternel 3-6 ans à Quinçay

l'Accueil de Loisirs 6-12 ans « La Cabane » à Quinçay

l'Accueil de Loisirs 6-12 ans à Vouillé au mois de juillet

le Secteur Jeunes à Vouillé

**L'ARNOVEL :**

l'Accueil de Loisirs « Petite Rivière » 6-12 ans à Blaslay

l'Accueil de Loisirs « Petite Rivière » 3-6 ans à Blaslay les mercredis et à Neuville-de-Poitou durant les vacances scolaires

**En Avant Ton Aventure (EATA) :**

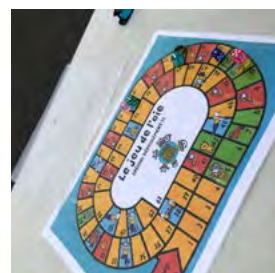
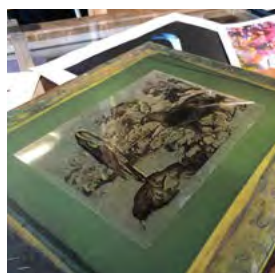
l'Accueil de Loisirs 3-8 ans à Avanton

**Le FJEPS :**

l'Accueil de Loisirs « La Souris Verte » 3-12 ans à Neuville-de-Poitou (les mercredis)

**Le Centre d'Animation de la Preille (Le CAP) :**

l'Accueil de Loisirs 3-12 ans à Boivre-La-Vallée (Montreuil-Bonnin)



Le Service « Enfance Jeunesse » suit et accompagne les structures associatives et communautaires :

- instruction et suivi des demandes de subventions de fonctionnement, et d'investissement des associations
- rédaction et suivi des conventions d'objectifs et de moyens et d'occupation des bâtiments
- participation à la vie associative des différentes structures (Conseil d'Administration, Assemblée Générale, commissions...)
- élaboration et suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement des structures communautaires.

Le Service « Enfance Jeunesse » suit et conduit différentes études :

- étude de faisabilité de l'Accueil de Loisirs Petite Rivière
- diagnostic de territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG)
- suivi du renouvellement des contrats de projets des Centres Socioculturels « La POUSSE » et « La CASE »
- étude de faisabilité pour l'ouverture d'un Accueil de Loisirs 3-8 ans les mercredis après-midi à Cissé.

## SERVICE « JEUNESSE »

Les secteurs jeunes ont proposé tout au long de l'année 2023 de multiples activités : actions culturelles et sportives, activités manuelles, sorties, accompagnement de projets permettant l'écoute et l'accompagnement des jeunes dans une ambiance conviviale.

## LA CASA DES JEUN'Z ET LE LOCAL DES Z'ADOS

### Activités et séjours communs pour les jeunes de la Communauté de Communes :

- Les séjours de l'été :
  - en juillet, à Soulac-sur-Mer (33) : catamaran, jet ski, visite de Bordeaux...
  - en août, à Dax (64) : canyoning, visite d'Espelette, de Biarritz...
- 8 jeunes ont participé au Festival « Le Fil du son » de Civray, en tant que bénévoles de la brigade verte du 26 au 29 juillet
- La dernière soirée de l'été a encore eu un franc succès, avec plus de 60 jeunes présents
- En octobre, 32 jeunes et 4 animateurs des secteurs sont partis 2 jours au Parc Astérix, en partenariat avec le CMJ de Saint-Martin-la-Pallu
- L'année 2023 a été rythmée par des journées et des soirées inter-centres avec le CSC « La

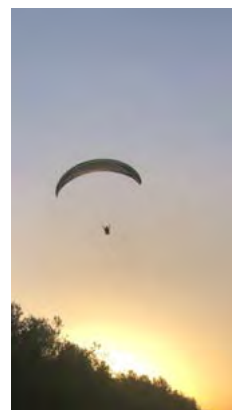
Pousse » pour que les jeunes du territoire puissent se rencontrer et partager des moments ludiques

- Une soirée Halloween a été organisée à la Salle de Chabournay avec 60 jeunes du territoire
- Des permanences ont été tenues dans les deux collèges de secteurs (Neuville-de-Poitou et Lençloître), ce qui permet de favoriser un lien avec les différentes équipes pédagogiques et de faire connaître les secteurs jeunes



### Pour Le Local des Z'ados

- Peinture des vestiaires du foot dans le cadre d'un chantier-loisirs en partenariat avec la Mairie de Cissé
- Activité Parapente avec l'Association « Les Pitroux Parapente » en inter-secteurs avec le CSC « La Pousse »



### Pour La Casa des Jeun'z

- Participation au Festival de la Bande Dessinée pour 15 jeunes
- Mise en place de Temps d'Activités Périscolaires « passerelle » avec la Commune de Saint-Martin-La-Pallu. Durant le mois de juin, une fois par semaine, les animateurs jeunesse ont présenté les secteurs jeunes aux classes de CM2 (Vendeuvre-du-Poitou, Charrais) et proposé des animations autour du thème de l'adolescence



## LES 16-25 ANS ET LE RÉSEAU JEUNESSE

### Découverte de l'Animation Volontaire (DAV)

En Avril, participation à la Découverte de l'Animation Volontaire (DAV) pour 4 jeunes des secteurs de la Communauté de Communes. Rassemblement de 10 secteurs jeunes du Département et de plus de 50 jeunes pour vivre 2 jours autour du métier de l'animation.

Cette formation a permis aux jeunes de découvrir le rôle éducatif de l'animateur, ses fonctions et ses responsabilités. Pour les animateurs encadrants et organisateurs, l'objectif était de donner envie aux jeunes d'aller vers l'animation en l'expérimentant.

### 1er job

L'action « 1<sup>er</sup> job » a pour objectif de permettre aux jeunes d'avoir une première expérience dans le monde du travail.

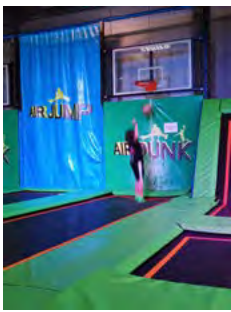
En partenariat avec la Mission Locale d'Insertion (MLI) et les deux Centres Socioculturels du territoire, plus de trente jeunes ont pu découvrir le monde du travail.

Du 24 juillet au 5 août 2023, la Communauté de Communes et



le CSC « La Pousse » ont accompagné 16 jeunes au Val de Sérigny pour ramasser les melons.

### Le « allez vers »



Le référent des 16-25 de la Communauté de Communes est allé à la rencontre des jeunes dans différentes communes (Saint-Martin-la-Pallu, Chabournay, Neuville-de-Poitou, Cissé...).

Régulièrement, il a rencontré une vingtaine de jeunes différents, âgés de 16 à 20 ans.

Des sorties ont pu être organisées à la demande des jeunes (Air Jump, restaurants à Poitiers...).

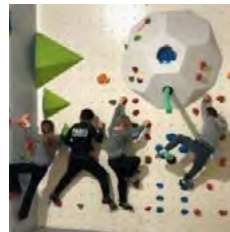
Un moment d'échange a été impulsé par le référent 16-25 ans entre la Mairie de Neuville-de-Poitou, la police municipale, la gendarmerie et une dizaine de jeunes se réunissant régulièrement à Neuville-de-Poitou.

## **Service « Enfance »**

### **L'ACCUEIL DE LOISIRS « LA PASSERELLE »**

#### Durant les vacances

En février, le thème retenu était « Les Jeux Olympiques » ; ce qui a permis d'aborder les notions de respect et de solidarité, notamment à travers des épreuves paralympiques.



Pour les vacances de printemps : projet autour de la sécurité et de la santé. La caserne des pompiers de Vouillé a été visitée. Une infirmière pompière a initié les enfants aux gestes de premiers secours. Initiation très intéressante qui pourrait être étendue sur le réseau « Enfance » à l'avenir.



La période estivale a été marquée par un projet phare : « le harcèlement scolaire » avec la rencontre de l'Association « La Vague ». Au programme : débat, sophrologie, chant et dessin. Ce projet a fait émerger des débats et des discussions inattendues.



Pour terminer l'année, une rencontre inter-centres a eu lieu avec l'Accueil de Loisirs « Le CAP » à la Preille sur le thème d'Halloween.



### Passerelle entre L'ALSH « La Passerelle » (Chalandray) et le Secteur Jeunes du CSC « La CASE » (Vouillé)

Accompagnement d'un enfant en situation de handicap vers le CSC « La CASE » de Vouillé avec la mise en place d'un transport et de rencontres entre la famille et les professionnels pour faciliter la transition entre les deux structures et favoriser l'intégration du jeune.

### **LE RÉSEAU « ENFANCE »**

Trois réunions ont été organisées, dans le cadre de la CTG, avec le Réseau « Périscolaire », regroupant les directeurs et/ou animateurs des ALSH périscolaires et extra-scolaires du territoire.

Thématiques abordées :

- les attentes du réseau
- présentation du taux d'effort par la CAF

- intervention de l'Association « La Vague » sur la thématique du harcèlement scolaire et périscolaire
- les actualités des différents acteurs
- les thématiques « fil rouge » des structures pour l'année 2023-2024
- point d'étapes sur la CTG
- communication sur les actions « parentalité » en direction des familles.



## La Convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La CTG optimise l'utilisation des ressources sur le territoire, elle ne constitue pas un dispositif financier. Elle est un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation d'un projet de territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes.

Elle repose sur un champ d'intervention beaucoup plus large que les anciens contrats enfance-jeunesse, qui se limitaient à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. De nouvelles thématiques peuvent être intégrées à la CTG pour apporter des réponses au plus près des besoins des territoires telles que : la parentalité, l'accès aux droits et aux services, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le logement, le handicap et l'accompagnement social, la culture et le sport.

Deux enjeux majeurs pour la prochaine CTG 2024-2028 :

- Les familles ont accès à des services adaptés, quel que soit leur commune de résidence :  
Rendre les services visibles et accessibles à tous  
Adapter les offres en fonction des besoins des familles
- Les professionnels acteurs d'un réseau dynamique, adaptent l'offre aux parcours de leurs publics :  
Favoriser la transversalité entre les acteurs « faire réseau » « se connaître » « mutualiser »  
Pérenniser les emplois et valoriser les métiers.



## △ CHIFFRES CLÉS

---

**120**

jeunes  
fréquentent les  
deux secteurs de  
la Communauté  
de Communes  
avec 16 700  
heures réalisées

**124**

enfants  
fréquentent  
l'ALSH « La  
Passerelle » avec  
20 030 heures  
réalisées

**+ de 100**

personnes  
(professionnels,  
élus, partenaires,  
administrateurs,  
habitants) ont  
participé au  
Diagnostic Social  
du Haut-Poitou

## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

---

△ Passerelle entre La Casa des Jeun'z et les CM2 de Saint-Martin-la-Pallu (Charrais et Vendevre du Poitou)

△ Restitution du diagnostic social dans le cadre de la CTG



# PÉRISCOLAIRE

Vice-Président : Laurent MEUNIER



## Moyens humains

29  
Agents

1 responsable du  
Pôle « Vie sociale et  
familiale »  
1 coordinatrice

4 référentes de site  
23 animateurs/  
animatrices



## Moyens financiers

Fonctionnement :  
540 940 € (dépenses) / 183 545 € (recettes)

## ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Périscolaire » gère pour 6 écoles :

- les accueils de loisirs périscolaires, avec l'organisation d'un accueil périscolaire le matin et le soir, l'organisation de la pause méridienne et la mise en place des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) ;
- la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial sur le Nord de la Communauté de Communes ;
- la contractualisation avec la CAF et la MSA.

### Le projet pédagogique

Un projet pédagogique, en lien avec les projets d'école, est mis en place tout au long de l'année. Il en découle un fonctionnement adapté aux besoins des familles et des enfants ainsi qu'une multitude d'activités (sportives, culturelles, artistiques...). Le temps périscolaire doit répondre à des besoins spécifiques pour chaque enfant. Il doit être à la fois différent mais également complémentaire de l'école.

À la rentrée de septembre 2023, le service périscolaire a mis en place un projet commun à toutes les écoles sur le « vivre ensemble ».

Ce projet a eu pour ambition de développer auprès des enfants, mais aussi auprès des adultes, un ensemble de compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) susceptibles de favoriser un meilleur « Vivre ensemble ».



Le « bien vivre ensemble » peut s'appréhender de deux manières. A l'échelle locale, autrement dit à l'échelle de l'accueil du périscolaire lui-même, ou à une échelle plus large. Nos accueils doivent être des lieux où se construit le « vivre ensemble » ; ce qui implique l'acceptation des différences et le respect de l'autre. Ils doivent permettre aux enfants de se confronter à la différence et d'exploiter les richesses de la diversité.

De plus, ce projet était en lien avec l'actualité de l'année concernant le plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école et le cyberharcèlement qui a pour objectif d'améliorer et de coordonner la réponse des services de l'État face à ce fléau.

Plusieurs actions ont été mises en place sur l'ensemble des sites gérés par le Service « Périscolaire » :

- animations et ateliers proposés aux enfants par l'équipe d'animation,
- lien avec les partenaires (Centre socioculturel « La Pousse », les équipes enseignantes, SIVOS, Communauté de Communes),
- la boîte à livres, avec des livres sur le sujet du harcèlement, de la différence, de la citoyenneté...
- la malle Handi'Kit pour sensibiliser à différents handicaps.

## Les projets par école

### LES ÉCOLES DE MIREBEAU

#### Ecole Jean Raffarin : « Voyage à travers le temps »

En route pour un voyage extraordinaire à travers le temps !

L'objectif de ce voyage était de permettre aux enfants d'aborder et d'expérimenter, de façon ludique, les différentes périodes historiques, la culture et différents aspects de ces ères étonnantes !

Le voyage a débuté par l'ère préhistorique avec la découverte des dinosaures et la culture de nos ancêtres, tout en y ajoutant une pointe d'Halloween. Il s'est poursuivi par la période de l'antiquité, puis celle des chevaliers du Moyen-Âge, pour ensuite plonger dans le monde des « Artistes inventeurs », de manière ludique et sous forme d'aventures.



#### Ecole Cèdre Enchanté : « Les mondes des fées »

La « Fée Turlututu » a débarqué avec ses 5 amies à l'école du Cèdre Enchanté, pour solliciter l'aide des enfants en leur confiant une mission : disperser un halo de poussière magique et scintillant pour réveiller la nature toute endormie, afin de l'observer et d'en prendre soin.

Durant la première période, au rythme de la saison de l'automne, les enfants ont créé des éléments de décors avec la fée des bois, un arbre et son feuillage virevoltant et des animaux l'entourant.

Un grand-jeu « A la recherche de la poussière d'étoiles » est venu clore la fin de cette période.

Pour démarrer le jeu, un vilain petit troll qui n'apprécie pas les fées, a déposé une lettre aux enfants, en indiquant qu'il avait volé les objets des fées et les a cachés partout dans la cour. La fée des bois avait besoin de l'aide des enfants pour retrouver les objets perdus.

Pour la période de novembre-décembre, la fée des glaces était au rendez-vous et a guidé les enfants vers la découverte des animaux du Pôle Nord et leurs habitats.



### LES ÉCOLES DU SIVOS « CHERVES, CUHON, VOUZAILLES »

#### « Les aventures de Minou »

Grâce à un concours de dessin réalisé auprès de tous les enfants du périscolaire, la mascotte de l'année « Minou » est née. Les enfants sont donc partis à la découverte de ses aventures. A chaque période, ils ont découvert différents univers et écrit ensemble son histoire.

La maison hantée de Casper s'est invitée dans la salle du périscolaire pour la première période. Il a

ensuite été invité à passer Noël avec le Grinch.

Les parents ont été invités aux moments des fêtes de fin d'année à assister à la première lecture du livre intitulé « les aventures de Minou », écrit et dessiné exclusivement par les enfants du périscolaire de Vouzailles.

## L'ÉCOLE DE THURAGEAU

### « Le périscolaire part en voyage autour du Monde »

À travers diverses activités manuelles, ludiques et sportives, les enfants sont partis à la découverte du Monde et des cinq continents. Pour chaque continent, deux pays ont été mis en avant avec leurs spécificités, leurs monuments emblématiques, leur flore, leur faune et leur culture. Qui dit voyage, dit passeport. Les enfants l'ont créé en début d'année.

Pour septembre et octobre, les enfants ont visité la Guyane et le Mexique. Caroline (ancienne animatrice du service périscolaire) qui est partie y vivre, a partagé avec nous les animaux qu'elle a pu observer comme le paresseux, la matoutou ou encore un iguane.

Pour la période de novembre-décembre, ils ont découvert le continent européen avec l'Italie et l'Angleterre. Cette période de l'hiver a également signifié l'arrivée des lutins farceurs. Les enfants et les animatrices ont ainsi pu profiter de leurs bêtises.

Pour la suite de l'année scolaire, les enfants ont voyagé vers deux nouvelles destinations : la Chine et la Mongolie.

## △ CHIFFRES CLÉS

6

écoles (Mirebeau  
maternelle et  
élémentaire,  
Cherves, Cuhon,  
Thurageau,  
Vouzailles)

4

Accueils  
périscolaires  
(Mirebeau  
maternelle et  
élémentaire,  
Thurageau,  
Vouzailles)

475

enfants concernés

A conceptual image showing a small, vibrant green tree with a brown trunk growing out of a transparent globe of the Earth. The globe is resting on a mound of dark brown soil. The background is a soft, light green gradient.

# ATTRACTIVITÉ

- **Économie - Numérique** p. 66
- **Agriculture** p. 69
- **Tourisme** p. 72
- **Développement durable** p. 75
- **Urbanisme et planification** p. 80

# ÉCONOMIE - NUMÉRIQUE

Vice-Présidente : Séverine SAINT-PÉ



## Moyens humains

2  
Agents

1 responsable  
du Pôle  
« Attractivité »

1 chargée  
de mission  
« Développement  
économique et  
agricole »



## Moyens financiers

Fonctionnement :

381 896 € (dépenses) / 88 065 € (recettes)

## ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Economie – Numérique » a pour missions :

- la commercialisation et la gestion des zones d'activités économiques intercommunales,
- l'accueil de projets d'investissement d'entreprises,
- la commercialisation et la gestion des bâtiments d'accueil d'entreprises,
- le soutien aux projets d'investissement des entreprises et l'accompagnement à la recherche de financements,
- le soutien au tissu économique local et l'organisation d'événements favorisant les rencontres inter-entreprises.

## Développement et commercialisation des zones d'activités économiques intercommunales

### PROMOTION ET COMMERCIALISATION

La Communauté de Communes gère 15 zones d'activités économiques (ZAE) réparties sur l'ensemble du territoire et dispose de 60 hectares de réserves foncières, dont 25 sont viabilisés.

En 2023, 34 porteurs de projets ont été accompagnés dont :

- 25 projets de développement d'entreprises,
- 2 projets d'implantation d'entreprises,
- 7 projets de création d'entreprises.

Parmi ces projets, deux installations notables ont abouti : l'Entreprise de Transport Laurentin et le Cabinet d'expertise comptable CER France, sur la zone de Beauregard, à Vouillé.

## GESTION ET DÉVELOPPEMENT

La Communauté de Communes assure une gestion quotidienne des zones d'activités économiques intercommunales qui comprend, à la fois l'entretien de la voirie (balayage) mais également sa réparation. Elle fait de même pour la gestion des espaces verts (entretien des zones enherbées et élagage des arbres d'alignement). Ces prestations peuvent être réalisées par les services communautaires, les agents communaux mis à disposition ou en faisant appel à des prestations d'entreprises spécialisées.



En 2023, la Communauté de Communes a réalisé les premières poses de mobilier (totems et panneaux de rue) correspondant à la nouvelle signalétique qu'elle a décidé d'uniformiser pour l'ensemble des zones d'activités économiques intercommunales. Les premières installations ont été réalisées sur le Vienneopôle de Chouppes et la zone industrielle de La Madeleine à Mirebeau.



La Communauté de Communes a également mené un diagnostic complet de son parc d'éclairage public (représentant environ 400 points lumineux), en vue de réaliser des travaux de mise aux normes et d'améliorer les performances des équipements.

## Soutien aux entreprises

### SOUTIEN FINANCIER

La Communauté de Communes soutient l'Association « Initiative Vienne » qui a vocation à financer les projets de création ou de reprise d'entreprises sur le territoire, sous forme de prêt d'honneur (prêt à taux 0).

En 2023, le dispositif a bénéficié à 7 entreprises qui ont créé 27 emplois. Le montant alloué représente 133 000 € et a permis de mobiliser 923 000 € de prêts bancaires.

Depuis 2021, le prêt d'honneur peut être cumulé avec la Sub'Emploi, une subvention de 2 000 € par emploi pérenne créé, dans la limite de 3 emplois par projet.



### ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

L'Association « Vivre et Entreprendre » en Haut-Poitou, avec le soutien de la Communauté de Communes, organise les Matinales des Entrepreneurs, les premiers mardis de chaque mois. L'objectif est de permettre la rencontre des porteurs de projet avec des experts pouvant apporter des réponses et éléments aux différentes problématiques. 10 Matinales ont été organisées en 2023, à Neuville-de-Poitou.

## Requalification de friches économiques

La Communauté de Communes a souhaité mener, en collaboration avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP), une réflexion sur la requalification des friches économiques présentes sur son territoire.

Le projet a démarré par une phase de recensement qui a permis d'identifier une quinzaine de sites. La Communauté de Communes en a retenu deux qui ont servi de sites pilotes. Il s'agit d'un délaissé SNCF sur la Commune de Villiers et d'une ancienne porcherie à Chouppes.

Ces deux sites ont fait l'objet de diagnostics approfondis et d'un chiffrage des travaux à réaliser en vue de leur requalification. La Collectivité a souhaité que les deux sites pilotes fassent l'objet d'une renaturation.

## △ CHIFFRES CLÉS

---

**15**

zones d'activités  
communautaires

**2**

bâtiments  
d'accueil  
d'entreprises

**3 700**

entreprises sur le  
territoire

**8 000**

emplois privés

## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

---

- △ Mise en œuvre de la nouvelle signalétique dans les ZAE intercommunales
- △ Travail sur la requalification des friches économiques

Vice-Président : Jacques ROLLAND



## Moyens humains

2  
Agents

1 responsable  
du Pôle  
« Attractivité »

1 chargée  
de mission  
« Développement  
économique et  
agricole »



## Moyens financiers

Fonctionnement :  
60 742 € (dépenses)

## ACTIVITÉS DU SERVICE

La Communauté de Communes poursuit la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), en partenariat avec la Communauté Urbaine Grand Poitiers et la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

Elle soutient notamment les initiatives permettant de promouvoir les nouveaux modes de distribution des productions agricoles :

- point de retrait du Drive Fermier 86, à Neuville-de-Poitou,
- création d'un guide des producteurs locaux en Haut-Poitou,
- étude pour la mise en place d'un distributeur automatique de produits fermiers.

En partenariat avec la SAFER, la Communauté de Communes a lancé une étude sur les terres agricoles qui sont sa propriété. Cette mission a pour objectif d'identifier les agriculteurs exploitant ses parcelles et de mettre en place des conventions d'occupation avec les exploitants afin de valoriser le patrimoine dont la Communauté de Communes est propriétaire.

### 1er Forum de l'alimentation en Centre Vienne

Les acteurs du PAT se sont réunis, pour la première fois, le 17 octobre 2023, à l'Agri-campus de Venours, pour une journée entière dédiée à l'alimentation.

Les thématiques abordées ont été : l'installation-transmission en agriculture, les solidarités alimentaires, la restauration collective et les filières alimentaires locales et les circuits-courts.



La journée a été ponctuée par la signature d'une charte entre les différents partenaires et la visite de l'exploitation agricole du lycée de Venours.

## 1ère édition du guide des producteurs locaux en Haut-Poitou

Ce guide répertorie les producteurs locaux en Haut-Poitou, c'est-à-dire les productions locales disponibles en vente directe (marchés, boutiques à la ferme, Drive Fermier, AMAP, magasins de producteurs...).

54 producteurs ont été recensés avec une grande variété de productions : produits laitiers, pains et céréales, fruits et légumes, plantes, produits de la ruche, vins et bières, viandes et volailles.

Ce guide est disponible au format papier et téléchargeable sur internet. Il sera mis à jour en version dématérialisée régulièrement.



## Mise en place d'une filière de production Miscanthus

Une réflexion autour de la faisabilité de mise en place d'une filière de production de miscanthus est en cours. L'objectif est notamment de pouvoir alimenter la chaudière du futur pôle socio-éducatif à Mirebeau. Il s'agit d'un projet transversal mené en collaboration avec les Services « Développement durable », « Bâtiments » de la Communauté de Communes et avec le Conseil Départemental de la Vienne.

Des agriculteurs intéressés par cette nouvelle culture ont été identifiés.



## CHIFFRES CLÉS

157

élèves du CE1 au CM2 bénéficiant du dispositif Pass' avec « Alimentaire mon cher Watson ! »

54

producteurs référencés dans le guide des producteurs locaux du Haut-Poitou

100

acteurs présents au 1<sup>er</sup> forum de l'alimentation entre Centre Vienne

## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

---

- △ 17 octobre 2023 : 1<sup>er</sup> forum de l'alimentation en « Centre Vienne », au lycée de Venours à Rouillé
- △ 4 décembre 2023 : Soirée de lancement du guide des producteurs locaux en Haut-Poitou à Villiers



**HAUT  
POITOU**  
Communauté de Communes

Édition 2023

Le **GUIDE** des  
**PRODUCTEURS LOCAUX**



# TOURISME

Vice-Présidente : Séverine SAINT-PÉ



## Moyens humains

2  
Agents

1 responsable  
du Pôle  
« Attractivité »

1 responsable du  
Service « Tourisme »



## Moyens financiers

Fonctionnement :

394 530 € (dépenses) / 63 802 € (recettes)

## ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service «Tourisme » assure les missions suivantes :

- Mise en place d'une stratégie de développement touristique du Haut-Poitou
- Participation à l'aménagement et à la gestion des sites à rayonnement communautaire ou propriété de la Communauté de Communes :
  - Forêt Domaniale de Vouillé-Saint-Hilaire (partenariat avec l'ONF)
  - Site archéologique des Tours Mirandes à Saint-Martin-la-Pallu
  - La Cité des Tanneurs (association) à Lavausseau
  - Les étangs de Saint-Martin à Varennes
  - Le plan d'eau de Fleix à Ayron
- Promotion du tourisme
- Élaboration d'un schéma local de randonnée
- Gestion de la taxe de séjour.

### Stratégie de développement touristique 2023-2028

Le 29 juin 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la stratégie de développement touristique 2023-2028. La démarche a été conduite par le Cabinet In Extenso et le Service « Tourisme », en collaboration avec les élus du territoire, les habitants, les partenaires territoriaux et institutionnels, les acteurs locaux du tourisme et l'Association « Office de Tourisme du Haut-Poitou ».

### LES TROIS ENJEUX DE LA STRATÉGIE

Le nouveau positionnement de l'offre :

- affirmer l'identité globale du territoire : renforcer la visibilité du Haut-Poitou pour les clientèles touristiques en jouant les bonnes synergies, aux bonnes échelles

- construire une offre touristique à l'image du territoire : garantir la qualité des services sur le territoire (accueil, restauration, hébergement), révéler les richesses du territoire et poursuivre la qualification des propositions.

#### L'inscription dans un tourisme durable et respectueux des espaces :

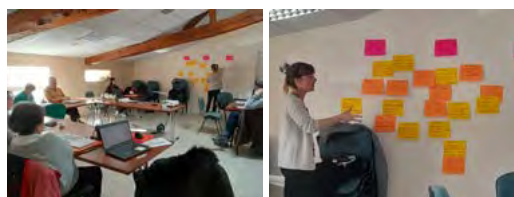
- se positionner plus fortement sur un développement équilibré et durable du tourisme sur l'ensemble du territoire et favoriser un tourisme désaisonnalisé ou tourisme « des 4 saisons »
- renforcer la filière touristique ainsi que ses impacts économiques et territoriaux
- consolider l'accueil et l'information pour gagner en attractivité.

#### Les enjeux de mobilisation :

- s'inscrire dans une dynamique de travail collectif
- mettre en place une gouvernance adaptée pour une mise en œuvre efficiente.

### 12 CHANTIERS, 20 ACTIONS, DONT 8 PRIORITAIRES

Le déploiement de la stratégie de développement touristique a commencé par la reprise de la compétence « Promotion du Tourisme » (effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024), sous la forme d'une régie dotée de l'autonomie financière (régie autonome), qui a repris les activités de l'Association « Office de Tourisme du Haut-Poitou ».



#### **Appel à manifestation d'intérêt (AMI) au plan d'eau de Fleix**

La Communauté de Communes a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de trouver un nouveau gestionnaire du camping et du restaurant.

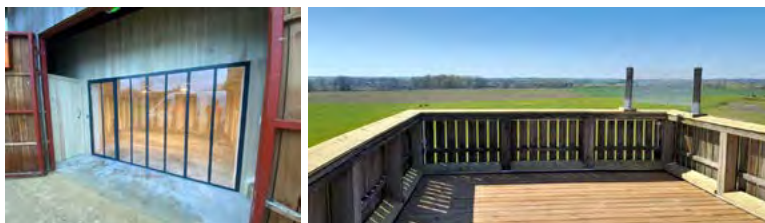
L'AMI a été lancé, en avril 2023, et s'est terminé, en décembre 2023. L'AMI est resté infructueux.



#### **Projet de valorisation du site gallo-romain des Tours Mirandes**

##### LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Les travaux d'aménagement du site ont débuté le 16 janvier et se sont terminés en novembre. Ils ont porté sur des travaux d'embellissement de façades, ajouts de cloisons, reprofilage extérieur en stabilisé pour deux bâtiments, mise aux normes des luminaires et d'accessibilité, étanchéité de toiture pour le belvédère Ouest, création d'ouvertures pour le belvédère Est, création d'une pièce complète dans la grande pièce du bâtiment B pour l'accueil des groupes, la pose de 10 plaques émaillées sur les bâtiments ou sur des socles en pierre calcaire de Luget (86) et de supports de cartels en aluminium pour l'espace muséal.



En ce qui concerne le volet paysager : trois micocouliers ont été plantés, à proximité du bâtiment B, pour créer une zone d'accueil ombragée. Les plantations sur des zones spécifiques, prévues initialement au projet en surélévation du sol, cadrées par une volige, n'ont pas été réalisées pour des raisons budgétaires.

## LA VISITE NUMÉRIQUE

Les nouveaux supports numériques utilisés sont un film de présentation au début de la visite et la tablette numérique qui accompagne le visiteur lors des 8 étapes de son parcours de visite.

Les techniques de médiation numériques utilisées s'appuient sur des vidéos 3D et de la réalité augmentée.



L'ensemble du contenu de ce produit numérique est traduit en anglais et en espagnol. Le film et toutes les vidéos sont également sous-titrés en français, anglais et espagnol. L'application propose une interface « accessibilité » pour le public en situation de handicap.

Deux maquettes ont également été réalisées pour améliorer les outils de médiation du site à destination des groupes et notamment des scolaires : une maquette du site et une maquette transportable pour présenter les étapes de fouilles archéologiques.

## △ CHIFFRES CLÉS

**55 883**

euros de taxe de séjour collectés au titre de l'année 2023

**81 392**

nuitées touristiques en 2023

**6 937**

découvertes de caches Tèrra Aventura, sur les 4 parcours du Haut-Poitou, soit 27 748 joueurs en 2023

## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- △ Les Heures Vagabondes Charlie Winston à Chiré-en-Montreuil le 20 juillet 2023
- △ La réalisation d'un film de promotion touristique
- △ La reprise de la compétence « Promotion du tourisme » par la Communauté de Communes

# DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vice-Président : Jean-Jacques DUSSOUL



## Moyens humains

3  
Agents

1 responsable du  
Pôle « Planification  
et développement  
durable »

1 chargé de mission  
« Air-Energie-Climat »  
1 assistante



## Moyens financiers

Fonctionnement :

312 189 € (dépenses) / 106 116 € (recettes)

## ACTIVITÉS DU SERVICE

Les missions principales du service reposent sur les compétences suivantes :

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Protection et mise en valeur de l'environnement et notamment les actions en faveur du développement des énergies renouvelables, des économies d'énergie et de lutte contre la pollution de l'air
- Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial
- Organisation des services de la Mobilité.

### Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La Communauté de Communes poursuit le travail de collaboration avec les structures auxquelles elle a confié des missions, par transfert de compétence (Syndicat Clain Aval) ou délégation (Syndicat Vienne et Affluents) :

#### LE SYNDICAT CLAIN AVAL (SCA)

Le SCA a réalisé les travaux suivants dans les Vallées de l'Auxance, de La Pallu et de La Boivre :

- étude de caractérisation des pertes hydrauliques sur le secteur aval de La Pallu (Saint-Martin-la-Pallu)
- étude préalable au rétablissement de la continuité écologique et à la restauration de l'hydromorphologie de l'Auxance (Quinçay), site du moulin de Chauvineau
- étude préalable au rétablissement de la continuité écologique et à la restauration de l'hydromorphologie de l'Auxance (Vouillé), site du centre-bourg

- restauration de l'hydromorphologie de l'Auxance (Quinçay), source de Ringère
- restauration de l'hydromorphologie de la Boivre (Boivre-la-Vallée – Lavausseau), Chevaufeu.



Le montant de la cotisation de la Communauté de Communes au SCA s'élève à 88 551 € en 2023.

### LE SYNDICAT MIXTE VIENNE ET AFFLUENTS (SMVA)

Le Syndicat Mixte Vienne et Affluents agit pour le compte de la Communauté de Communes à travers une convention de partenariat, pour la mise en œuvre d'un programme d'actions, sur la Vallée de l'Envigne :

- réalisation de l'inventaire des zones humides : le SMVA a missionné l'Association Vienne Nature pour réaliser cette prestation sur les Communes de Chouppes, Coussay et Thurageau
- réalisation d'une étude de diagnostic et de programmation mettant en évidence des actions à réaliser pour tendre vers le bon état de la masse d'eau
- actions de conseil et de sensibilisation auprès des Communes ou riverains sur la gestion des milieux aquatiques
- réalisation de travaux possibles en fonction des opportunités à la demande de propriétaires ou des communes (plantation de haies, restauration de mares...).

La Communauté de Communes du Haut-Poitou participe annuellement à hauteur de 15 000 € pour la réalisation de ces actions.

### L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU BASSIN DE LA VIENNE (EPTB VIENNE)

L'EPTB agit pour le compte de la Communauté de Communes sur le volet connaissance du risque d'inondation et préservation de la ressource en eau. A ce dernier titre, l'EPTB a réalisé une étude sur les économies d'eau et les installations à réaliser dans les bâtiments intercommunaux. Un programme d'achat d'équipements sera prochainement proposé aux élus.

Par ailleurs, l'EPTB poursuit l'étude des risques d'inondation sur le territoire (travail cartographique) et propose un programme de communication auprès des habitants et des aménagements, en amont, visant à réduire les inondations potentielles (aménagement de zones tampons, plantation de haies...).

### LA RÉALISATION DES INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES

L'Association Vienne Nature, financée dans le cadre du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA), réalise l'inventaire des Zones Humides des communes suivantes, pour le compte de la Communauté de Communes :

- pour 2023 : Boivre-la-Vallée,
- pour 2024 et 2025 : Avanton, Ayrton, Chalandray, Chiré-en-Montreuil, Latillé.

La Communauté de Communes prend en charge 20 % du coût de ces inventaires (soit 2 000 € par commune), les 80 % restants étant pris en charge par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département.

Il s'agira de décider de modalités de réalisation des inventaires des Zones Humides dans les communes pour lesquelles les études n'ont pas encore eu lieu.

### LA GESTION DE L'ACTIVITÉ ET DES OUVRAGES PISCICOLES SUR LE PLAN D'EAU DE FLEIX À AYRON

Les travaux visant à restaurer la continuité écologique de la Vendelogne au plan d'eau de Fleix à Ayrton ont été finalisés et inaugurés en novembre 2023.



La gestion et le suivi du bon fonctionnement des ouvrages sont confiés à la Fédération Départementale de la Pêche de la Vienne.

Un programme d'aménagement complémentaires à ses travaux devra être réalisé sur la Vendelogne, en aval du plan d'eau, et ce, avec le concours de la Fédération de Pêche et du Syndicat Clain Aval.



## Protection et mise en valeur de l'environnement

### LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le PCAET est la feuille de route stratégique de la Communauté de Communes sur les questions de la transition écologique.

Les actions réalisées en 2023 ont répondu aux objectifs stratégiques suivants du PCAET :

- Un territoire exemplaire et économe, qui réduit ses consommations grâce à des bâtiments bien utilisés, gérés et isolés :
  - mise en place du Service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP), avec la Communauté de Communes du Pays Loudunais
  - reconduction de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), animée par Soliha Vienne : service d'accueil et d'information à destination des particuliers
  - actions relatives à la baisse des consommations d'eau, menées par l'EPTB (en lien avec la compétence GEMAPI).
- Un territoire qui utilise ses potentiels d'énergies renouvelables pour produire localement son énergie :
  - accompagnement des communes dans la définition de leurs Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) : rencontre avec le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER), rédaction d'un guide d'aide à la décision et d'un guide pour la prise en main de la plateforme collaborative de cartographie des ZAEnR, organisation de réunions territoriales,
  - signature d'une convention de partenariat avec SOREGIES pour le développement de parcs photovoltaïques au sol sur des espaces impropres à l'agriculture et à l'urbanisation (installations de stockage de déchets inertes notamment),
  - en collaboration avec les Services « Bâtiments » et « Agriculture », des visites d'entreprises, hors du département, ont été organisées afin de partager les expériences sur les équipements de production de chaleur par biomasse et en particulier au miscanthus.
- Un territoire qui produit durablement et consomme localement : élaboration en lien avec le Service « Commande Publique », d'un guide de la commande publique durable.
- Un territoire qui accompagne le changement de pratique en matière de déplacements et de mobilités :
  - poursuite du travail de définition du Plan de Mobilité Simplifié (PMS) pour définir l'offre de services à mettre en place sur le territoire : les élus ont approuvé la stratégie du Plan de Mobilité Simplifié.
  - mise en place du Comité des Partenaires de la Mobilité, constitué de 18 membres, répartis en 3 collèges : élus, représentants des employeurs, de l'emploi, de l'insertion et représentants des usagers/habitants.
  - renouvellement de l'aide à l'achat des Vélos à Assistance Electrique (VAE) pour les particuliers : en 2023, 76 habitants du territoire ont bénéficié d'une aide à l'achat d'un VAE pour un coût global de 15 000 €.

## L'ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT DANS LA DÉMARCHE « TERRITOIRE EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE » À TRAVERS LE CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL

La Communauté de Communes s'est engagée, en 2022, dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME, pour une durée de 4 ans. Ce contrat a pour ambition d'engager la collectivité dans une démarche de progression sur les questions de Transition écologique et d'Economie Circulaire.

En 2023, un diagnostic des pratiques de la Communauté de Communes relatives à l'Economie Circulaire et l'Air Energie Climat a été réalisé.

L'objectif est d'aboutir à un plan d'actions destiné à instaurer la transition écologique dans les actions de la Communauté de Communes.

## L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT : LE PASS'DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Pôle « Aménagement durable » participe au dispositif Pass'.

En 2023, grâce à des interventions relatives à la transition écologique et à la préservation de l'environnement, 614 enfants (soit 18 classes de 8 établissements du territoire, dont un collège) ont bénéficié d'apports pratiques et théoriques permettant d'améliorer leur expérience et leur connaissance sur ce sujet.

## △ CHIFFRES CLÉS

72

habitants du territoire aidés financièrement par la Communauté de Communes pour l'achat de Vélos à Assistance Electrique

281

personnes ont bénéficié d'une information par Soliha concernant les aides financières en matière de travaux de rénovation énergétique dans le cadre de la Plateforme de Rénovation Energétique « France Rénov' »

## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Inauguration des travaux de rétablissement de la continuité écologique du plan d'eau de Fleix à Ayron

△ Constitution du Comité des Partenaires de la Mobilité, regroupant élus, entreprises, associations et usagers (18 membres).

# URBANISME – PLANIFICATION

Vice-Président : Hubert LACOSTE



## Moyens humains

8  
Agents

1 responsable du  
Pôle « Planification  
et développement  
durable »

1 chargée de mission  
« PLUi-H »

1 assistante

1 chargé mission PVD  
1 responsable du Pôle  
« ADS »

3 instructrices  
des autorisations  
d'urbanisme



## Moyens financiers

Fonctionnement :

297 036 € (dépenses) / 208 045 € (recettes)

## PLUi-H

### ACTIVITÉS DU SERVICE

#### Structuration de l'équipe-projet dédiée au PLUi-H

En septembre 2023, le service en charge du PLUi-H s'est structuré avec la mise en place d'une responsable du Pôle « Planification et aménagement durable » suite à une réorganisation interne et le recrutement d'une chargée de mission PLUi-H et l'identification d'un binôme en tant que chef de projet.

Des réunions techniques régulières de l'équipe-projet PLUi-H ont été mises en place courant 2023. L'équipe-projet PLUi-H a tenu à associer le Pôle « Application du Droit des Sols » (ADS) à toutes les réunions techniques bi-mensuelles. Plus ponctuellement, en fonction des besoins, les autres pôles et/ou services de la Communauté de Communes sont associés à la démarche, avec l'organisation de réunions interservices : service communication, service développement économique...

Des rencontres trimestrielles sont organisées avec la Direction Départementale des Territoires de la Vienne (DDT 86) et avec les services du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP), structure porteuse du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

Ces rencontres ont pour objectifs de rendre cohérent l'élaboration du PLUi-H avec les enjeux réglementaires et les orientations supra-PLUi-H.

## Lancement de la consultation pour le marché public « Mission d'accompagnement pour l'élaboration et l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Haut-Poitou »

Le deuxième semestre 2023 a été en partie consacré à la définition des besoins de la Communauté de Communes pour l'élaboration du PLUi-H et à l'élaboration du cahier des charges de consultation selon les différentes phases.

La fin du mois de novembre 2023 a été marquée par le lancement de la consultation des entreprises pour le recrutement d'un bureau d'études. Le début d'exécution de la mission est prévu dès avril 2024.

## Mise en place d'un Observatoire de l'Habitat, du Foncier et des Mobilités

Cet observatoire est un outil de connaissance et d'analyse de l'habitat, du foncier et des mobilités qui doit être mis en place après l'approbation du PLUi-H.

En 2023, le choix a été fait de le réaliser, avant la phase de diagnostic du PLUi-H, afin de disposer de bases de données, d'indicateurs et de couches de Système d'Information Géographique (SIG) permettant de faciliter la définition des objectifs du PLUi-H, en fonction du contexte territorial et démographique du territoire.

Une consultation de bureaux d'études a été lancée fin 2023 en vue d'élaborer l'observatoire. C'est l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) qui a été retenue afin de réaliser cet outil et de former les équipes afin de le mettre à jour régulièrement.

## Lancement de la communication et de la concertation autour du PLUi-H

Le PLUi-H est l'expression d'une vision commune du territoire de la Communauté de Communes. La concertation offre l'opportunité d'impliquer les habitants dans une démarche de co-construction d'un projet de territoire. Une concertation efficace passe par une bonne communication auprès de tous. Les actions entreprises sont les suivantes :

### RÉALISATION D'UN LOGO PLUi-H

La définition d'une charte graphique avec un slogan autour du PLUi-H du Haut-Poitou a été proposée aux élus. Cette charte graphique servira pour toute la durée de l'élaboration du PLUi-H, jusqu'à l'approbation du document final.



### MISE EN LIGNE DE LA PAGE WEB « PLUi-H » SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En décembre 2023, une page web consacrée au PLUi-H a été mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes, afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'ensemble des informations et des documents relatifs au PLUi-H.



### AUTRES OUTILS DE COMMUNICATION ET DE CONCERTATION

En 2023, le travail sur d'autres outils de communication et de concertation autour du PLUi-H a été engagé, pour une mise en œuvre courant 2024 :

- une exposition itinérante sur la démarche PLUi-H qui sera présentée dans toutes les Mairies et au siège de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

- la mise en place de registres de concertation papiers dans toutes les Mairies de la Communauté de Communes.
- une adresse mail dédiée, [pluih@cc-hautpoitou.fr](mailto:pluih@cc-hautpoitou.fr), et un registre de concertation en ligne sur la page web PLUi-H pour donner la possibilité au public de déposer ses observations et propositions de manière dématérialisée.



## △ CHIFFRES CLÉS

27

rencontres avec les Communes, au 1<sup>er</sup> semestre 2023, pour présenter les objectifs du SCoT en matière de réduction de la consommation d'espaces

3

Conférences des Maires exclusivement consacrées au PLUi-H

22

professionnels de l'immobilier présents à un petit-déjeuner « démarrage de l'élaboration du PLUi-H »

## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- △ Petit-déjeuner des professionnels de l'immobilier du 18 avril 2023 : Informations sur le démarrage de l'élaboration du PLUi-H sur le territoire de la Communauté de Communes, sur les prescriptions du SCoT du Seuil du Poitou, en matière de consommation du foncier, sur les droits à construire ainsi que sur le calendrier de mise en œuvre du PLUi-H
- △ Conférence des Maires du 4 juillet 2023 : Premier travail sur la définition de l'armature territoriale
- △ Conférence des Maires du 12 octobre 2023 : Présentation du contenu du « Porter à Connaissance (PAC) » de l'État pour l'élaboration du PLUi-H (objet, enjeux par thématique, déclinaisons locales...)
- △ Conférence des Maires du 7 décembre 2023 : Présentation de la « note d'enjeux » par les services de l'État (DDT 86)



## PETITES VILLES DE DEMAIN

### ACTIVITÉS DU SERVICE

Le programme « Petites Villes de Demain » est engagé sur la Commune de Mirebeau, depuis 2020.

Ce dispositif mis en place par l'Etat vise à apporter un soutien technique et financier aux communes sélectionnées, afin de mettre en œuvre un plan d'actions pour redynamiser leur centre-bourg.



### Remise des études pré-opérationnelles de définition de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) du Programme « Petites Villes de Demain » à Mirebeau

Ces études ont été engagées afin de mener une analyse sectorielle du territoire de la Communauté de Communes et en particulier de la Commune de Mirebeau, sur les thématiques de l'habitat, du commerce et du cadre urbain, afin d'établir un diagnostic.

Le diagnostic a permis de tirer des enseignements afin de mettre en œuvre un plan d'actions adapté aux besoins de la Commune de Mirebeau. Un ensemble de fiches actions ont été élaborées en vue d'intervenir sur les différentes thématiques identifiées. Ainsi, le Comité de pilotage du dispositif a acté un ensemble de 18 fiches actions.

### Phase de mise en œuvre des actions du programme « Petites Villes de Demain » à Mirebeau

En fin d'année 2023 plusieurs de ces fiches actions ont été ciblées comme prioritaires dans leur mise en œuvre : la mise en place de l'OPAH-RU, la construction du futur pôle socio-éducatif et sportif, la reconversion du collège de Mirebeau, la révision du Site Patrimonial Remarquable de Mirebeau, l'aménagement du sentier des fontaines et la réduction de la vacance commerciale.

Un tableau de bord a été réalisé afin de planifier les actions sur les mois à venir et de constater l'avancement des projets par rapport aux prévisions.

### CHIFFRES CLÉS

3

réunions du  
Comité de  
Pilotage en 2023

705

logements inscrits dans  
le périmètre retenu pour  
l'OPAH

Sur le périmètre retenu :  
333 propriétaires-occupants, 228 locatifs privés, 144 logements vacants, 80 immeubles dégradés, 110 immeubles très dégradés, 13 % de logements présentent les caractéristiques de passoires thermiques

## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Signature de la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) à Mirebeau, le 11 juillet 2023 : en présence de Monsieur le Préfet, du Département de la Vienne, de la Commune de Mirebeau et de la Communauté de Communes

Cette réunion a permis de procéder à la signature officielle de la convention d'ORT, qui implique de s'engager à mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU). Cette opération a pour but de développer un programme d'aides aux propriétaires à la rénovation de leur habitat privé. Elle prévoit de recruter un opérateur en charge de la communication, de l'accompagnement et du suivi des dossiers de travaux auprès des habitants.



## APPLICATION DU DROIT DES SOLS

### △ ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Pôle « ADS » est chargé de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les Communes dotées d'un document d'urbanisme (PLU, carte communale). Il conduit également les procédures d'évolutions des PLU communaux.

#### Dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les demandes d'autorisations d'urbanisme peuvent se faire sous forme dématérialisée.

En 2023, sur 4 284 dossiers déposés, 1 387 l'ont été de manière dématérialisée, soit 32 % des dossiers (contre 16 % en 2022).

#### Permanences de l'Architecte des Bâtiments de France

Depuis avril 2023, a été testée la tenue de permanences, tous les deux mois, du Service Architecture et Patrimoine de la Vienne, dans les mêmes locaux que le Pôle « ADS », afin d'étudier, avec les pétitionnaires, leurs projets en amont (avant le dépôt de leur demande). Ce test a montré la pertinence de ce dispositif (13 pétitionnaires reçus). En 2024, ces permanences auront lieu mensuellement.

## Les évolutions des PLU communaux

### MODIFICATIONS SIMPLIFIÉES DE PLU COMMUNAUX

- Chalandray : 1 modification simplifiée engagée
- Champigny-en-Rochereau : 1 modification simplifiée du PLU de Champigny-le-Sec engagée, et 3 modifications simplifiées du PLU du Rochereau engagées
- Cissé : 2 modifications simplifiées approuvées
- Neuville-de-Poitou : 3 modifications simplifiées engagées

### APPROBATION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU DE MIREBEAU

Cette procédure de révision du PLU portait sur le changement de zonage de parcelles situées en zone « naturelle » du PLU, rue René Mabillean, en un zonage « urbain équipement » afin de pouvoir accueillir le nouveau collège, un centre socio-culturel et un équipement multisport couvert.



### △ CHIFFRES CLÉS

1 267

certificats  
d'urbanisme  
d'information  
(CUa)

165

certificats  
d'urbanisme  
opérationnels  
(CUb)

1 121

déclarations  
préalables (DP)

349

permis de  
construire (PC)

18

permis de démolir  
(PD)

28

permis  
d'aménager (PA)

26

autorisations de  
travaux (AT)

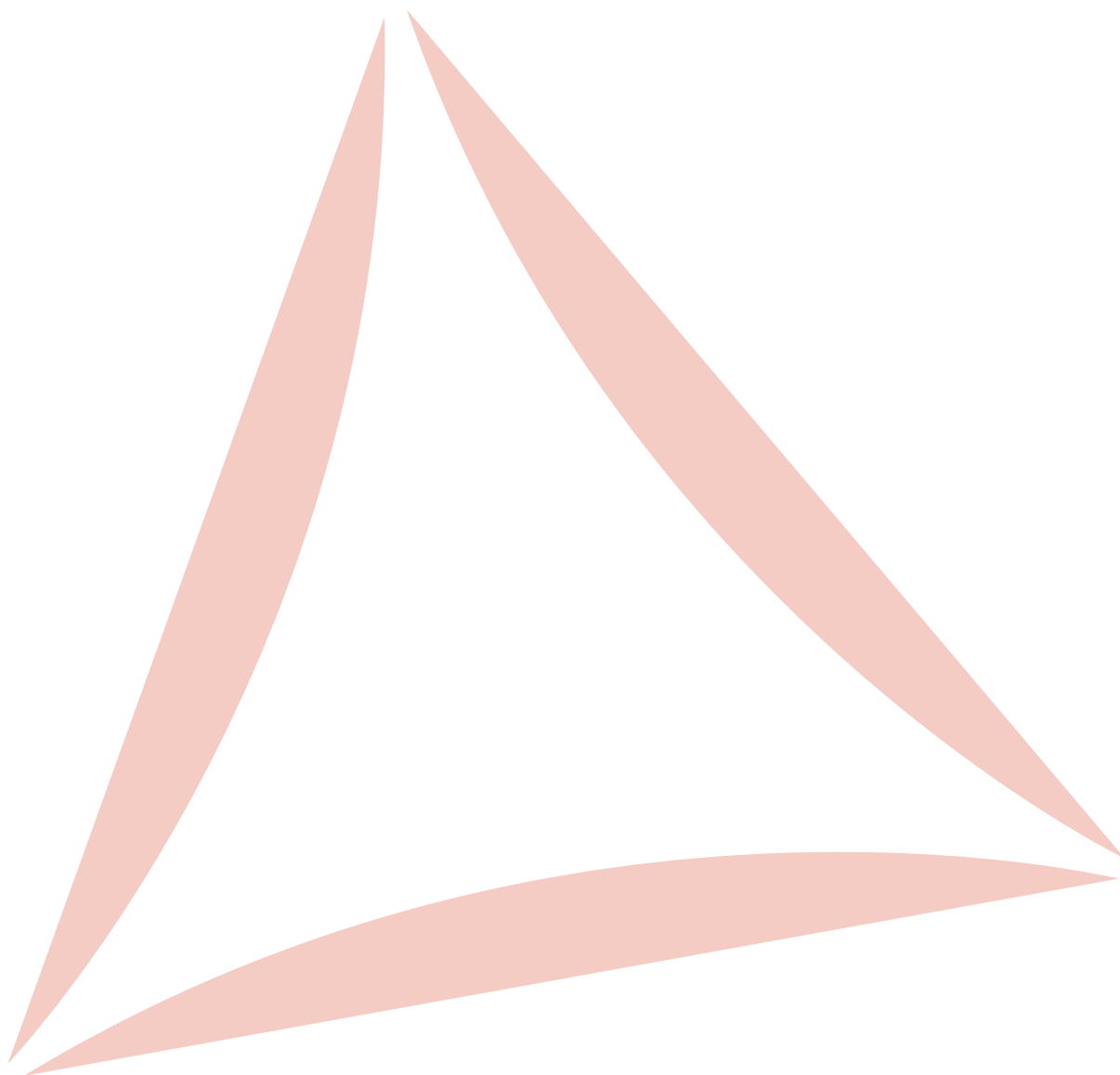
## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

---

△ Mise en place des permanences de l'ABF

△ Doublement du nombre de dossiers déposés de manière dématérialisée







# SERVICES TECHNIQUES

- Bâtiments p. 90
- Focus sur le CEP p. 95
- Voirie - Espaces Publics p. 98
- Gestion et Valorisation des déchets p. 102



# BÂTIMENTS

Vice-Président : Hubert LACOSTE



## Moyens humains

7  
Agents

1 responsable de  
Pôle « Bâtiments et  
Espaces publics »  
2 techniciens  
Bâtiments  
1 assistant  
technique énergie  
et patrimoine

1 coordinateur  
maintenance  
des bâtiments  
2 agents de  
maintenance

## ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Bâtiments » a la charge de la maintenance de 70 bâtiments, des travaux d'amélioration énergétiques, des travaux de réhabilitation et des constructions neuves.

Le service :

- assure les interventions de premier niveau sur les bâtiments communautaires
- assure le suivi des vérifications périodiques obligatoires
- prévoit et suit les travaux réalisés par des entreprises
- réalise des études de faisabilité en interne
- prépare les marchés et en assure le suivi auprès des entreprises
- prépare les marchés de maîtrise d'œuvre et en assure le suivi jusqu'à la réception de la construction.

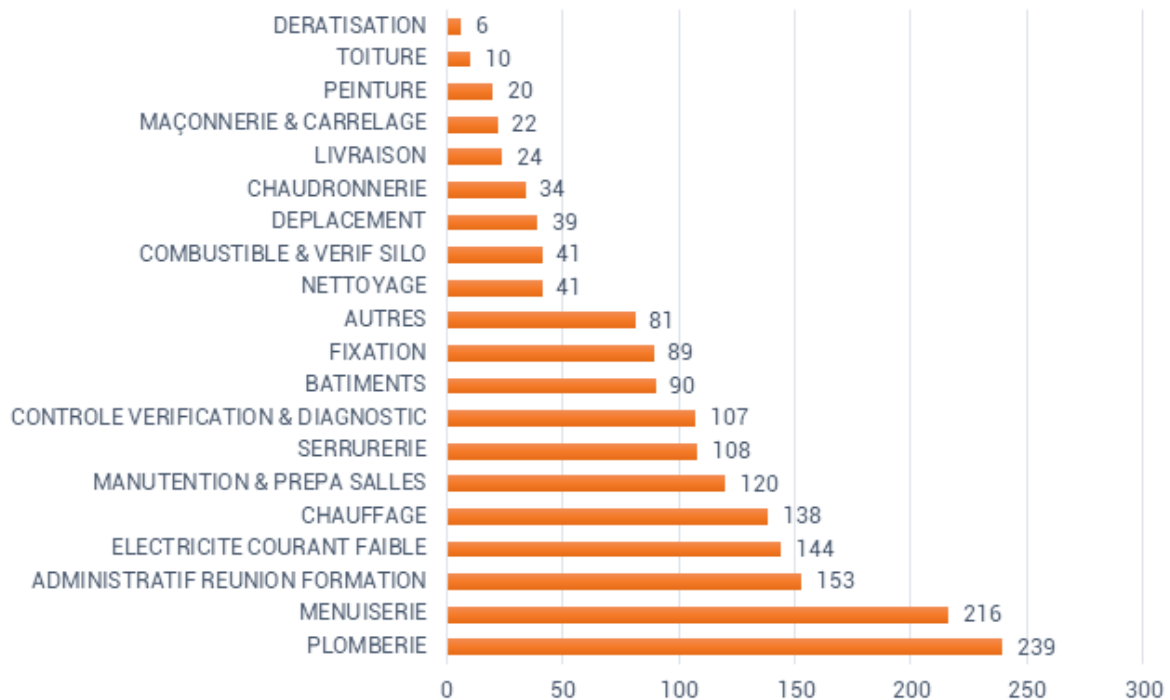
### La régie maintenance des bâtiments

#### LA TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS

L'équipe des agents de maintenance des bâtiments a assurée 1 722 interventions en 2023 de typologies très variées.

Une diminution des interventions de 33 % par rapport à 2022 est constatée. Elle résulte du changement d'affectation d'un agent et d'une équipe réduite à deux agents. En contrepartie, le recours aux entreprises a été accentué.

## Répartition des interventions par catégorie de tâches :

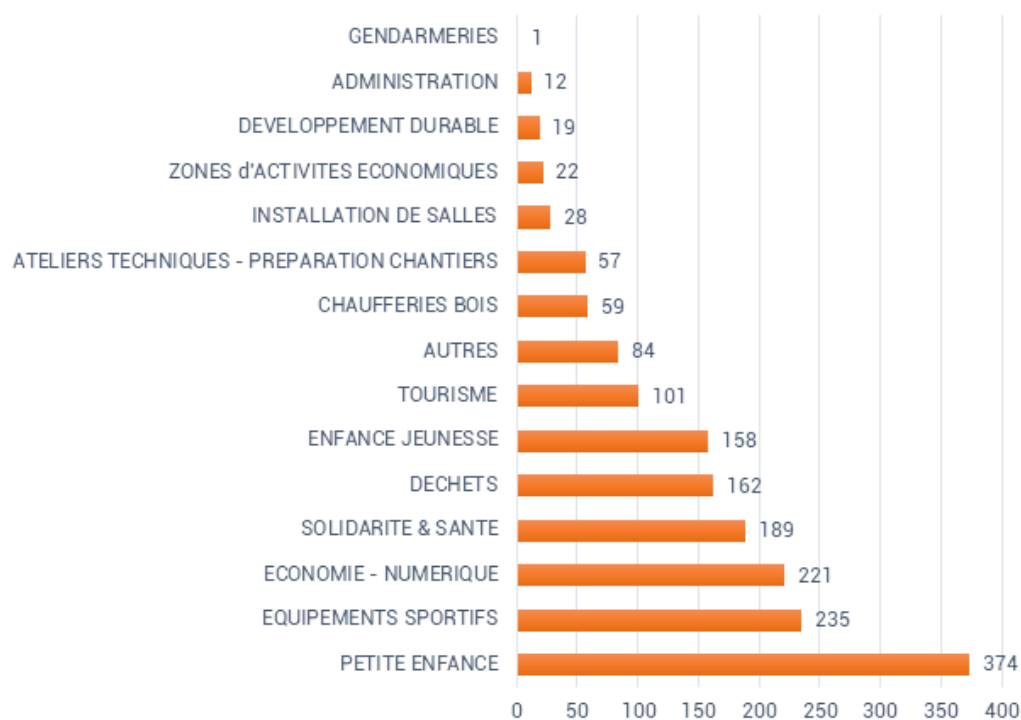


Nota : la rubrique « Bâtiments » regroupe les tâches effectuées en atelier pour le service, les préparations de chantier en atelier (chaudronnerie...), les interventions sur le traitement d'eau et la préparation des bassins des piscines à Neuville-de-Poitou et à Latillé et également les tâches de mise en place des boîtiers de mise à jour des clés électroniques sur les sites.

## LES INTERVENTIONS PAR CATÉGORIE DE SITES

La répartition des 1 722 interventions des agents de maintenance bâtiments par catégorie de sites est représentatif du nombre de bâtiments à suivre.

### Répartition des interventions par catégorie de sites :



## La réhabilitation de l'Épicerie sociale à Mirebeau

Ce projet de rénovation d'une ancienne menuiserie en épicerie sociale et en vestiaire solidaire a consisté en la réhabilitation complète du bâtiment, à savoir :

- la démolition de toutes les cloisons intérieures et des équipements
- la dépose de la toiture et des pignons amiantés et le traitement des déchets
- la reprise de la moitié du dallage existant et le passage des réseaux
- la création et la modification d'ouvertures
- la pose de la toiture et l'habillage des pignons en bardage acier
- la réalisation des cloisonnements intérieurs, des menuiseries et de l'électricité
- la pose des sanitaires, du chauffage et de la ventilation
- la réalisation des peintures intérieures, extérieures et résines des sols
- la réalisation d'une cuisine et l'installation d'une chambre froide
- la réalisation des VRD et de la microstation de traitement des eaux usées.

Le bâtiment est composé de :

- une zone de stockage et de distribution de 87,30 m<sup>2</sup>
- une réserve froide équipée d'une chambre froide de 6,25 m<sup>2</sup>
- une cuisine de 32,82 m<sup>2</sup>
- un hall d'accueil de 35,18 m<sup>2</sup>
- un bureau de 11,54 m<sup>2</sup>
- deux vestiaires avec sanitaires pour le personnel et un sanitaire séparé de 15,06 m<sup>2</sup>
- une friperie de 45,94 m<sup>2</sup>.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé, le 6 août 2021, avec l'ATELIER DUNE, représenté par l'architecte M. GUERINEAU.

Un groupe de travail avec les utilisateurs, les services de la collectivité et l'architecte a été créé afin d'échanger, lors de réunions de travail, sur les besoins et l'usage et de permettre la réalisation d'un projet concerté respectant le budget alloué.

Le permis de construire de cette réhabilitation a été accordé, le 19 septembre 2022.

Dans sa mission, le cabinet d'architecture ATELIER DUNE a été accompagné par 8 entreprises et bureaux d'études de la Vienne. Les marchés de travaux ont donné lieu à 13 lots et ont été notifiés à 9 entreprises dont 7 entreprises du Département.

Les travaux ont débuté par le désamiantage de la toiture existante, en avril 2023, pour une livraison du bâtiment à l'Association prévue en début d'année 2024 afin de lui permettre d'équiper les locaux conformément à ses activités.

Le coût d'opération prévisionnel (acquisition, études et travaux de bâtiment) est de : 568 592,21 € HT subventionnable à hauteur de 52 % par l'Etat et la CAF de la Vienne.





## La construction d'une Gendarmerie à Neuville-de-Poitou

La Communauté de Communes s'est engagée à conduire et à réaliser ce projet de construction, afin de permettre aux personnels de la Gendarmerie d'exercer leurs missions dans des locaux de service et des locaux techniques modernes et fonctionnels et aux familles de disposer de logements répondant aux nouvelles normes d'habitabilité.

Le projet consiste en la construction d'une caserne comprenant :

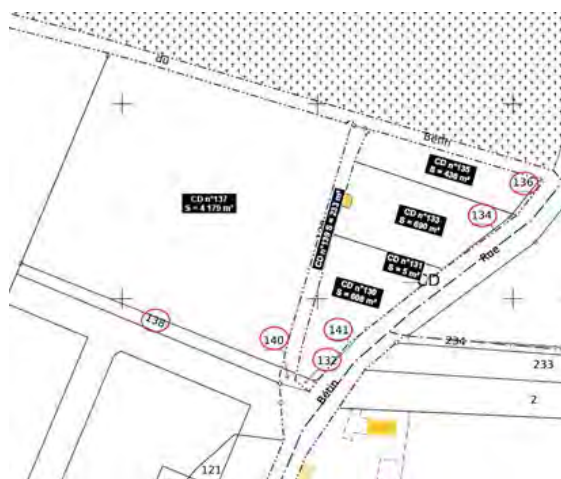
- 14 logements
- des locaux techniques
- des locaux de services spécifiques.

Les effectifs prévus pour cette caserne sont :

1 officier, 12 sous-officiers et 2 gendarmes adjoints volontaires

Les besoins en surface totale prévisionnelle bâtie sont de : 1 896 m<sup>2</sup> (431 m<sup>2</sup> pour la caserne et 1 465 m<sup>2</sup> pour les logements)

Le projet sera construit rue du Béтин à Neuville-de-Poitou.



En mai 2021, Les services de la Gendarmerie Nationale ont validé l'étude de convenue du terrain.

Le Conseil Communautaire du 13 janvier 2022 a décidé d'acquérir auprès de la Commune de Neuville, les différentes parcelles au prix de 238 738 € HT pour une superficie totale de 6 151 m<sup>2</sup>.

La Communauté de Communes a signé une convention avec l'Agence des Territoires de la Vienne (AT86) pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Le Conseil Communautaire du 23 juin 2022 a approuvé l'étude de faisabilité pour un montant prévisionnel d'opération de 5 429 949 € HT dont 3 916 824 € HT de coût de travaux et pour une surface bâtie de 1 896 m<sup>2</sup> et 1 433 m<sup>2</sup> d'espaces verts.

L'année 2023 a été consacrée aux premières études, à la consultation des prestataires (commissionnement, bureau de contrôle, SPS, économiste...) et à la consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un concours d'architectes.

### **Le pôle socio-éducatif et sportif à Mirebeau**

Le projet de pôle socio-éducatif et sportif comprend :

- la reconstruction du collège Georges David
- la construction d'un centre socioculturel
- la construction d'un équipement multisports couvert.

La Communauté de Communes a confié la maîtrise d'ouvrage au Département pour suivre ce projet.

L'opération consiste à construire 6 649 m<sup>2</sup> de surface bâtie :

- 3 703 m<sup>2</sup> pour le collège et la demi-pension
- 1 321 m<sup>2</sup> pour le centre socio-culturel
- 1 625 m<sup>2</sup> pour l'équipement sportif.

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet Ruddy RICCIOTI Architecte en mars 2023, pour un montant total de 3 005 473 € HT.

La phase APD a été validée en Conseil Communautaire le 29 juin 2023 avec un coût total des travaux estimé à 19 554 000 € HT, réparti de la façon suivante :

- 11 915 739 € HT, pour le collège et la restauration collective pour le Département
- 7 638 261 € HT, pour le centre socio-éducatif et sportif pour la Communauté de Communes (3 701 289€ HT pour le centre socio-culturel et 3 936 972€ HT pour l'équipement sportif)

L'année 2023 a été consacrée aux études architecturales ainsi qu'au dépôt du permis de construire.



## △ CHIFFRES CLÉS

1 722

interventions  
de l'équipe  
maintenance des  
bâtiments

7

marchés publics  
supérieurs à  
40 000 € lancés  
par le Service  
« Bâtiments »

12

marchés publics  
compris entre  
10 000 € HT et  
40 000 € HT

## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Mise en place du Service « CEP »

### △ Focus sur le Service « CEP »

Le rôle du Service « CEP » est d'accompagner les communes et les intercommunalités vers la sobriété énergétique :

C'est un service mutualisé avec la Communauté de Communes du Pays du Loudunais.

L'objectif est d'accompagner les collectivités vers la sobriété en travaillant sur 5 axes :

- la gestion du quotidien (suivi des consommations, analyse des audits, aides sur des problématiques ciblées...)
- la définition des besoins dans le cas d'un projet de rénovation : en lien avec le Syndicat Energies Vienne, le CRER, afin de déterminer les travaux les plus adaptés en fonction des besoins des utilisateurs ; accompagner pour le choix de l'AMO et du maître d'œuvre
- pendant les travaux, vérifier que les éléments sont bien conformes aux exigences des différents financeurs
- tout au long du projet, essayer de trouver les financements mobilisables
- le volet « Animation » avec des newsletters, des ateliers à thèmes...

Quel que soit le niveau de maturité du projet, le service est la porte d'entrée pour les sujets énergétiques, thermiques, de confort et de qualité de l'air.

### Démarrage du service

#### APPEL À PROJETS ET CANDIDATURE

Les Communautés de Communes du Haut-Poitou et du Pays Loudunais ont répondu à un appel à projets de l'ADEME pour la création d'un service « CEP » mutualisé fin 2022.

Début 2023, l'ADEME a répondu favorablement à cette demande et la signature de la convention a eu lieu en février 2023.

Les services des deux Communautés de Communes ont alors travaillé ensemble sur l'aspect administratif du fonctionnement du service, via la signature d'une convention de partenariat en avril 2023.

## RÉUNIONS TERRITORIALES

Des réunions territoriales de présentation du Service « CEP » ont été organisées.

Sur l'ensemble du territoire, ce sont 6 réunions qui ont eu lieu et qui ont permis d'exposer les missions du Service et de répondre aux questions.

Ces réunions territoriales ont également permis de porter à la connaissance des communes le futur contrat de chaleur territorial (CCRT) ; de présenter les fonctionnalités clé de l'outil de suivi des consommations.

## Mise en place d'un outil de suivi des consommations

Dans le cadre de l'appel à projets Sequoia de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies), le Syndicat Energies Vienne (SEV) a signé une convention de partenariat avec les Communauté de Communes de la Vienne pour le déploiement d'un outil de suivi des consommations des bâtiments publics.

En lien avec le SEV, le Service « CEP » a participé au recensement des compteurs potentiels et a compilé ces données pour le SEV.

## Exemples d'accompagnement

### PROBLÈME DE CHAUFFAGE DANS UNE MAIRIE

Suite au changement de la pompe à chaleur de la mairie, les usagers ressentent un inconfort thermique. Afin de quantifier cet inconfort et d'analyser le comportement du bâtiment en fonction des températures de consigne, il a été décidé de mettre en œuvre des enregistreurs de température pendant environ une semaine.

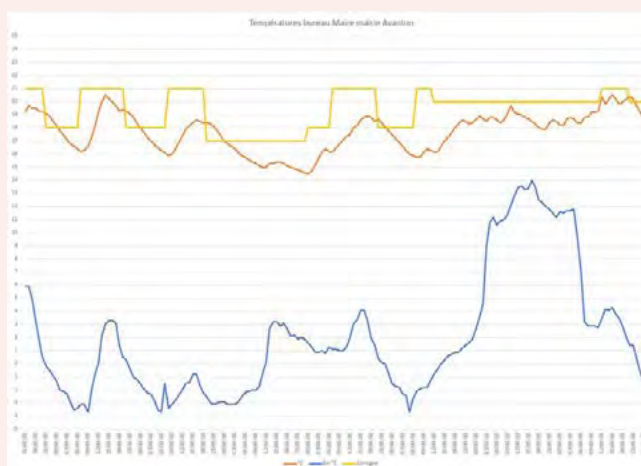
Une analyse des données obtenues a ensuite été effectuée en traduisant les enregistrements par des courbes indiquant les températures de la pièce, les températures de consigne et les températures extérieures.

Le Service « CEP » a également analysé les puissances électriques appelées et les documentations techniques de l'ancienne et de la nouvelle PAC, ce qui a permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- une bonne isolation du bâtiment (bâtiment peu sensible aux variations de température extérieure)
- un décalage entre la température de consigne et la température réellement atteinte (problème de calibrage de la sonde de température)
- des temps de remontée en température trop élevés (puissance de la PAC insuffisante)

Le Service « CEP » a rédigé un rapport présentant ces conclusions ainsi que des propositions d'actions à mettre en place ; rapport présenté lors d'un conseil municipal.

La Commune dispose ainsi des éléments pour résoudre les problèmes et le Service « CEP » se tient à sa disposition pour l'accompagner pour les suites qu'elle voudra donner à cette étude.



« Courbe de température »

## ADAPTATION DU BOUQUET DE TRAVAUX

La commune a deux projets en cours de réflexion :

- la rénovation de la salle des fêtes
- la rénovation de la mairie

Elle hésite sur le choix du bouquet de travaux et demande conseil au Service « CEP ».

Un échange sur l'usage du bâtiment et les problématiques rencontrées a rapidement permis d'identifier deux problématiques majeures concernant l'installation de chauffage :

- un système vieillissant et compliqué à gérer avec trois pompes à chaleur distinctes sans aucune communication entre elles.
- un comportement des usagers pas toujours adéquat avec parfois une partie de la salle en chauffage, l'autre en rafraîchissement, des convecteurs poussés à fond dans les sanitaires, des porte ouvertes avec la climatisation ou le chauffage...

Le Service « CEP » a alors suggéré de remplacer l'ensemble du système de chauffage par une seule pompe à chaleur, y compris dans la partie sanitaire et cuisine, avec une commande centralisée pour l'ensemble du bâtiment permettant un accès restreint aux locataires qui ne pourront faire varier les températures que dans une plage restreinte.

De plus, il a été proposé de profiter du remplacement des menuiseries pour y intégrer des contacts d'ouverture permettant ainsi de couper le chauffage ou la climatisation en cas d'ouverture prolongée.

Par ailleurs, une partie du bâtiment n'avait pas fait l'objet de l'audit réalisé par le SEV.

Cette partie a donc été réintégrée au projet d'ensemble et un bouquet de travaux a été déterminé en mutualisant les types de travaux réalisés pour réduire les coûts d'études, de déplacement des entreprises. Les coûts d'entretiens futurs et la prise en main des installations ont également été pris en considération en harmonisant les systèmes installés.

## CHIFFRES CLÉS

Nombre de sites accompagnés ou en cours d'accompagnement :

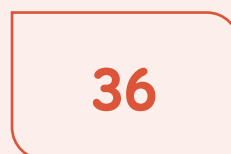


pour le  
Haut-Poitou

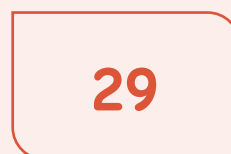


pour le  
Loudunais

Nombre de rapports d'audits énergétiques transmis et analysés :



pour le  
Haut-Poitou



pour le  
Loudunais

## ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

△ Les Communautés de Communes du Haut-Poitou et du Pays Loudunais ont initié la création du Service et accueilli le premier Conseiller en Energie Partagé le 25 septembre 2023.

△ Le Service « CEP » a organisé 6 réunions territoriales pour présenter le service aux élus, aux adjoints et aux secrétaires de mairie de l'ensemble du territoire.

△ Le Service travaille en collaboration avec le Syndicat Energies Vienne pour la mise en place et le déploiement de l'outil de suivi des consommations d'énergie et de fluides.

△ Le Service a participé au recensement des projets pour le compte du Département de la Vienne pour la mise en place du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT).



# VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Vice-Président : Jacques ROLLAND



## Moyens humains

7  
Agents

1 Responsable du  
Pôle « Bâtiments et  
Espaces publics »  
1 Technicien  
« Voirie »

1 Coordinateur  
« Espaces Publics »  
4 agents d'entretien  
des Espaces Publics



## Moyens financiers

Fonctionnement :  
671 601 € (dépenses) / 304 065 € (recettes)

## ACTIVITÉS DU SERVICE

Le Service « Espaces Publics » à la charge de l'entretien des espaces verts et naturels de la Communauté de Communes :

- entretien autour des bâtiments communautaires,
- entretien des espaces naturels du plan d'eau de Fleix à Ayron et des étangs à Varennes,
- entretien des zones d'activités économiques intercommunales du territoire,
- petits travaux d'entretiens des voiries et mise en place des signalisations verticales,
- travaux d'aménagement (minéralisation d'espaces, installation d'abris vélo, de tables et bancs publics...).

Le Service « Voirie », a à sa charge 220 kms de voies communautaires du territoire ainsi que les voies des ZAE. A ce titre, il gère :

- les grosses réparations d'investissement des voiries,
- les travaux d'entretien des voies (PATA, fauchage, signalisation horizontale),
- l'entretien des ouvrages d'art implantées sur les voies communautaires,
- les aménagements d'extension et de viabilisation des zones d'activités,
- les aménagements extérieurs et la viabilisation des sites de la Collectivité.

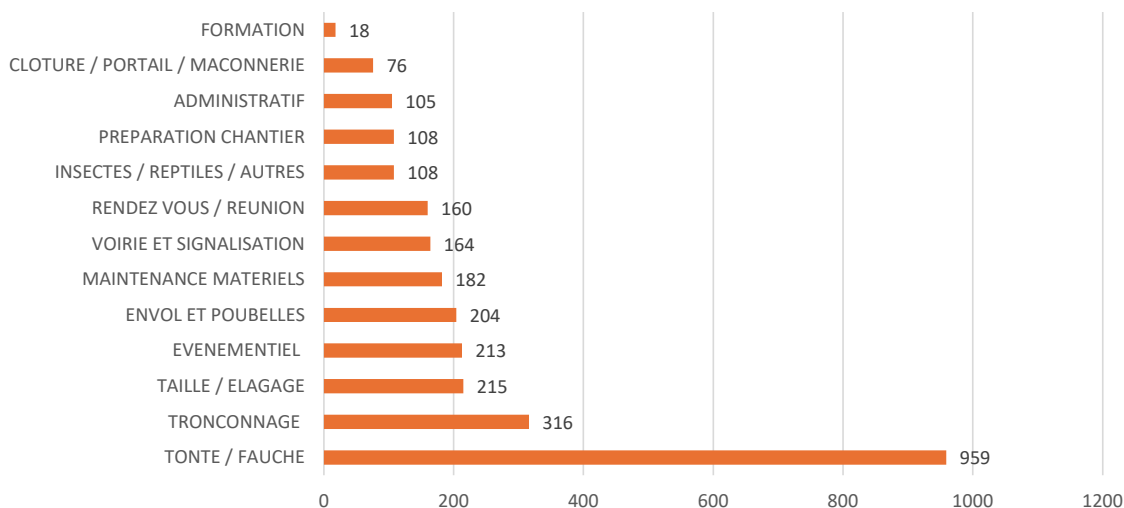
## L'équipe régie d'entretien des espaces publics

### LA TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS

L'équipe des agents d'entretien des espaces publics a assuré 2 962 interventions en 2023, de typologies très variées, mais surtout de la tonte.

Une diminution du nombre d'interventions de 39 % par rapport à 2022 est liée à l'attribution d'interventions en équipe de deux agents et non plus individuellement.

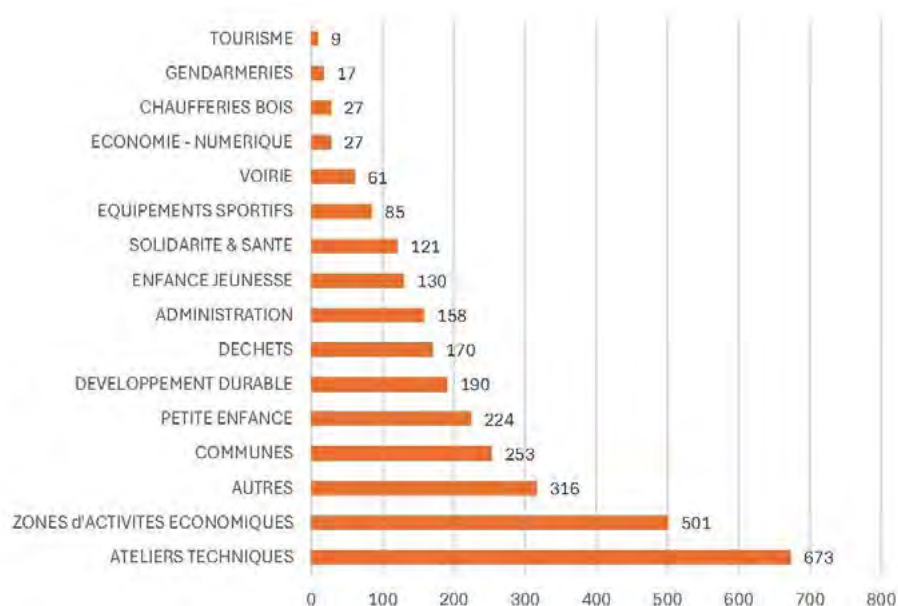
Répartition des interventions par catégorie de tâches :



### LES INTERVENTIONS PAR CATÉGORIE DE SITES

La répartition des 2 962 interventions des agents d'entretien des espaces publics par catégorie de sites est représentatif du nombre de sites à traiter.

Répartition des interventions par catégorie de sites :



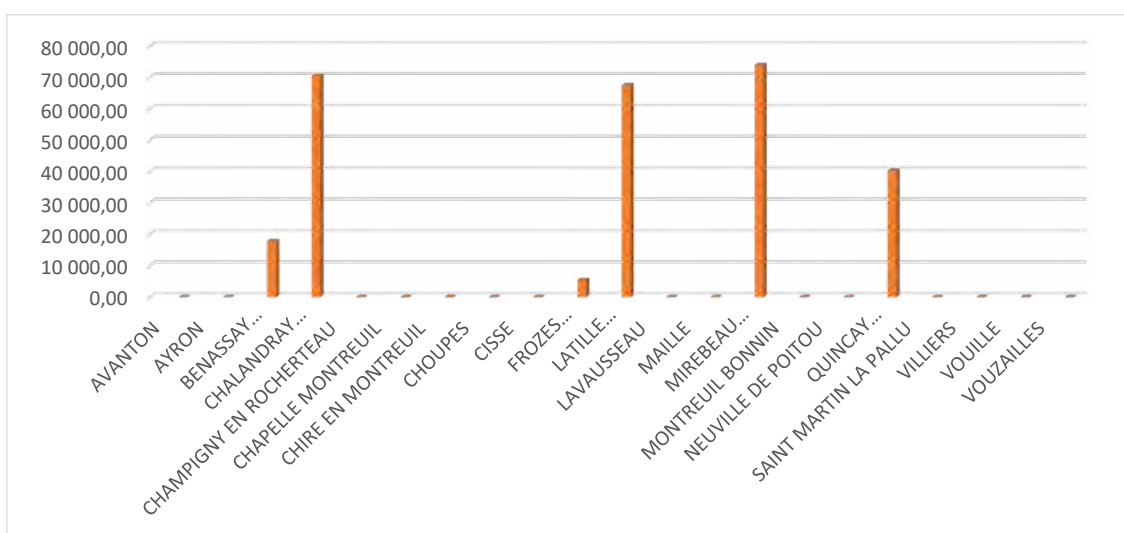
Nota : la rubrique « Ateliers techniques » regroupe les activités de maintenance du matériel des espaces verts, l'événementiel, la préparation des chantiers et également les missions du coordinateur.

## Programme des travaux de voirie

### TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DES VOIRIES

En investissement, l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie a permis la réalisation de 8 bons de commandes pour les travaux de grosses réparations, entretien des couches de roulement, des dépendances routières des voies communautaires et des voies des ZAE, pour un montant de 275 468 € HT.

Répartition des travaux par commune :



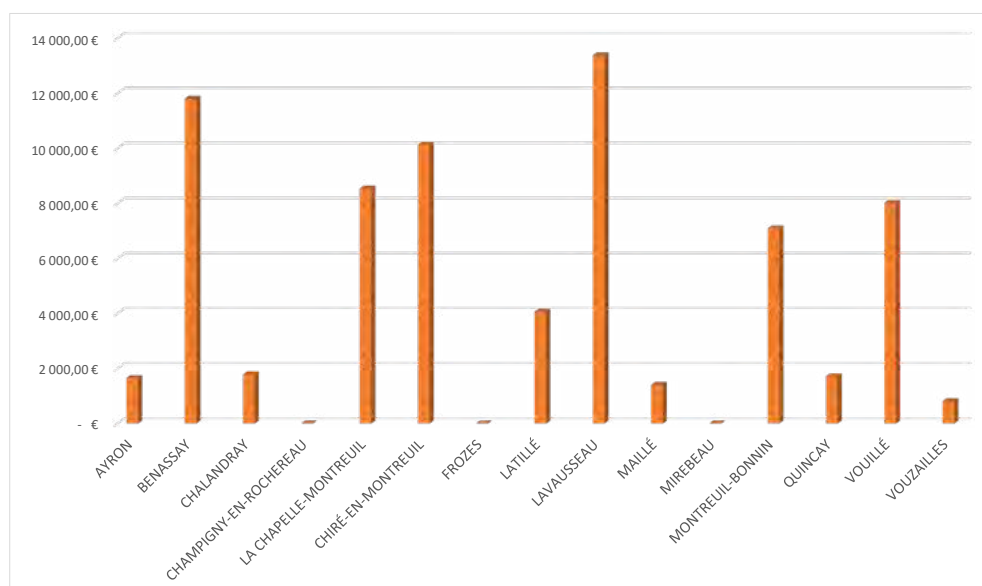
L'année 2023 a été une année de transition avec la relance du marché public de voirie.

Les travaux sur la Commune de Mirebeau ont concerné la ZAE Sud.

### TRAVAUX DE POINT A TEMPS AUTOMATIQUE (PATA)

En fonctionnement, l'accord cadre à bons de commande pour les travaux de PATA des voies communautaires a permis l'application de 119 tonnes de reprofilage manuel à la grave émulsion ainsi que 51 tonnes d'émulsion.

Répartition des travaux par commune (en € HT) :



## △ CHIFFRES CLÉS

---

**2 962**

Interventions de  
l'équipe entretien  
des espaces  
publics

**220**

kms de routes  
communautaires

**21**

ouvrages d'art sur  
le territoire

## △ ÉVÈNEMENT MARQUANT

---

△ Reprise des travaux d'investissement sur les voiries intercommunales





# GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Vice-Président : Dominique DABADIE



## Moyens humains

40  
Agents

1 responsable du  
Pôle « Gestion et  
valorisation des  
déchets »  
1 secrétaire/  
assistante  
1 technicien  
déchets innovation  
et prospective

1 animateur  
sensibilisation à la  
réduction et au tri  
des déchets  
1 coordinateur  
collecte et  
déchettes  
1 chargé de  
planification et suivi  
34 agents



## Moyens financiers

Fonctionnement :  
4 706 607 € (dépenses) / 1 137 211 € (recettes)

## ACTIVITÉS DU SERVICE

La Communauté de Communes est dotée de la compétence « traitement et collecte des déchets ménagers » depuis sa création en 2017. Cette collecte s'effectue en porte à porte et points de regroupement pour les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers. La collecte des papiers et du verre s'effectue en apport volontaire. La plupart des collectes s'effectue en régie par les agents de la collectivité.

Afin de répondre aux évolutions nécessaires du service, depuis 2020, un travail a été effectué pour harmoniser le mode de collecte des déchets sur l'ensemble du nouveau territoire du Haut-Poitou. Cette étude a conduit à considérer qu'avant d'envisager la mise en place d'une tarification, il convenait de mettre en place une stratégie de modernisation et d'harmonisation du service rendu aux usagers.

### Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la construction de deux déchetteries (Latillé et Saint-Martin-La-Pallu)

La Communauté de Communes possède actuellement sur son territoire un réseau de six déchetteries.

Des scénarios d'optimisation du réseau des déchetteries ont été proposés. Les élus ont validé, par délibération du 26 septembre 2019, l'harmonisation et l'optimisation du réseau des déchetteries, et décidé de retenir le scénario 3 « rationalisation et mutualisation » avec la variante 2 « maintien de la déchetterie de Braille-Oueille, pour accueillir uniquement les déchets verts et les gravats ».

Il s'agit, à partir de deux terrains agricoles, d'aménager les accès à la circulation et de construire 2 déchetteries avec l'instruction des dossiers ICPE et réglementaires.

Chaque déchetterie comportera 18 quais dont 3 à équiper d'une benne basse (gravats, plâtres...).

La maîtrise d'œuvre a été attribuée au bureau d'études LIGNE DAU.

Les montants estimatifs des travaux sont les suivants :

- Latillé : 1 176 260 € HT
- Saint-Martin-La-Pallu : 1 509 980 € HT



## Actions de sensibilisation à la prévention et à la réduction des déchets

### INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES DANS LE CADRE DU PASS'ENVIRONNEMENT

Intervention dans 14 établissements :

- 709 élèves ont été sensibilisés en classe
- 218 élèves ont visité le centre de tri de Poitiers
- 211 élèves ont visité une déchetterie du Haut-Poitou



### PARTICIPATION À LA SEMAINE NATIONALE DU COMPOSTAGE DU 25 MARS AU 9 AVRIL

- visites de la plateforme de compostage de Braille-Ouille (ouvert aux usagers et élèves du lycée de Thuré)
- stand de sensibilisation à la pratique du compostage animé par l'animatrice de l'Association Compost'Age sur le marché de Neuville-de-Poitou



### ORGANISATION DU DEUXIÈME SALON « ZÉRO DÉCHET » EN HAUT-POITOU

Celui-ci a réuni 18 exposants autour du thème « Zéro Déchet » à Neuville-de-Poitou.

Cette année, le thème était la réduction des emballages plastiques.

Plus de 400 visiteurs sont venus découvrir cette pratique.



## △ CHIFFRES CLÉS

149

kg par habitant  
d'ordures  
ménagères  
résiduelles en  
2023

395

kg par habitant de  
déchets apportés  
en déchetteries en  
2023

26 038

tonnes de déchets  
traités par le  
service en 2023

## △ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

### △ Adoption de la stratégie globale de gestion des déchets

Le 29 juin 2023, le Conseil Communautaire a décidé d'adopter une stratégie globale de gestion des déchets veillant à mettre en place tous les outils pour pouvoir évoluer vers une Tarification Incitative et se déclinant comme suit :

- Déploiement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Mise en œuvre d'une relation à l'usager avec le déploiement d'outils de suivi et la création d'un fichier « usagers »
- Déchetteries :
  - installation de contrôle d'accès dans toutes les déchetteries
  - renforcement du tri et développement de filières de réemploi
  - construction de deux nouvelles déchetteries à Latillé et à Saint-Martin-la-Pallu
  - rénovation des déchetteries de Vouillé et Yversay (Braille-Oueille)
- Biodéchets :
  - déploiement d'une politique globale (tri à la source, réduction du gaspillage alimentaire...)
  - installation de composteurs collectifs
  - poursuite de la mise à disposition de composteurs individuels
- Collecte des déchets Ménagers et Assimilés :
  - collecte des ordures ménagères tous les 15 jours en bac individuel et en porte à porte partout où cela est possible,
  - collecte des emballages légers tous les 15 jours en bac jaune individuel et en porte à porte partout où cela est possible,
  - développer la collecte dite « mécanisée » partout où cela est possible,

La stratégie se déploie sur la période 2023-2030.

### △ « Ambition Zéro déchets »

Dans le cadre de la nouvelle stratégie déchets, l'Agence de communication « Atelier des Giboulées » a réalisé un nouvel univers de communication. Il repose sur un logotype et des illustrations de personnages déchets.



### △ Enquête usagers

En décembre 2023 une enquête en porte à porte auprès de tous les foyers a débuté. Elle permet de créer une base de données « usagers » et de connaître les pratiques de tri des habitants.



# ANNEXES



## **RAPPORT ANNUEL**

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION**

**ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**2023**

**AMBITION  
ZÉRO  
DÉCHET**

# Table des matières

Avant-propos	4
I. PRESENTATION GENERALE	5
1.1 Le territoire desservi.....	5
1.2 Le schéma de l'organisation du service .....	5
1.3 Les déchets pris en charge par le service déchets ménagers.....	6
1.4 Les moyens humains du service déchets ménagers.....	7
II. LES INDICATEURS TECHNIQUES	8
2.1 La prévention des déchets.....	8
2.2 La collecte des déchets .....	9
2.2.1 La pré-collecte.....	9
2.2.2 L'organisation .....	9
2.2.3 Le matériel dédié à la collecte .....	11
2.2.4 Les collectes spécifiques.....	12
2.3 Les déchetteries .....	12
2.3.1 Le réseau de déchetteries.....	12
2.3.2 Organisation des déchetteries.....	14
2.3.3 Les déchets admis en déchetterie .....	14
2.3.4 Activité en déchetteries.....	15
2.3.5 Tonnages et recettes 2023 liées à l'activité des professionnels .....	16
2.3.6 Le système d'accès en déchetterie .....	18
2.3.7 La zone de réemploi .....	19
2.4 Le gisement global .....	19
2.4.1 Evolutions des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés .....	19
2.4.2 Evolution des quantités collectées par type de déchets .....	20
2.4.3 Evolution des quantités collectées par type de déchets déposés en déchetteries entre 2021 et 2023 .....	22
2.4.4 Comparaison avec les données Départementales et Régionales (hors gravats) .....	22
2.5 Le traitement des déchets .....	24
2.5.1 Les unités de traitement des principaux déchets .....	24
2.5.2 Les filières de traitement de la Communauté de Communes.....	24
2.5.3 Les filières de traitement déléguées .....	25
2.5.4 Le devenir des déchets de déchetteries .....	26
2.5.5 Le devenir des déchets du tri sélectif .....	26
2.5.6 Taux de valorisation des déchets de la Communauté de Communes du Haut-Poitou .....	27

III.	LES INDICATEURS FINANCIERS	28
	3.1 Les modalités d'exploitation et cout du service public de prévention et de gestion des déchets.....	28
	3.1.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	28
	3.1.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées .....	29
	3.1.3 Les coûts du service.....	29
	3.2 Les recettes du service public de prévention et de gestion des déchets.....	30
	3.2.1 Les recettes du service .....	30
	3.2.2 Le montant détaillé des aides reçues des éco-organismes .....	31
	3.2.3 Le montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation.....	32
	3.2.4 Le coût aidé en 2023 .....	32
IV.	LES FAITS MARQUANTS	33
	4.1 Les investissements du service .....	33
	4.2 La mise en place d'un schéma harmonisé de la collecte des déchets .....	33
	4.3 L'évolution du réseau des déchetteries .....	34
	4.4 Les actions de prévention et de réduction des déchets.....	35
	4.4.1 Les actions de sensibilisation auprès des scolaires via le Pass'Environnement.....	35
	4.4.2 La réduction des déchets végétaux .....	36
	4.4.2.1 Vente de composteurs pour le compostage domestique .....	36
	4.4.2.2 Broyeurs multi-végétaux.....	37
	4.4.2.3 La Semaine Nationale du Compostage.....	37
	4.4.3 Evènement : « La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets » ...	39
	4.4.4 La création de nouveaux outils de communication .....	40
	4.5 Les réunions de la Commission « Déchets ».....	42
	4.6 Les projets pour 2024 .....	42

## Avant-propos

Comme chaque année et conformément aux obligations légales issues de l'article D.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, présente et met à disposition du public un **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective les données existantes du service de prévention et de gestion des déchets ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

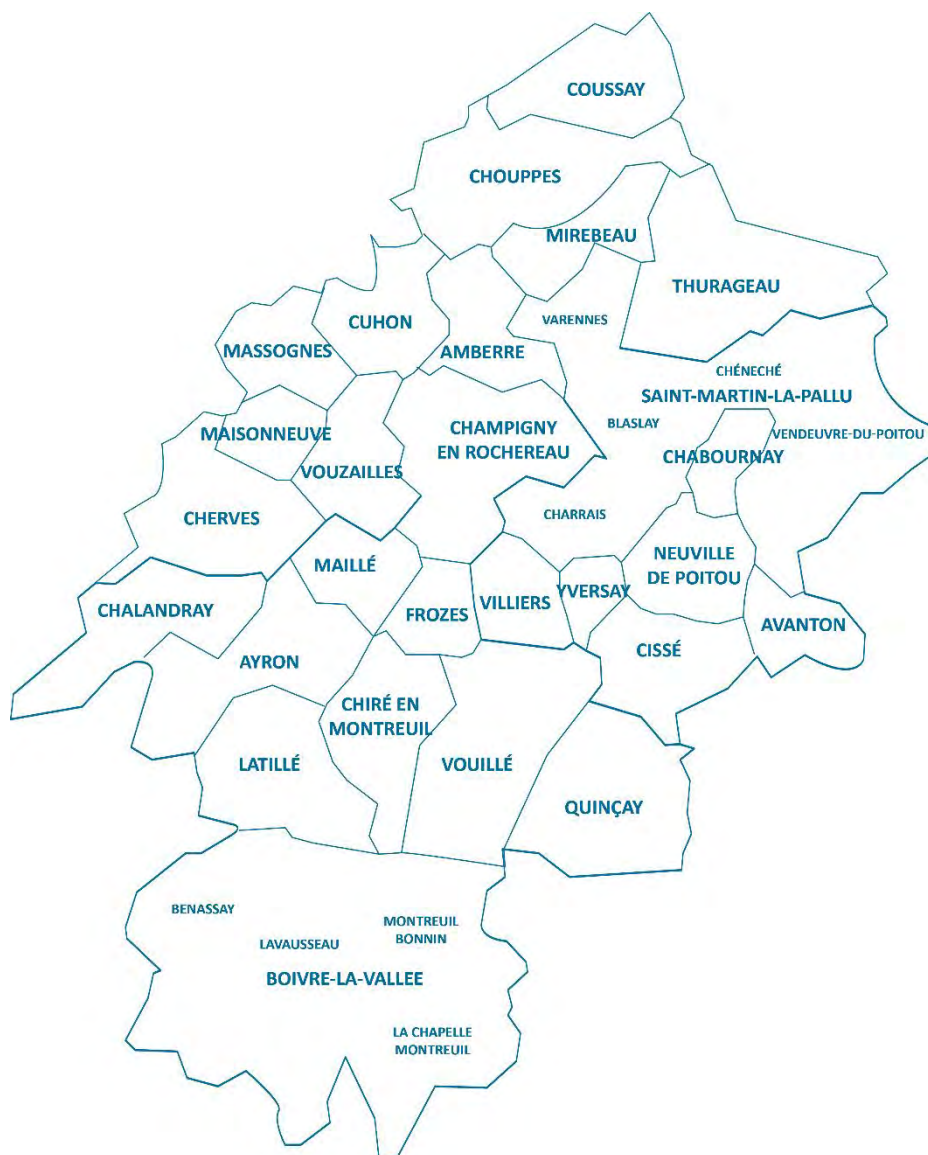
Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la Collectivité. Il permet également de mettre en évidence les efforts d'optimisation du fonctionnement et du coût du service de prévention et de gestion des déchets, à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

# I. PRESENTATION GENERALE

## 1.1 Le territoire desservi

La Communauté de Communes du Haut-Poitou assure la collecte et le traitement des déchets des 27 Communes du territoire.

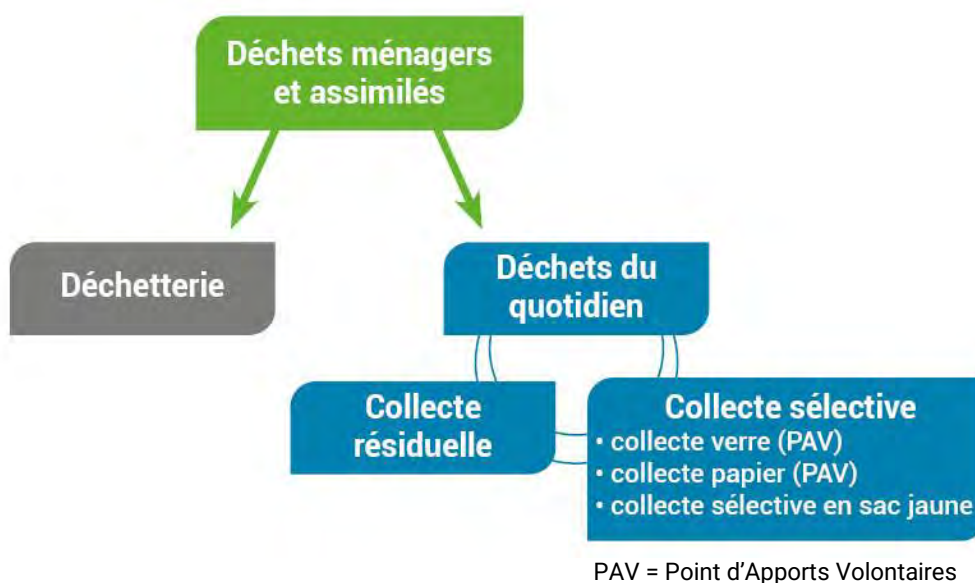
La population est de 41 748 habitants (source INSEE 2023).



## 1.2 Le schéma de l'organisation du service

Le service de gestion des déchets ménagers prend en charge différentes catégories de déchets et intervient auprès des particuliers. La majorité des collectes est assurée en régie par le personnel de la collectivité.

## Le périmètre du service :

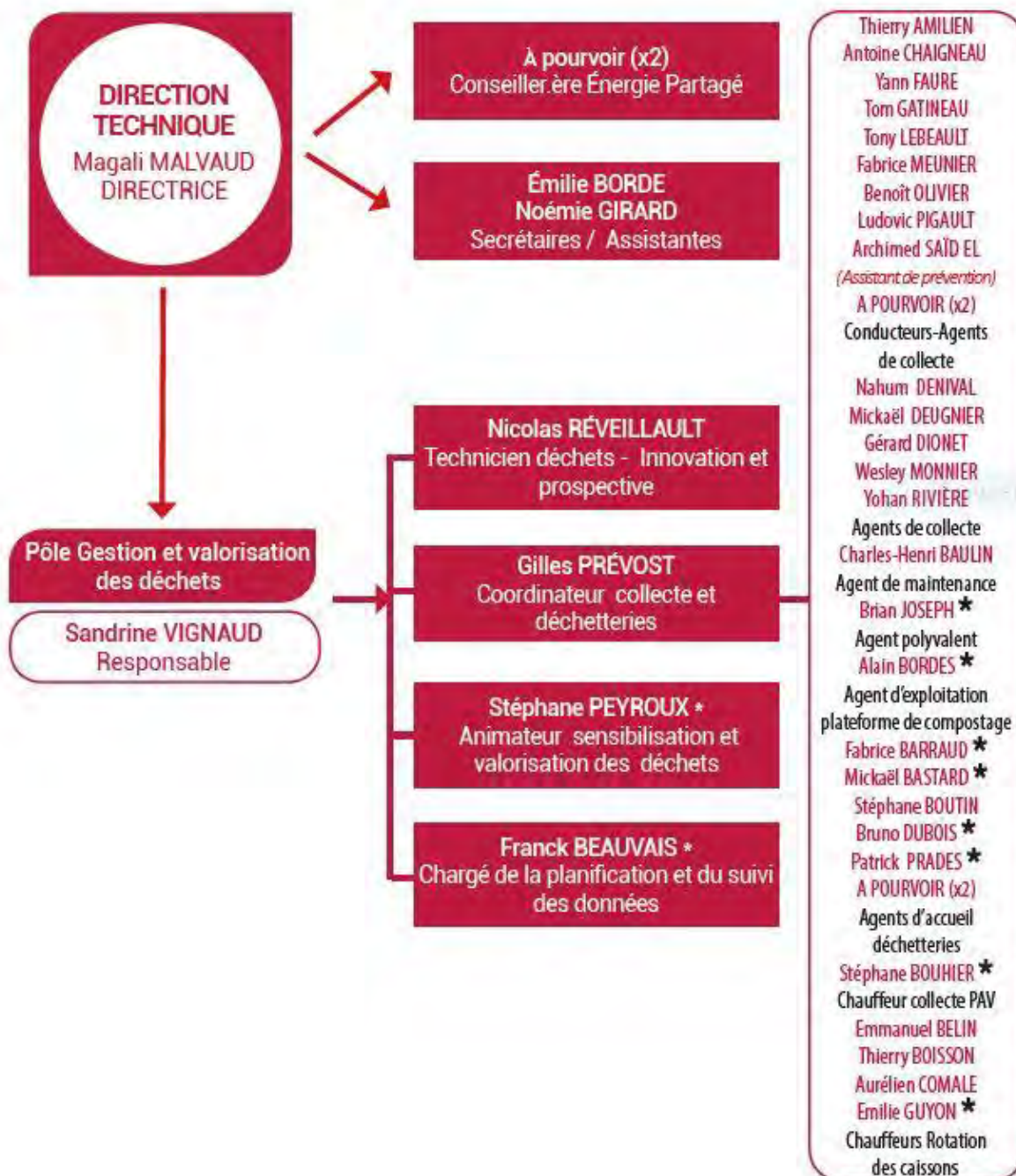


### 1.3 Les déchets pris en charge par le service déchets ménagers

Les types de déchets collectés par la Communauté de Communes sont les suivants :

- Collecte résiduelle :
  - Les ordures ménagères
  
- Collecte sélective :
  - Les déchets d'emballages légers
  - Le verre
  - Les papiers
  
- Déchetteries :
  - Le bois
  - Les cartouches d'encre
  - Les déchets végétaux
  - Les gravats
  - Le carton
  - Les piles
  - Les batteries
  - Les déchets diffus spécifiques
  - Les déchets électroniques
  - Les lampes et néons
  - Les métaux
  - Les capsules de café
  - Les huiles de fritures et de vidange
  - Le polystyrène
  - La radiographie
  - Les meubles
  - Les couettes, duvets, coussins, oreillers
  - Les pneus
  - Les encombrants
  - Les textiles, linges et chaussures (T.L.C)

## 1.4 Les moyens humains du service déchets ménagers



## II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 2.1 La prévention des déchets

#### **Opération de compostage domestique :**

La Communauté de Communes met à la disposition de ses habitants des composteurs (345 litres), bio seau et guide de compostage.

Ils sont disponibles moyennant une contribution de 15 € au siège de la Communauté de Communes. Ils sont proposés gratuitement aux écoles.

L'objectif est de réduire la quantité de déchets biodégradables dans les sacs d'ordures ménagères. En effet, les déchets organiques représentent jusqu'à 30 % du volume du sac noir.

Cette solution de réduction des déchets permet de diminuer les coûts de traitement de ces derniers.

Le nombre de composteurs est limité à 2 par foyers. En cas de quantité de déchets importante, il est préférable de composter en tas.



#### **Mise à disposition des points de tri et des gobelets réutilisables :**

La Communauté de Communes poursuit le prêt de gobelets réutilisables et de points de tri. Ceux-ci sont mis à la disposition des communes et des associations pour réduire la vaisselle jetable et trier les déchets lors de réunions ou de manifestations.

En 2023, 12 associations et 3 communes ont emprunté des gobelets ; 16 associations et 14 communes ont emprunté des points tri pour leurs évènements.

## 2.2 La collecte des déchets

### 2.2.1 La pré-collecte

Afin d'organiser le service de collecte, les équipements suivants sont mis à disposition des usagers :

- des sacs jaunes translucides
- des bacs de regroupement et bacs individuels d'ordures ménagères de 120 litres, 240 litres, 360 litres, 660 litres et 770 litres
- des colonnes d'apport volontaires de 4 m<sup>3</sup> pour le papier et pour le verre.

Les sacs jaunes sont mis à disposition par la Communauté de Communes au sein des mairies pour les usagers.

Les bacs de regroupement et les bacs individuels sont également mis à disposition par la Communauté de Communes. La réparation des bacs est à la charge des services techniques de la Communauté de Communes.

Une campagne de nettoyage des bacs collectifs a été réalisée, entre le 14 novembre 2023 et le 22 décembre 2023. 2 300 bacs ont été lavés pour un coût total de 31 740 € TTC.

### 2.2.2 L'organisation

Au sein de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, les déchets sont collectés de deux façons : en porte à porte et en apport volontaire.

Le détail des caractéristiques de la collecte :

	<b>ORDURES MÉNAGÈRES</b>	<b>COLLECTE</b> 1 fois SEMAINE		 INCINÉRATION
	<b>EMBALLAGES</b>	<b>COLLECTE</b> 1 fois 15 JOURS		 TRI  RECYCLAGE
	<b>PAPIERS</b>	<b>COLLECTE</b> APPORT VOLONTAIRE		 TRI  RECYCLAGE
	<b>VERRE</b>	<b>COLLECTE</b> APPORT VOLONTAIRE		 RECYCLAGE

Nombre de Points d'Apports Volontaires (PAV) :

	Verre	Papier	Total/commune
Amberre	2	2	4
Avanton	7	6	13
Ayron	6	5	11
Boivre-La-Vallée	12	12	24
Chabournay	4	4	8
Chalandray	5	4	9
Champigny-en-Rochereau	8	8	16
Cherves	3	3	6
Chiré-en-Montreuil	4	4	8
Chouppes	8	8	16
Cissé	11	12	23
Coussay	3	2	5
Cuhon	4	4	8
Frozes	4	3	7
Latillé	6	6	12
Maillé	2	2	4
Maisonneuve	2	2	4
Massognes	2	2	4
Mirebeau	10	9	19
Neuville-de-Poitou	15	15	30
Quinçay	7	8	15
Saint-Martin-La-Pallu	24	23	47
Thurageau	3	3	6
Villiers	4	4	8
Vouillé	16	13	29
Vouzailles	2	2	4
Yversay	2	2	4
<b>Total</b>	<b>176</b>	<b>168</b>	<b>344</b>

### 2.2.3 Le matériel dédié à la collecte

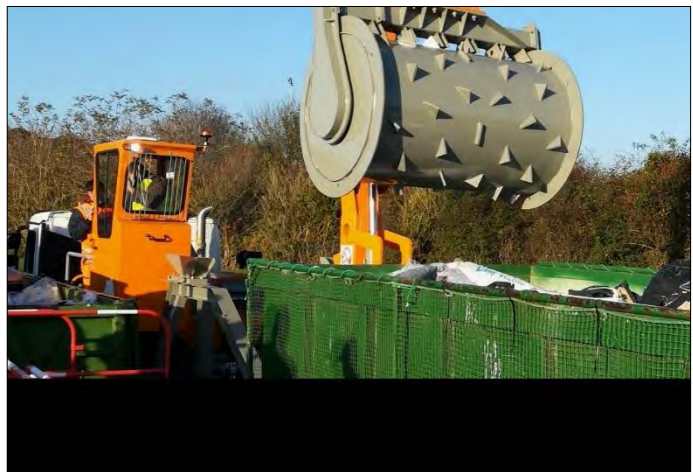
Le service de collecte dispose d'un parc de véhicules adapté au territoire :

6 bennes à ordures ménagères et  
2 bennes de remplacement (mulet)



4 camions porteurs à bras et 1 camion  
porteur équipé d'une grue

1 compacteur à  
déchets





2 engins de chantier

L'entretien de l'ensemble des véhicules est réalisé en régie, par le service « Garage » de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

## 2.2.4 Les collectes spécifiques

Au sein du territoire, 31 bornes sont mises à disposition des usagers pour collecter les textiles, les linges de maison et les chaussures (T.L.C), en partenariat avec Le Relais. Cette entreprise assure la collecte, le réemploi et la valorisation des textiles.

Cette filière permet de redonner de la valeur aux textiles usagés par le réemploi.

Lien pour situer les bornes à textiles : <http://lerelais.org/oudonner.php>

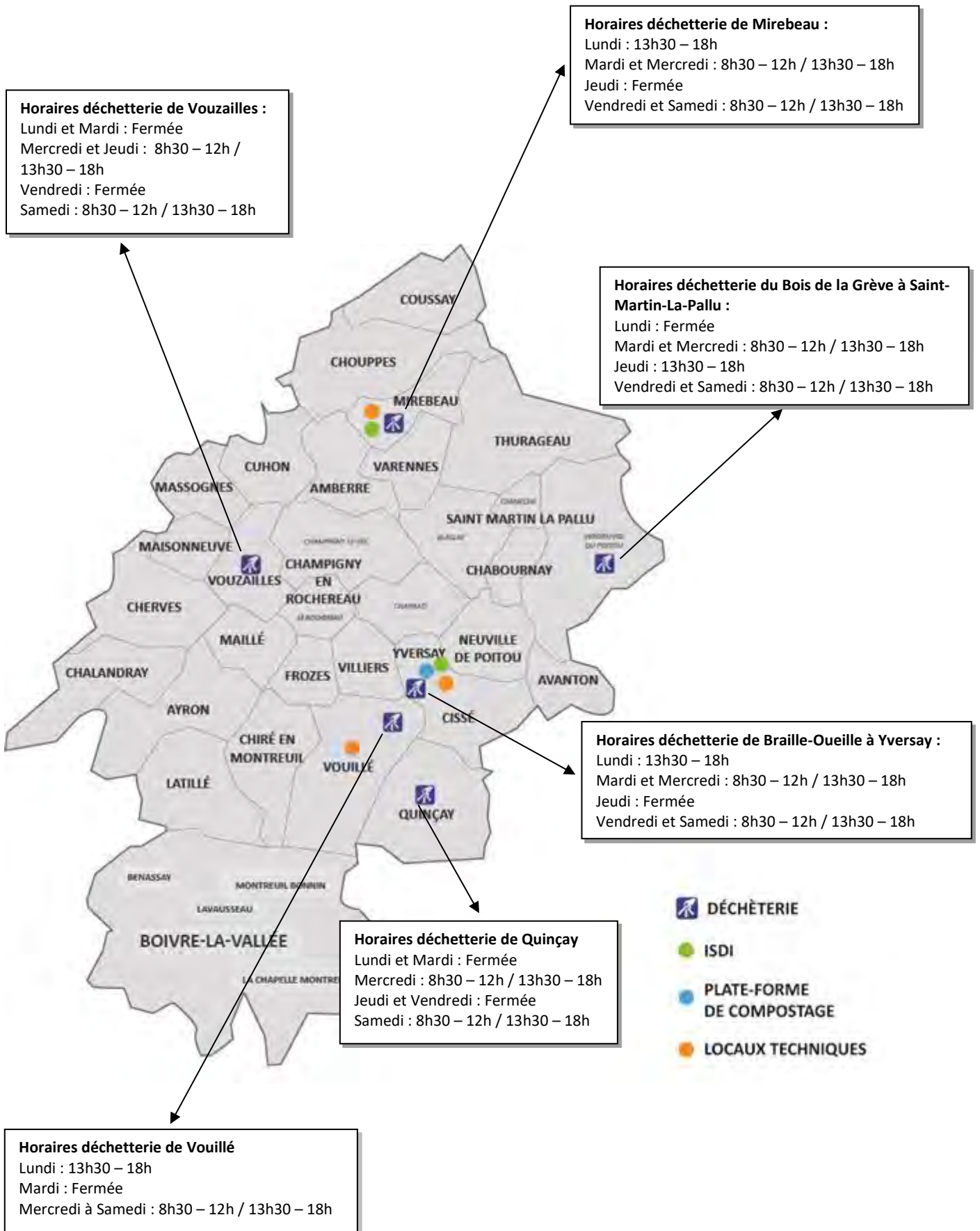


## 2.3 Les déchetteries

### 2.3.1 Le réseau de déchetteries

Le réseau de six déchetteries permet aux usagers de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte « traditionnelle », en raison de leur nature ou de leur volume.

La déchetterie est donc un mode de tri et de collecte adapté pour des déchets encombrants et des déchets spécifiques notamment en raison de leur toxicité.



	<b>BO</b>	<b>Vouillé</b>	<b>Mirebeau</b>	<b>BG</b>	<b>Vouzailles*</b>	<b>Quinçay</b>	<b>TOTAL</b>
Amplitude Ouverture (heures)	1 777	1 777	1777	1 777	885	790	<b>9 053</b>
Nombre d'agents d'accueil	2	2	1	2	1	1	<b>9</b>

\* Fermeture de la déchetterie de Vouzailles pour travaux du 19 décembre 2022 au 12 avril 2023

## 2.3.2 Organisation des déchetteries

Les déchetteries sont exploitées de la façon suivante :

- l'accueil est assuré par le personnel de la Communauté de Communes.
- le transport des caissons de déchets chez les prestataires d'élimination est assuré par la Communauté de Communes ou par des prestataires.
- le traitement et la valorisation des déchets sont gérés en régie et par différents prestataires.

## 2.3.3 Les déchets admis en déchetterie

	<b>Cissé</b>	<b>Mirebeau</b>	<b>Vouillé</b>	<b>Vendeuvre</b>	<b>Vouzailles</b>	<b>Quinçay</b>
Encombrants	X	X	X	X	X	X
Gravats	X	X	X	X	X	X
Déchets Verts	X	X	X	X	X	X
Cartons	X	X	X	X	X	X
Bois	X	X	X	X	X	X
Mobilier	X	X	X	X	X	
DEEE	X	X	X	X	X	
Ferrailles	X	X	X	X	X	
Huiles	X	X	X	X	X	
Lampes / Néons	X	X	X	X	X	
Batteries/ Piles	X	X	X	X	X	
Espace réemploi		X			X	
DDS	X	X	X	X	X	
Polystyrène	X	X	X			
Radiographies	X	X	X	X	X	
Pneus	X	X			X	
Capsules café	X	X	X	X	X	

Rappel sur les déchets refusés et les filières d'élimination :



NB : les pneus sont acceptés dans les déchetteries de Braille-Oueille, Mirebeau et Vouzailles

### 2.3.4 Activité en déchetteries

#### Evolution des tonnages par flux de déchets entre 2020 et 2023 :

	2020	2021	2022	2023
<b>Encombrants</b>	3 149	2 883	2 721	2 620
<b>Cartons</b>	404	518	487	472
<b>Gravats</b>	5 153	5 854	5 481	5 512
<b>Déchets verts</b>	5 454	5 086	4 089	4 580
<b>Bois</b>	1 587	1 601	1 342	1 338
<b>Ferrailles</b>	621	624	489	494
<b>DEEE</b>	453	443	426	455
<b>Déchets spéciaux</b>	143	164	160	131
<b>Mobiliers</b>	499	825	906	1 014
<b>Total</b>	<b>17 463</b>	<b>17 998</b>	<b>16 101</b>	<b>16 616</b>

**Evolution du nombre de rotations par flux de déchets entre 2020 et 2023 :**

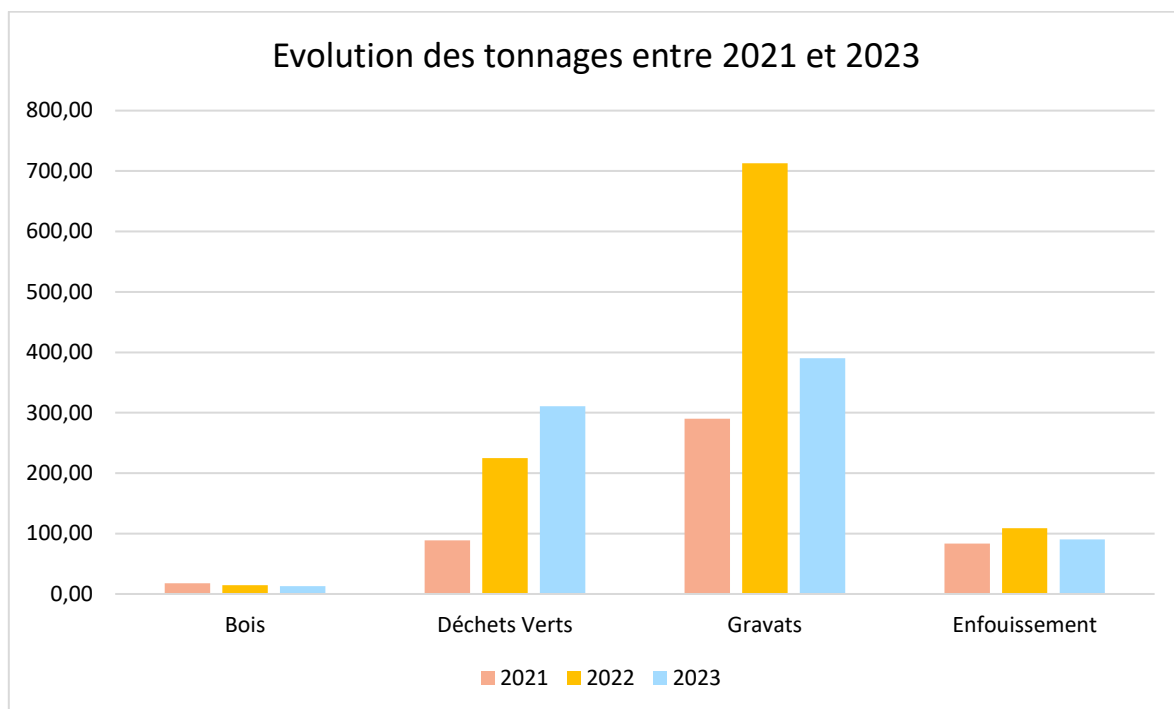
	2020	2021	2022	2023
<b>Encombrants</b>	955	688	689	613
<b>Cartons</b>	320	356	332	315
<b>Gravats</b>	600	777	742	734
<b>Déchets verts</b>	1 181	1 002	921	997
<b>Bois</b>	522	402	368	338
<b>Ferrailles</b>	209	163	129	114
<b>Total</b>	<b>3 787</b>	<b>3 388</b>	<b>3 181</b>	<b>3 111</b>

**Tonnage moyen par caisson entre 2020 et 2023 :**

	2020	2021	2022	2023
<b>Encombrants</b>	3,3	4,2	3,9	4,3
<b>Cartons</b>	1,3	1,5	1,5	1,5
<b>Gravats</b>	8,6	7,5	7,4	7,5
<b>Déchets verts</b>	4,6	5,1	4,4	4,6
<b>Bois</b>	3,0	4,0	3,6	4,0
<b>Ferrailles</b>	3,0	3,8	3,8	4,3
<b>Total</b>	<b>4,6</b>	<b>5,3</b>	<b>4,7</b>	<b>4,8</b>

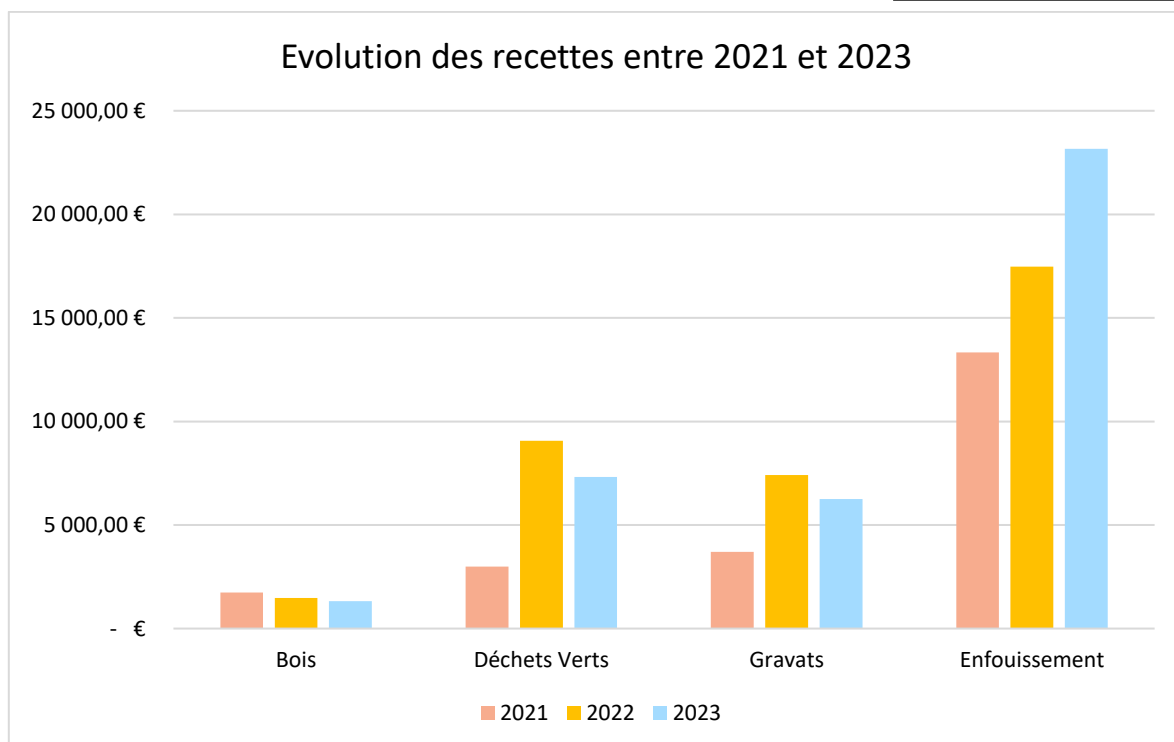
**2.3.5 Tonnages et recettes 2023 liées à l'activité des professionnels**

### Tonnages de déchets liés à l'activité des professionnels :



### Recettes liées à l'activité des professionnels :

Montant total 2023 :  
38 067,92 € TTC



Les recettes liées à l'activité des professionnels en déchetterie, ISDI et plateforme de compostage en 2022 étaient de 35 438,70 € TTC. Ces recettes ont augmenté de 7,4 % entre 2022 et 2023.

## 2.3.6 Le système d'accès en déchetterie

Trois déchetteries (Mirebeau, Braille-Oueille et Le Bois de la Grève) sont équipées de systèmes de contrôle d'accès automatique.

Les objectifs sont :

- de filtrer les accès (accès possibles seulement aux habitants du territoire)
- de contrôler et simplifier la facturation des dépôts des professionnels
- de maîtriser le flux de circulation.

Le contrôle d'accès comprend :

- une barrière à l'entrée de chaque déchetterie
- une borne de demande d'accès
- un badge nominatif (un par foyer).

La demande de badge d'accès se fait par l'intermédiaire du service de gestion des déchets en remplissant un formulaire d'inscription en mairie. A la suite de cette démarche, la carte nominative est récupérable gratuitement en mairie.

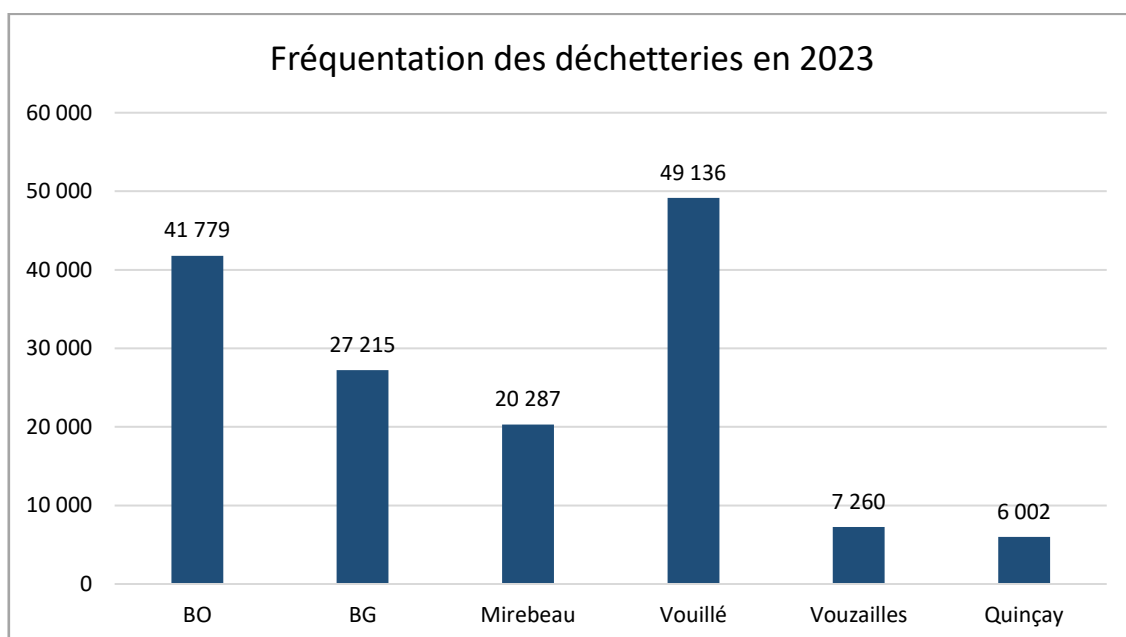
Concernant les petites déchetteries du territoire, les agents d'accueil comptabilisent le nombre d'usagers à l'aide d'un compteur manuel. Sur la déchetterie de Vouillé, le système de comptage permet d'obtenir des statistiques du nombre de passages selon la provenance des usagers.

En 2023, la fréquentation dans les déchetteries était la suivante :

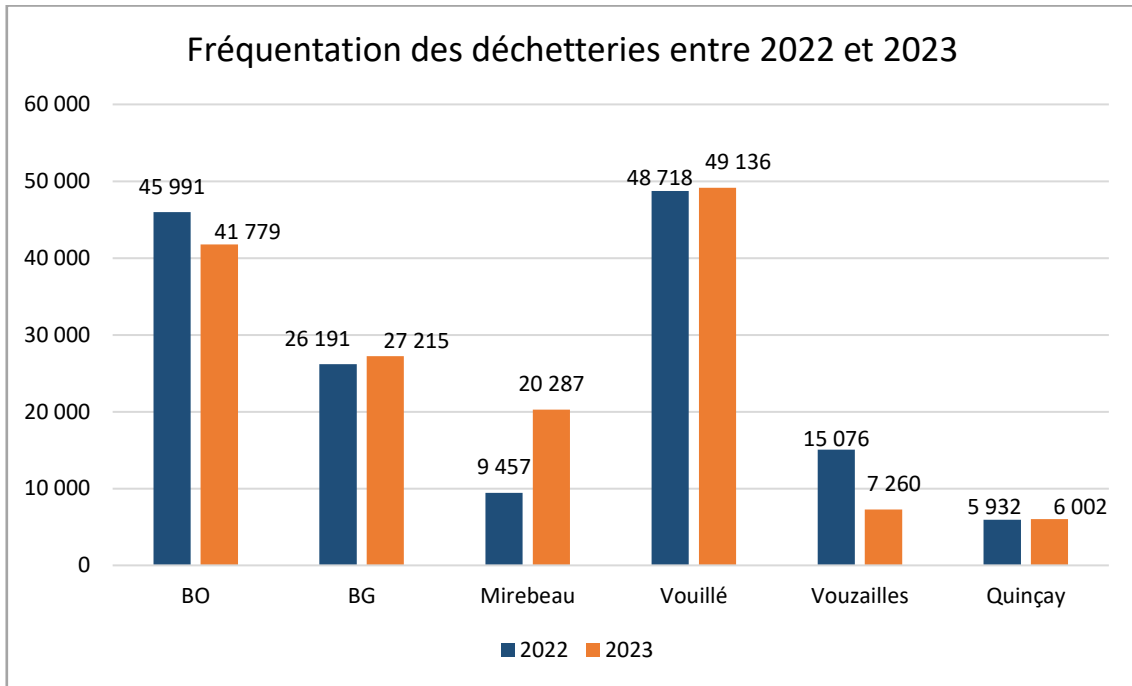
- Braille-Oueille : 41 779
- Bois de la Grève : 27 215
- Mirebeau : 20 287
- Vouillé : 49 136
- Vouzailles : 7 260 (fermée jusqu'au 12 avril 2023 pour travaux)
- Quincay : 6 002

Soit un total de 151 679 visites en 2023

Nous constatons que le nombre de visites entre 2022 (151 512 visites) et 2023 n'a pas évolué.



Fermeture de la déchetterie de Vouzailles pour travaux du 19 décembre 2022 au 12 avril 2023



Pour rappel la déchetterie de Mirebeau avait été fermée du 30 mai 2022 au 14 décembre 2022 pour travaux

### 2.3.7 La zone de réemploi

Un accord a été passé avec Emmaüs afin de permettre à l'Association de récupérer les objets réutilisables dans les déchetteries de Mirebeau et Vouzailles.

Cette action a comme objectifs :

- d'augmenter le gisement des objets réutilisables
- de diminuer les tonnages collectés en déchetterie
- d'éviter le gaspillage.

## 2.4 Le gisement global

### 2.4.1 Evolutions des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés

**Quantité collectée (en tonnes) :**

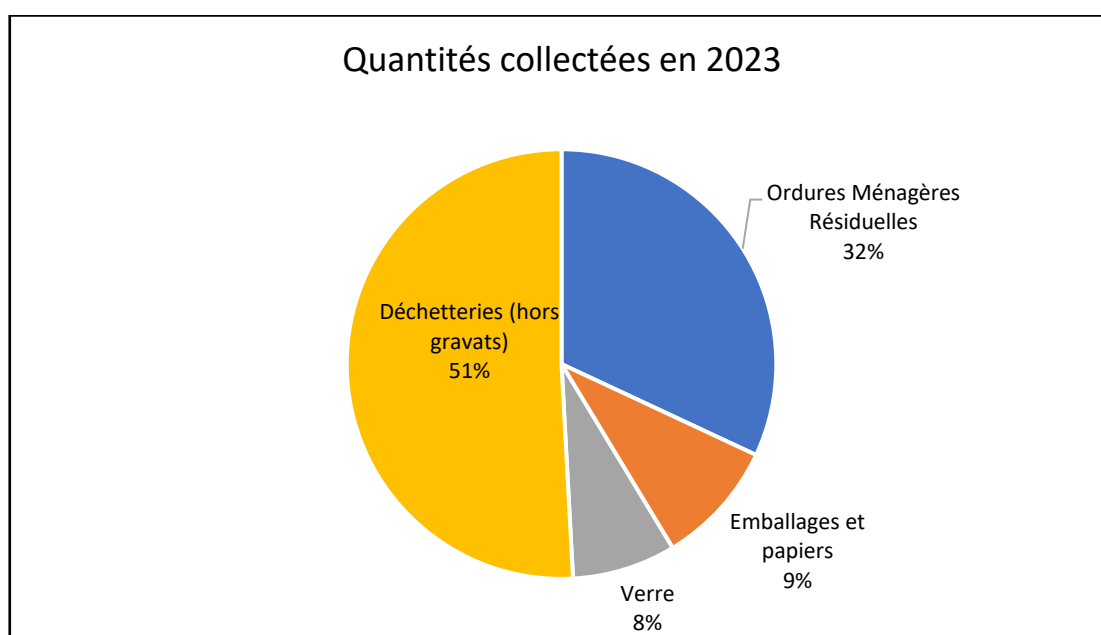
	2020	2021	2022	2023
<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>	7 356	6 910	6 620	6 340
<b>Emballages et papiers</b>	1 842	1 883	1 934	1 863
<b>Verre</b>	1 409	1 719	1 601	1 548
<b>Déchetteries (hors gravats)</b>	12 339	12 036	10 620	10 090
<b>Total Déchets Ménagers Assimilés (hors gravats)</b>	<b>22 946</b>	<b>22 548</b>	<b>20 775</b>	<b>19 841</b>

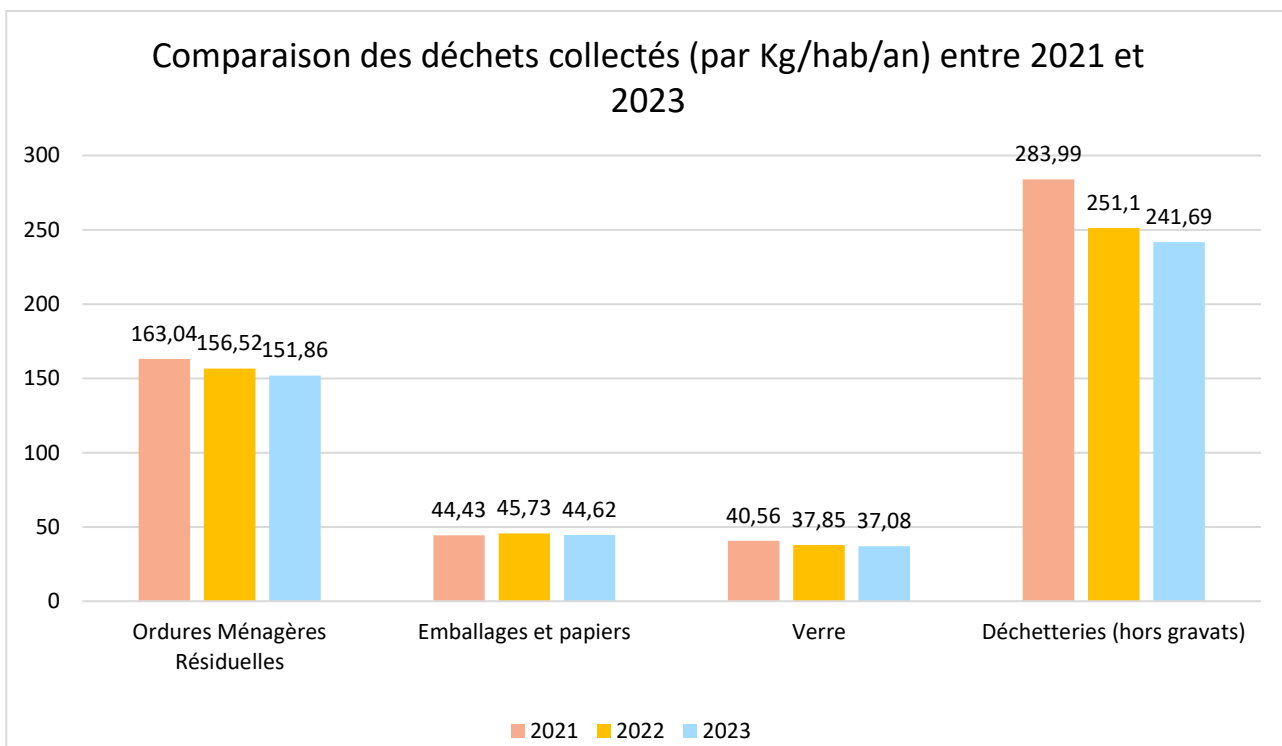
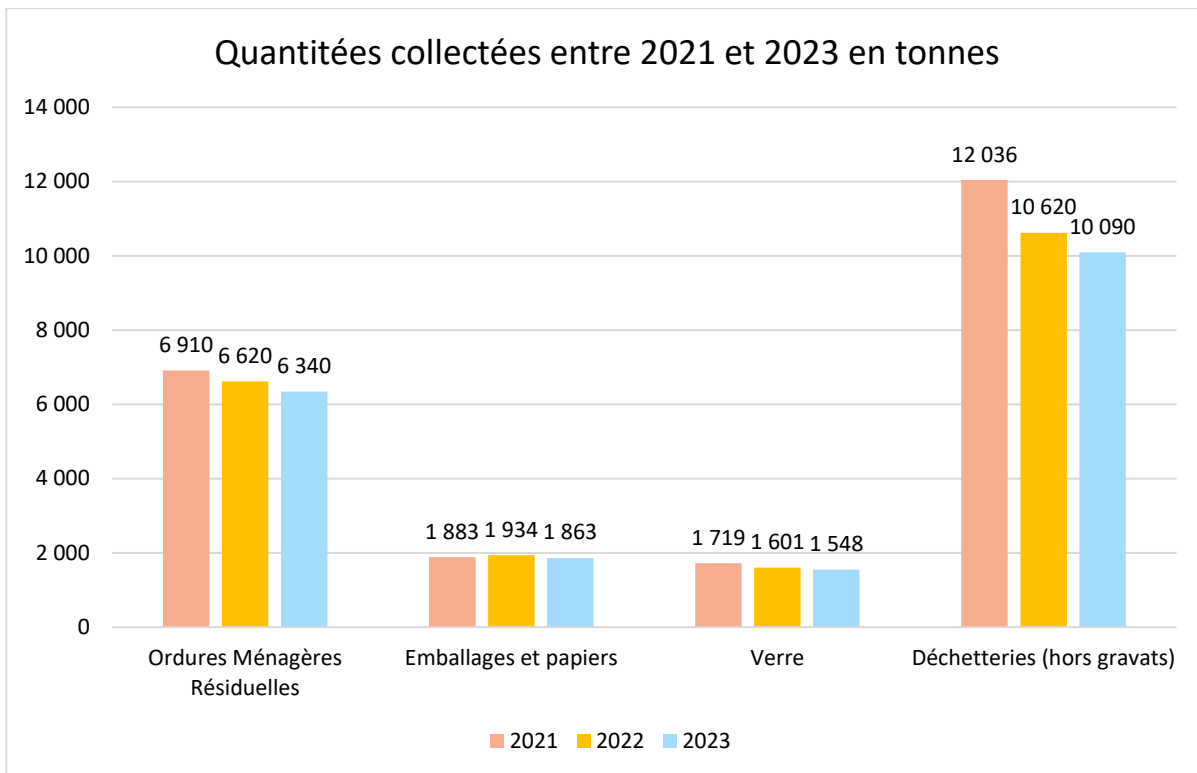
**Ratio (en kg par an et par habitant) :**

	2020	2021	2022	2023
Ordures Ménagères Résiduelles	173,94	163,04	156,52	151,86
Emballages et papiers	43,55	44,43	45,73	44,62
Verre	33,31	40,56	37,85	37,08
Déchetteries (hors gravats)	291,73	283,99	251,10	241,69
<b>Total Déchets Ménagers Assimilés (hors gravats)</b>	<b>542,53</b>	<b>532,02</b>	<b>491,20</b>	<b>475,25</b>

Soit une diminution de 3,2% par habitant entre 2022 et 2023.

**2.4.2 Evolution des quantités collectées par type de déchets**



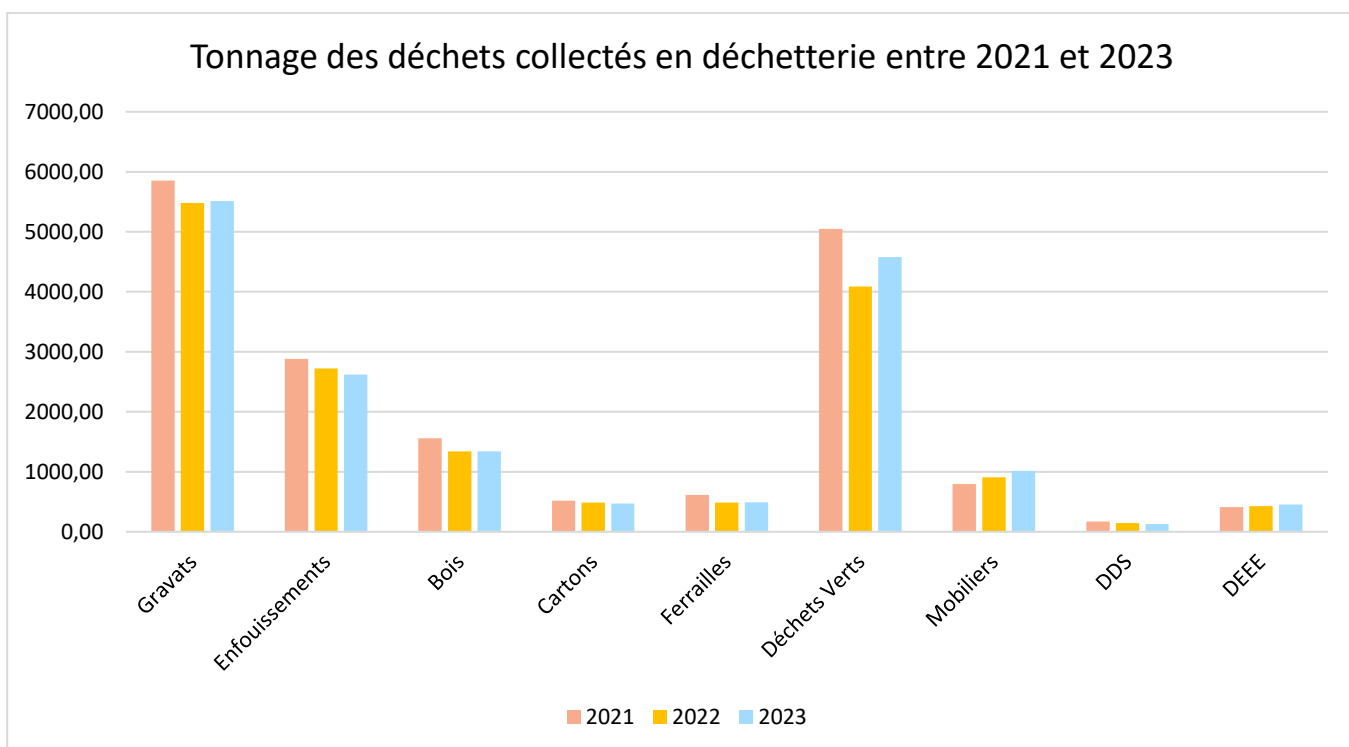


La production de déchets ménagers et assimilés par habitant est en diminution de 3,2 % entre 2022 et 2023.

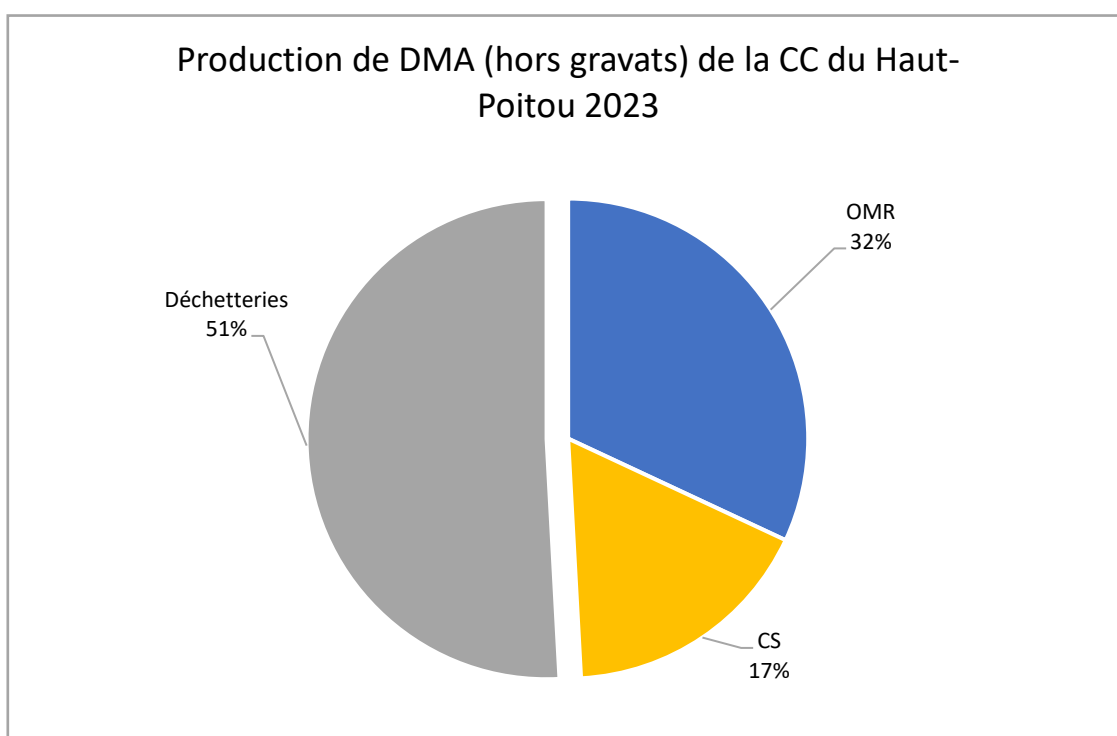
Entre 2022 et 2023, les évolutions constatées par habitant sont :

- une diminution de la production d'ordures ménagères résiduelles (- 3 %)
- une diminution des emballages et papiers triés (- 2,4 %)
- les déchets apportés en déchetteries (hors gravats) sont en diminution (- 3,7 %)

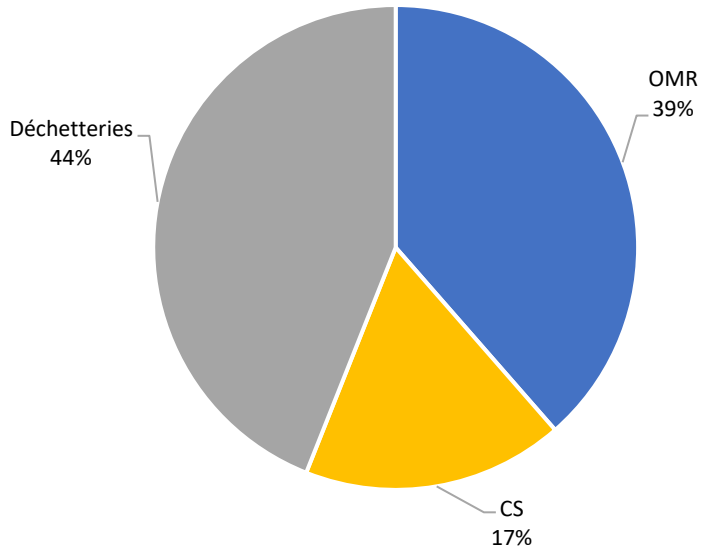
### 2.4.3 Evolution des quantités collectées par type de déchets déposés en déchetteries entre 2021 et 2023



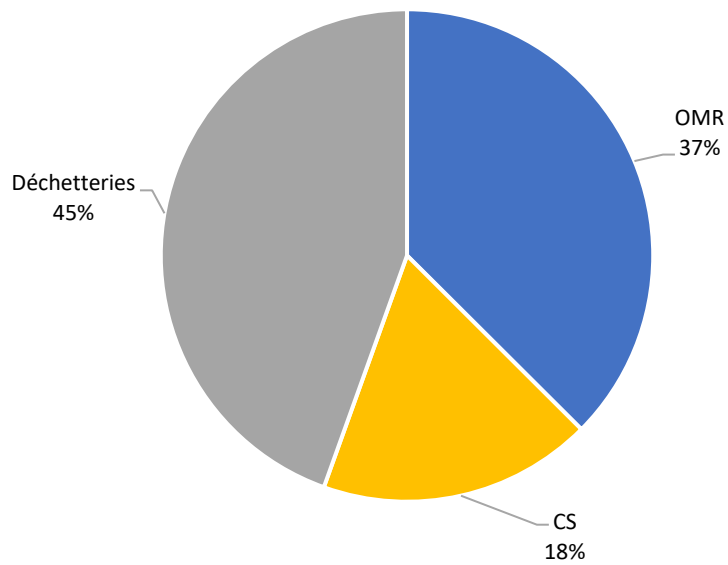
### 2.4.4 Comparaison avec les données Départementales et Régionales (hors gravats)



### Moyennes Régionales 2022



### Moyennes départementales 2022



## 2.5 Le traitement des déchets

### 2.5.1 Les unités de traitement des principaux déchets

	Types d'installation	Capacités de traitement
Traitement des ordures ménagères résiduelles	Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères	50 000 tonnes/an
Tri des déchets recyclables	Centre de tri	30 000 tonnes/an
Encombrants de déchetteries	Installation de stockage de déchets non dangereux	150 000 tonnes/an
Déchets inertes (gravats)	Installation de stockage de déchets inertes	
Déchets verts	Plate-forme de compostage	7 300 tonnes/an

### 2.5.2 Les filières de traitement de la Communauté de Communes

Sur le territoire, deux types de traitements sont gérés en régie :

- la valorisation matière des déchets verts
- l'élimination en installation de stockage des déchets inertes.

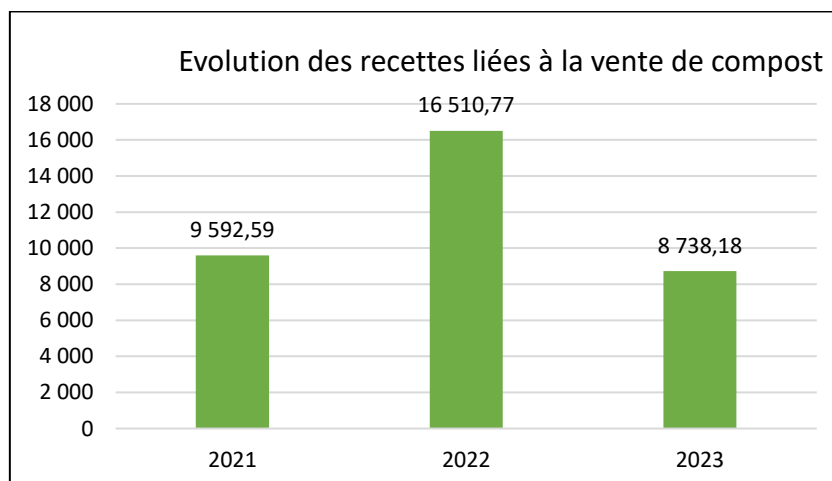
#### La plateforme de compostage des déchets verts :

Les déchets verts collectés en déchetteries sont transférés sur la plateforme de compostage de Braille-Oueille. Cette dernière ne traite que les déchets verts.

Les étapes de fabrication de compost sont les suivantes :

- réception et contrôle des déchets verts
- broyage et mise en andain des déchets
- fermentation active (2 à 3 mois) et retournements/arrosage
- maturation (3 à 5 mois) et retournements
- criblage du compost
- normalisation du compost selon la norme NF U44-51 par analyse en laboratoire.

Environ 5 277 tonnes de déchets verts sont rentrées sur la plateforme de compostage et 1 722 tonnes de compost ont été vendues soit une recette de 8 738,18 €.



Le compost produit est vendu aux particuliers ou agriculteurs du territoire qui le souhaitent au prix de :

- 15 € la tonne pour une quantité comprise entre 1 et 5 tonnes (en dessous d'1 tonne, la facture est de 15 € quel que soit le tonnage)
- 10 € la tonne pour une quantité au-delà de 5 tonnes et jusqu'à 100 tonnes
- 3,50 € la tonne pour une quantité supérieure à 100 tonnes
- Le chargement du compost est facturé 6,5 € la tonne.

### **Les installations de stockage des déchets inertes :**

Les gravats déposés en déchetteries rejoignent les installations de stockage de déchets inertes situées à Braille-Oueille et à Mirebeau.

Les types de gravats acceptés sont :

- le béton
- les briques
- les tuiles et céramiques
- les mélanges de béton, tuiles et céramique ne contenant pas de substances dangereuses
- les terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses.

La capacité de l'ISDI de Braille-Oueille est de 11 200 tonnes par an et celle de Mirebeau est de 1 344 tonnes par an.

## 2.5.3 Les filières de traitement déléguées

Les autres déchets font l'objet d'autres types de traitements tels que la valorisation matières par le biais des repreneurs et/ou d'éco-organisme.

### **Liste des prestataires par type de déchets :**

Ordures Ménagères Résiduelles	UIOM GRAND POITIERS
Emballages légers	CENTRE DE TRI SUEZ
Papiers	CENTRE DE TRI SUEZ
Polystyrène	POITOU POLYSTYRENE
Huiles minérales	CHIMIREC
Cartons	SUEZ
Verre	VERALLIA
Encombrants (enfouissement)	COVED
Ferrailles	MENUT
Bois	SEOSSE
Batteries	DERICHEBOURG

### Liste des éco-organismes par type de déchets :

Emballages et papiers	CITEO
Mobilier	ECO MOBILIER
Piles	COREPILE
Huiles de friture	ECOGRAS
DMS	ECO DDS
D3E	ECO SYSTEMES
Textiles	ECO TLC
Pneus	ALIAPUR
Lampes et néons	RECYLUM

#### 2.5.4 Le devenir des déchets de déchetteries

Tous les déchets verts déposés en déchetteries font l'objet d'une valorisation organique par un processus de compostage.

Les déchets en bois sont majoritairement valorisés en matière pour la fabrication de panneaux de particules.

Les gravats sont éliminés en installation de stockage de déchets inertes.

Les encombrants sont éliminés en installation de stockage de déchets non dangereux (enfouissement).

Tous les déchets dangereux collectés en déchetterie sont traités dans des filières spécialisées, pour en maîtriser l'impact sur l'environnement.

Les matériaux recyclables (cartons, ferraille, DEEE...) sont envoyés vers des unités de valorisation.

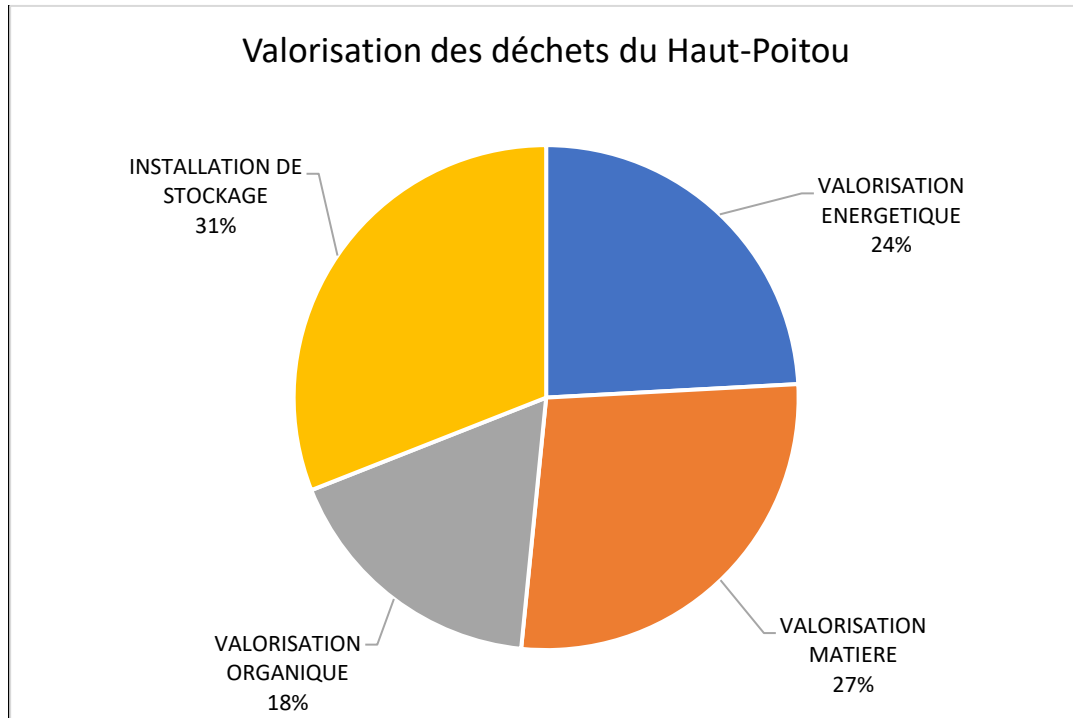
#### 2.5.5 Le devenir des déchets du tri sélectif

Une fois collectés, les emballages (hors verre) et les papiers triés par les habitants sont transportés jusqu'au centre de tri. Ils sont alors triés par catégorie de matériaux, puis expédiés vers des filières de recyclage.

En 2023, 1 862 tonnes de collecte sélective ont été livrées au centre de tri Suez à Poitiers. Au centre de tri, le refus (erreurs de tri des habitants) est séparé des matériaux recyclables. Pour 2023, le refus s'élève à 299 tonnes contre 220 en 2022 soit une hausse de 35 %, liée majoritairement à l'extension des consignes de tri pour les plastiques.

Les emballages en verre triés par les habitants sont acheminés vers le quai de transfert situé à Braille-Oueille avant d'être rechargés vers les usines de valorisation où ils sont recyclés en bouteilles de verre.

### 2.5.6 Taux de valorisation des déchets de la Communauté de Communes du Haut-Poitou



### III. LES INDICATEURS FINANCIERS

Le budget « Collecte et Traitement des déchets ménagers » est un budget annexe régi par la nomenclature M14, non assujéti à la TVA et équilibré entre autres grâce à la contribution des usagers du service au travers de la Taxe d'Enlèvement d'ordures Ménagères (TEOM), les aides des éco-organismes, la redevance spéciale facturée auprès des producteurs de déchets non ménagers et les ventes de matériaux issus des recyclables secs et de la collecte en déchetteries (plastiques, verre, papier, ferrailles...).

#### La matrice Compta Coût :

Les dépenses et les recettes sont présentées selon un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets mis en place par l'ADEME (présentation en hors taxes).

Ce cadre est construit en colonnes selon les flux des déchets (ordures ménagères résiduelles, verre, recyclables secs, déchets des déchetteries, déchets des professionnels ...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion pour :

- les dépenses : charges de structure, de prévention, de collecte, de transport, de traitement des déchets non dangereux... ;
- les recettes : la TEOM, les soutiens, la vente des matériaux issus des recyclables secs et de la collecte en déchetteries, la redevance spéciale et la facturation des usagers.

Les dépenses et recettes intégrées dans la matrice des coûts correspondent précisément aux frais réels liés à la gestion des déchets sur l'année 2023. Des différences existent cependant avec les dépenses et les recettes du compte administratif 2023 car ce dernier peut comprendre des données financières portant sur un autre exercice.

#### 3.1 Les modalités d'exploitation et coût du service public de prévention et de gestion des déchets

##### 3.1.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets



### 3.1.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées

Prestataire	Nature prestation	Montant annuel
Communauté Urbaine Grand Poitiers	Traitement des ordures ménagères	846 886 €
SUEZ	Mise en balle des recyclables ménagers	352 604 €
SUEZ	Mise en balle des cartons (déchetteries)	25 648 €
CHIMIREC	Transport et traitement des bombes aérosols	92 064 €
VEOLIA	Transport et traitement du bois	52 824 €
POITOU POLYSTYRENE	Transport et traitement polystyrène	10 335 €
VEOLIA	Traitement des encombrants	539 563 €
LOIRE COMPOST	Broyage, criblage et analyse compost	68 410 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 988 334 €</b>

### 3.1.3 Les coûts du service

Ces coûts sont répartis en différents postes :

- les charges fonctionnelles correspondant aux charges de structure (eau, électricité, personnel administratif...) ainsi qu'à la communication ;
- les charges de prévention représentant les dépenses issues d'un programme local de prévention des déchets de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;
- les charges liées à la pré-collecte correspondant aux coûts liés aux contenants : fourniture de sacs, maintenance... ;
- les charges liées à la collecte telles que les dépenses relatives à la collecte des ordures ménagères résiduelles, à la collecte des points d'apport volontaire, à la collecte en porte à porte des recyclables, au gardiennage des déchetteries... ;
- les charges liées au transport et au traitement des déchets, tels que le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles, le tri des recyclables, le transport et le traitement des déchets de déchetteries... ;
- les charges liées au traitement des déchets de l'incinération.

Pour l'année 2023, les charges se sont élevées à **5 200 567 €** et ont été réparties de la manière suivante :

Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	528 343 €
		Communication	0 €
		<b>TOTAL Fonctionnelles</b>	<b>528 343 €</b>
	Techniques	Prévention	78 535 €
		Collecte et pré-collecte	2 166 528 €
		Transfert/Transport	447 640 €
		Traitement déchets non dangereux	1 166 592 €
		Incinération - Matériaux	728 321 €
		Traitement déchets dangereux	84 608 €
		<b>TOTAL Techniques</b>	<b>4 672 224 €</b>
	<b>TOTAL Charges</b>		<b>5 200 567 €</b>

## 3.2 Les recettes du service public de prévention et de gestion des déchets

### 3.2.1 Les recettes du service

Ces recettes sont réparties en différents postes :

- les produits industriels liés à la gestion du service, comprenant la vente des matériaux recyclables collectés et de compost ;
- les soutiens résultant de l'application du principe de la responsabilité élargie du producteur à savoir les éco-organismes ;
- les aides et subventions diverses, comprenant les reprises de subventions d'investissement (il s'agit de l'amortissement des subventions,) et les subventions de fonctionnement (par exemple : les aides de l'ADEME, du LEADER) ;
- la contribution des usagers au service avec la TEOM, la redevance spéciale et la facturation de dépôts en déchetteries.

Pour l'année 2023, les produits s'élèvent à **6 199 903 €**, répartis de la manière suivante :

Produits	Industriels	Vente des produits et d'énergie	279 955 €
		Prestation à des tiers	16 896 €
		Autres produits	41 048 €
		<b>TOTAL Industriels</b>	<b>337 900 €</b>
	Soutien	Soutien des sociétés agréées	684 984 €
		<b>TOTAL Soutien</b>	<b>684 984 €</b>
	Aides	Reprises des subventions d'investissements	34 431 €
		Subventions de fonctionnement	0 €
		<b>TOTAL Aides</b>	<b>34 431 €</b>
	Contributions	TEOM	5 036 221 €
		Redevance spéciale	84 887 €
		Facturation usagers	21 481 €
		<b>TOTAL Contributions</b>	<b>5 142 589 €</b>
	<b>TOTAL Produits</b>		<b>6 199 903 €</b>

### 3.2.2 Le montant détaillé des aides reçues des éco-organismes

Eco-organisme	Nature de l'aide	Montant annuel
<b>CITEO</b>	Recyclage des emballages	521 625,00 €
<b>CITEO</b>	Recyclage des journaux magazines	55 316,00 €
<b>OCADDS</b>	Recyclage des déchets chimiques	4 423,00 €
<b>ECOMAISON</b>	Recyclage du mobilier	22 979,00 €
<b>ECOSYSTEM</b>	Recyclage des papiers	18 934,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>623 277,00 €</b>

### 3.2.3 Le montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

Prestataire	Nature de la prestation	Montant annuel
LUCART	Repreneurs des briques alimentaires	406,00 €
VERALLIA	Repreneur du verre	39 705,00 €
SUEZ	Repreneur de l'acier, aluminium et cartonnettes	13 882,00 €
VALORPLAST	Repreneur du plastique	40 428,00 €
NORSKE SKOG	Repreneur du papier	46 685,00 €
MENUT	Repreneur du platinage (ferraille)	73 698,00 €
SUEZ	Repreneur du carton	31 701,00 €
AFM RECYCLAGE	Repreneur de batteries	1 686,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>248 191,00 €</b>

### 3.2.4 Le coût aidé en 2023

Le coût aidé correspond à la totalité des charges HT déduction faite des recettes du service public de prévention et de gestion des déchets.

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs	Déchets des déchetteries
CC aidé Haut-Poitou en € HT / Tonne	305,00 €	8,00 €	172,00 €	150,00 €
CC de même typologie (rural dispersé) en € HT / Tonne	303,00 €	38,00 €	196,00 €	157,00 €
Coût aidé Haut-Poitou en € HT / Habitant	46,00 €	0 €	8,00 €	44,00 €
CC de même typologie (rural dispersé) en € HT / Tonne	53,80 €	1,50 €	8,80 €	38,20 €

## IV. LES FAITS MARQUANTS

### 4.1 Les investissements du service

Renouvellement de deux Bennes à Ordures Ménagères pour un montant de 418 720 € HT et d'un porteur pour le transport des déchets issus des déchetteries pour un montant de 159 075 € HT.



### 4.2 La mise en place d'un schéma harmonisé de la collecte des déchets

Afin de répondre aux évolutions nécessaires du service, un travail a été effectué pour harmoniser le mode de collecte des déchets sur l'ensemble du nouveau territoire du Haut-Poitou.

La mise en place de ce schéma harmonisé a été validé en 2 étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : au 11 janvier 2021, des nouvelles consignes ont été appliquées par les usagers pour le tri et la collecte des déchets. La collecte des emballages en sacs jaunes a été étendue à tout le territoire de même que la mise en place de colonnes d'apport volontaire pour les papiers.
- 2<sup>ème</sup> étape (2022) : étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une tarification incitative. Le 10 novembre 2022, les élus ont délibéré pour la poursuite de l'étude sur la base du scénario 4 :
  - collecte des ordures ménagères en bac individuel tous les 15 jours,
  - collecte des emballages en bac individuel tous les 15 jours en remplacement des sacs jaunes.

A la suite de l'étude, le 29 juin 2023, le Conseil Communautaire a décidé d'adopter une stratégie globale 2023-2030 de gestion des déchets veillant à mettre en place tous les outils pour pouvoir évoluer vers une Tarification Incitative et se déclinant comme suit :

- Déploiement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Mise en œuvre d'une relation à l'usager avec le déploiement d'outils de suivi et la création d'un fichier « usagers »
- Déchetteries :
  - installation de contrôle d'accès dans toutes les déchetteries
  - renforcement du tri et développement de filières de réemploi
  - construction de deux nouvelles déchetteries à Latillé et à Saint-Martin-la-Pallu

- rénovation des déchetteries de Vouillé et Yversay (Braille-Oueille)

- Biodéchets :

- déploiement d'une politique globale (tri à la source, réduction du gaspillage alimentaire...)
- installation de composteurs collectifs
- poursuite de la mise à disposition de composteurs individuels

- Collecte des déchets Ménagers et Assimilés :

- collecte des ordures ménagères tous les 15 jours en bac individuel et en porte à porte partout où cela est possible,
- collecte des emballages légers tous les 15 jours en bac jaune individuel et en porte à porte partout où cela est possible,
- développer la collecte dite « mécanisée » partout où cela est possible.

### 4.3 L'évolution du réseau des déchetteries

- **Réalisation des travaux de réhabilitation des déchetteries de Vouzailles et Mirebeau :**



Ces deux déchetteries sont ainsi dotées de nouveaux locaux pour les agents, pour le stockage des déchets d'équipements électriques et électroniques et pour le réemploi.

Les nouvelles voies d'accès facilitent la circulation.

La création de quais supplémentaires avec des équipements réglementaires améliore la sécurité et permet plus de tri. Les travaux se sont échelonnés en alternance entre les deux sites entre juin 2022 et avril 2023.

- **Acquisition des terrains pour la construction de deux nouvelles déchetteries sur les secteurs Sud et Centre :**

Ces deux futurs sites vont permettre de maintenir un maillage de proximité dans un rayon de 15 minutes.

Pour le secteur Sud, une déchetterie sera construite à Latillé.

Pour le secteur Centre, celle du Bois de la Grève sera fermée définitivement et une nouvelle sera construite à quelques centaines de mètres.

## 4.4 Les actions de prévention et de réduction des déchets

### 4.4.1 Les actions de sensibilisation auprès des scolaires via le Pass'Environnement

Chaque année le Service « Prévention et réduction des déchets » fait de la sensibilisation à la prévention, à la réduction et au tri des déchets en intervenant dans les écoles et collèges du Haut-Poitou, dans le cadre du Pass' Environnement. Différents thèmes sont abordés : le tri des déchets, le recyclage, le lien entre les matières (ressources naturelles) et les déchets, le compostage, la notion de « zéro déchet ».



#### Qu'est-ce que le Pass' ?

Le Pass' est un dispositif intercommunal d'accompagnement des enseignants et des animateurs enfance-jeunesse, pour une approche des domaines de l'environnement, de la culture et du sport.

Cette offre, commune à tous les enfants du territoire, est une richesse tant en termes d'identité territoriale qu'en termes d'ouverture aux autres et au monde.

L'offre du Pass' est le résultat d'une co-construction entre les établissements scolaires et leurs enseignants, les services et les élus de la Communauté de Communes ainsi que les nombreux partenaires du dispositif.

Porté par les services « Développement Durable », « Prévention et Réduction des Déchets », « Agriculture », « Culture » et « Sport » de la Communauté de Communes, le Pass' s'impose aujourd'hui comme un outil majeur au service du territoire.

Ainsi, 41 interventions ont été conduites ; ce qui a permis de sensibiliser 709 élèves de la petite section aux collégiens.

218 élèves ont visité le centre de tri et 211 élèves ont visité la déchetterie.



Trois spectacles ont clôturé la saison du Pass' Environnement, le mardi 30 mai et le mercredi 31 mai. La troupe « ça s'peut pas » a présenté aux enfants le spectacle « Papier » à la salle des fêtes de Quincy.

## 4.4.2 La réduction des déchets végétaux

### 4.4.2.1 Vente de composteurs pour le compostage domestique

COMMUNES	Nombre de composteurs vendus par commune	Nombre de foyers par commune	Taux d'équipement par commune
AMBERRE	67	280	23,93 %
AYRON	153	560	27,32 %
AVANTON	173	1000	17,30 %
BOIVRE-LA-VALLEE	522	1239	42,13 %
CHABOURNAY	82	550	14,91 %
CHALANDRAY	106	426	24,88 %
CHAMPIGNY-EN-ROCHEREAU	312	950	32,84 %
CHERVES	61	290	21,03 %
CHIRE-EN-MONTREUIL	158	430	36,74 %
CHOUPPES	105	455	23,08 %
CISSE	173	1600	10,81 %
COUSSAY	34	170	20,00 %
CUHON	54	186	29,03 %
FROZES	84	218	38,53 %
LATILLE	250	700	35,71 %
MAILLE	83	256	32,42 %
MAISONNEUVE	92	190	48,42 %
MASSOGNES	43	130	33,08 %
MIREBEAU	213	1246	17,09 %
NEUVILLE-DE-POITOU	412	2825	14,58 %
QUINÇAY	427	900	47,44 %
SAINT-MARTIN-LA-PALLU	408	2811	14,51 %
THURAGEAU	70	365	19,18 %
VILLIERS	85	410	20,73 %
VOUILLE	630	1951	32,29 %
VOUZAILLES	41	275	14,91 %
YVERSAY	38	250	15,20 %
	<b>4 876</b>	<b>20 663</b>	<b>23,60 %</b>

En 2023, 355 composteurs ont été vendus contre 237 en 2022, soit une augmentation de 49,7 %.

540 tonnes de déchets ont été détournés de la poubelle d'ordures ménagères soit une économie d'environ 72 000 € TTC sur le coût de l'incinération.

#### 4.4.2.2 Broyeurs multi-végétaux

L'investissement de la Communauté de Communes dans l'achat et le prêt de deux broyeurs multi-végétaux s'avère être efficace en termes de réduction et de valorisation des déchets végétaux.

Ces broyeurs sont proposés gratuitement aux 27 communes du territoire pour leurs chantiers d'entretien des espaces verts. Cela permet de réduire les apports de déchets végétaux en déchetteries, grâce au retour au sol du broyat.

17 emprunts ont été réalisés en 2023 par les communes de la Communauté de Communes contre 15 en 2022.

#### 4.4.2.3 La Semaine Nationale du Compostage

« **Tous au compost !** » (du 25 mars au 9 avril) est un événement national annuel, organisé par le réseau « compost citoyen », qui valorise la pratique du compostage de proximité des déchets organiques :

- le compostage domestique (composteur individuel, lombricomposteur...),
- le compostage partagé (en immeuble, quartier, plateforme collective...),
- le compostage en établissement (restauration collective, restaurants, cantines...).



Les bénévoles, les référents de site, les guides composteurs, les collectivités, les citoyens... chacun peut proposer une animation autour d'un site de compostage pour informer, sensibiliser, convaincre, développer la pratique du compostage de proximité et la gestion de proximité des biodéchets. Cela peut être une animation, une exposition, une conférence, un compost'tour, une distribution de compost ou de composteur, une formation...

Inscrites dans ce cadre, les animations organisées par la Communauté de Communes contribuent à sensibiliser les usagers à la pratique du compostage ; une solution qui permet de répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets à partir de janvier 2024.

The poster is for the 'Semaine Nationale du Compostage' held from March 25 to April 9, 2023. It features the Haut-Poitou logo and the slogan 'RÉDUISONS NOS DÉCHETS'. The main event is on Sunday, April 2, 2023, from 9h to 12h30, titled 'sensibilisation à la pratique du compostage animée par l'association Compost'Âge' at the 'Marché de Neuville-de-Poitou'. A secondary event is on Wednesday, April 5, 2023, from 14h to 15h30, titled 'Visite gratuite sur inscription et vente de compost et composteurs' at the 'Déchetterie de Braille-Ouelle' (86 170 Cissé). The poster includes a QR code, contact information (05 49 51 19 90, servicestechiques@cc-hautpoitou.fr, cc-hautpoitou.fr / f), and information about composters: 'Composteur 340 litres + bio seau vendus en Mairie et à la Communauté de Communes du Haut-Poitou (sur présentation d'un justificatif de domicile)'. There is also a small 'TOUS au COMPOST!' logo and a 'Compost (norme LFU 64054)' logo.

## Visite de la plateforme de compostage de Braille-Oueille à destination des

### étudiants :

- le mercredi 29 mars : une visite commentée a eu lieu à destination des 45 élèves du lycée agricole de Thuré accompagnés de leurs enseignants
- le mercredi 5 avril : visite de la plateforme à destination des élus et usagers

### Les objectifs de ces visites étaient de :

- promouvoir la pratique du compostage individuel
- faire découvrir l'activité de valorisation des déchets végétaux du Haut-Poitou
- montrer que les matières végétales peuvent devenir des ressources grâce au compostage.



## Stand de sensibilisation à la pratique du compostage :

Le dimanche 2 avril, l'Association Compost'Age a animé un stand de sensibilisation sur le marché de Neuville-de-Poitou de 9h00 à 12h30 pour des usagers du territoire.

25 personnes se sont présentées au stand.

Un atelier fut proposé aux usagers et aux enfants (observation des insectes via une exposition photo légendée et un « safari compost ») pour comprendre comment réussir son compost (la méthode, les règles d'or, les bons gestes au quotidien, et la découverte de l'écosystème du compost).



L'animatrice a donc informé les personnes sur le compostage individuel ou collectif sur le territoire, mis à disposition le guide du compostage de la Communauté de Communes et fait la promotion de la vente des composteurs individuels.

Elle a pu remarquer un fort intérêt des personnes rencontrées concernant le déploiement du compostage, et une forte attente également envers la collectivité pour assurer l'installation et la gestion de composteurs collectifs. Un article de presse est paru suite à cette animation.

Les objectifs de cette animation étaient de :

- promouvoir la pratique du compostage individuel
- renseigner les usagers sur la façon de composter par soi-même
- comprendre que le compostage individuel permet de réduire les déchets des ordures ménagères
- montrer que les matières organiques sont des ressources valorisables en compost
- promouvoir la vente de composteurs individuel proposés par la Communauté de Communes
- sensibiliser les usagers au futur déploiement du compostage partagé à venir.

#### 4.4.3 Evènement : « La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets »

Il s'agit d'un temps fort de mobilisation au cours de l'année pour mettre en lumière les bonnes pratiques de production et de consommation qui vont dans le sens de la prévention des déchets.



Ces actions se déroulent en Europe et font l'objet d'une mobilisation nationale à laquelle participe la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

#### Dimanche 12 novembre 2023 (Salon « Zéro Déchet » 2<sup>ème</sup> édition en Haut-Poitou)

– salle Jean Dousset à Neuville-de-Poitou :



Cet évènement a réuni :

18 exposants

1 stand d'informations sur la gestion des déchets et le compostage de la Communauté de Communes

1 stand bibliothèque sur le thème des déchets et de l'environnement

1 stand SOLIHA

Cet évènement a permis de :

- réunir les acteurs de la pratique « zéro déchet » (artisans, commerçants, artistes, associations)
- structurer le réseau « zéro déchet » sur le territoire du Haut-Poitou
- mettre en lumière l'art de vivre « zéro déchet » auprès du grand public
- contribuer à la prévention des déchets sur le Territoire
- favoriser l'activité économique de la Communauté de Communes.

400 visiteurs ont été recensés (sans compter les enfants).



#### 4.4.4 La création de nouveaux outils de communication

**Dans le cadre de la nouvelle stratégie déchets, un nouvel univers de communication a été conçu :**

Il repose sur un manifeste :

« À la CC du Haut-Poitou, nous sommes persuadés que les déchets sont des ressources, que leur valorisation et leur réduction permettent de préserver notre environnement. C'est pourquoi nous déployons un service public de proximité, harmonisé et à l'écoute des usagers pour mieux les impliquer »

écoute  
réduction  
ressources service harmonisé  
valorisation proximité  
notre environnement  
impliquer

Un logotype dédié aux actions de gestion et de prévention des déchets sera utilisé.

# AMBITION ZÉRO DÉCHET

CMJN :  
97 - 44 - 26 - 3  
RVB :  
0 - 116 - 154  
# 3a6d95

AMBITION  
ZÉRO  
DÉCHET

AMBITION  
ZÉRO  
DÉCHET

AMBITION  
ZÉRO  
DÉCHET

AMBITION  
ZÉRO  
DÉCHET

Des illustrations humanisées constitueront le pilier de l'identité graphique :



## La page Facebook « Gestion et Valorisation des déchets en Haut-Poitou » :

Ouverte depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, cette page Facebook permet au service :

- d'annoncer des événements (animations, changement provisoire d'horaires d'ouverture des déchetteries, travaux à venir sur certains sites de collecte des déchets...)
- d'informer les usagers sur l'actualité du service
- de sensibiliser la population aux pratiques de prévention et de réduction des déchets
- d'intervenir rapidement en cas d'évènement exceptionnel (problème ou retard de collecte...)
- de mettre en lumière les professions et agents du service (ripeurs, agents d'accueil, conducteurs de poids lourds, grutiers...)



2021	2022	2023
241 abonnés	470 abonnés	934 abonnés
33 post en 2021	171 post en 2022	125 post en 2023

## 4.5 Les réunions de la Commission « Déchets »

### **Commission du mardi 28 mars 2023 :**

- Bilan tonnages 2022
- Point d'avancement sur la Tarification Incitative
- Point sur les travaux des déchetteries et acquisition de nouveaux terrains
- Bilan SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) 2022
- Programme de la semaine de compostage 2023
- Demande de subvention 2023

### **Commission mixte du jeudi 4 mai 2023 :**

Résultat de l'étude de faisabilité pour la mise en place de la Tarification Incitative de la collecte des Ordures Ménagères et assimilés :

1. Les hypothèses de travail
2. La tarification incitative
3. Zoom sur la robotisation
4. Echanges

### **Commission du mardi 10 octobre 2023 :**

- Présentation de la nouvelle stratégie du service déchet
- Révisions des tarifs des déchetteries et de la redevance spéciale
- Exonération TEOM
- Programme du salon zéro déchet

## 4.6 Les projets pour 2024

### **Modernisation du réseau des déchetteries :**

- ✚ Projet de construction de deux nouvelles déchetteries sur les secteurs Sud et Centre : sélection d'un maître d'œuvre
- ✚ Installation de barrières avec contrôle d'accès sur toutes les déchetteries

### **Développement des actions de sensibilisation initiées sur le territoire par le Service « Prévention et réduction des déchets » :**

- ✚ Animations sur les thèmes du tri, recyclage, compostage et de la réduction des déchets dans les écoles élémentaires et les collèges dans le cadre du dispositif du Pass'Environnement
- ✚ Animations et visites de sites de traitement des déchets à destination des collégiens et plus particulièrement les éco délégués
- ✚ Encadrement du Pass'Environnement par un comité de pilotage et un comité technique
- ✚ Partenariat avec les services « culture », « sport », « développement durable », « agriculture », « solidarité » et « enfance jeunesse » de la Communauté de Communes pour divers projets
- ✚ Semaine nationale du compostage
- ✚ Semaine européenne de la réduction des déchets
- ✚ 3<sup>ème</sup> édition salon « zéro déchet » en Haut-Poitou avec la participation des producteurs locaux
- ✚ 2<sup>ème</sup> édition du défi « zéro déchet » en Haut-Poitou
- ✚ Installation d'un dispositif de compostage partagé à Neuville-de-Poitou

### **Mise en place d'actions de réduction des déchets :**

- ✚ Promotion de la pratique du compostage et de la vente de composteurs
- ✚ Formation en régie des agents d'accueil pour un meilleur tri dans les déchetteries afin de diminuer les tonnages de déchets enfouis
- ✚ Création d'un guide sur les bonnes pratiques pour organiser sa visite à la déchetterie et astuces zéro déchet

### **Mise en œuvre de la nouvelle page « déchets ménagers » sur le site internet :**

Afin d'informer les usagers, de faciliter et d'améliorer la qualité du tri, une réflexion sur le long terme sera menée pour apporter l'information nécessaire à ces objectifs. Au fur et à mesure, le site sera mis à jour pour apporter des corrections dans le but d'améliorer le contenu pour les usagers.

### **Mise en place de la nouvelle stratégie déchets :**

#### **- Enquête auprès des usagers :**

L'enquête auprès des usagers réalisée par la Société CONTENUR s'est terminée en mars 2024.

L'espace WEB usager sera activé en mai 2024 pour permettre à tous les usagers l'accès aux informations en lien avec leur compte de service et leurs usages.

Cette enquête permettra la distribution à chaque foyer sera équipé d'un bac pour les ordures ménagères et d'un bac pour les emballages adaptés à ses besoins.

#### **- Contrôle d'accès en déchetteries :**

Les barrières d'accès en déchetteries seront activées et chaque usager devra utiliser sa carte de service ou son QR Code pour accéder aux déchetteries du territoire. Cette activation permettra également la facturation automatisée des apports des professionnels. La Communauté de Communes disposera ainsi de données précises sur la fréquentation de ses sites.

Trois agents supplémentaires, référents déchetteries, seront recrutés pour améliorer l'accueil des usagers et favoriser un meilleur tri, contribuant ainsi aux objectifs de réduction des tonnages d'encombrants.

#### **- Mise en œuvre du PLPDMA (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)**

#### **- Mise en œuvre du tri à la source des bio déchets par le compostage individuel et collectif, la réduction du gaspillage alimentaire, les poules...**

#### **- Suivi des déchets produits, puis accompagnement des gros producteurs de déchets dans une démarche de réduction**

#### **- Mise en place d'un partenariat avec la ressourcerie / recyclerie de l'Association « Le Sens du Fil » (tiers-lieu) à Latillé grâce à l'élaboration d'une convention de partenariat et d'objectif**

#### **- Acquisition d'une benne robotisée pour la collecte des ordures ménagères et assimilées.**



## **COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 :**

- **Budget principal**
  - **Budget annexe « Collecte et traitement des déchets ménagers »**
  - **Budget annexe « Gendarmeries »**
  - **Budget annexe « Chaufferies bois »**
  - **Budget annexe « Energie photovoltaïque »**
- **Budget annexe « Zones d'Activités Economiques »**



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Etablissements publics communaux et de coopération intercommunale -  
CC DU HAUT-POITOU (1)**

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 20006976300015

POSTE COMPTABLE : SGC POITIERS EXTERIEUR

**M 14**

**Compte administratif  
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>Code INSEE</b>	<b>CC DU HAUT-POITOU BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>CA 2023</b>
-------------------	---	--------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	16 230 296,73	G	15 341 087,70
	Section d'investissement	B	8 565 018,64	H	5 351 116,60

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	6 946 735,35 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 306 824,74 (si excédent)

		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	24 795 315,37	= G+H+I+J	28 945 764,39

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	518 898,19	L	1 640 924,65
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	518 898,19	= K+L	1 640 924,65

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	16 230 296,73	= G+I+K	22 287 823,05
	Section d'investissement	= B+D+F	9 083 916,83	= H+J+L	8 298 865,99
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	25 314 213,56	= G+H+I+J+K+L	30 586 689,04

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	518 898,19	L	1 640 924,65
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		1 640 924,65
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00

CC DU HAUT-POITOU - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
100	Opération d'équipement n° 100	7 812,00	
102	Opération d'équipement n° 102	146 618,76	
105	Opération d'équipement n° 105	79 543,22	
108	Opération d'équipement n° 108	2 416,68	
110	Opération d'équipement n° 110	25 812,50	
111	Opération d'équipement n° 111	3 528,00	
112	Opération d'équipement n° 112	15 672,00	
114	Opération d'équipement n° 114	195 481,12	
115	Opération d'équipement n° 115	30 210,78	
117	Opération d'équipement n° 117	4 403,13	
119	Opération d'équipement n° 119	7 400,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 538 416,00	2 005 716,28	492 047,49	0,00	40 652,23
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 012 180,00	4 767 439,10	29 886,16	0,00	214 854,74
014	Atténuations de produits	3 965 524,00	3 768 536,08	0,00	0,00	196 987,92
65	Autres charges de gestion courante	3 508 908,02	3 360 056,90	144 700,80	0,00	4 150,32
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>15 025 028,02</b>	<b>13 901 748,36</b>	<b>666 634,45</b>	<b>0,00</b>	<b>456 645,21</b>
66	Charges financières	88 446,00	60 459,59	16 074,46	0,00	11 911,95
67	Charges exceptionnelles	219 000,00	34 280,73	0,00	0,00	184 719,27
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	602 724,76				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>15 935 198,78</b>	<b>13 996 488,68</b>	<b>682 708,91</b>	<b>0,00</b>	<b>1 256 001,19</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	5 993 664,57				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 601 000,00	1 551 099,14			49 900,86
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>7 594 664,57</b>	<b>1 551 099,14</b>			<b>6 043 565,43</b>
<b>TOTAL</b>		<b>23 529 863,35</b>	<b>15 547 587,82</b>	<b>682 708,91</b>	<b>0,00</b>	<b>7 299 566,62</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	50 000,00	25 832,31	0,00	0,00	24 167,69
70	Produits services, domaine et ventes div	758 630,00	697 997,35	0,00	0,00	60 632,65
73	Impôts et taxes	11 316 197,00	10 117 566,41	0,00	0,00	1 198 630,59
74	Dotations et participations	4 062 341,00	4 094 041,98	0,00	0,00	-31 700,98
75	Autres produits de gestion courante	228 960,00	216 823,98	0,00	0,00	12 136,02
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>16 416 128,00</b>	<b>15 152 262,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 263 865,97</b>
76	Produits financiers	0,00	158,59	0,00	0,00	-158,59
77	Produits exceptionnels	0,00	21 949,21	0,00	0,00	-21 949,21
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>16 416 128,00</b>	<b>15 174 369,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 241 758,17</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	167 000,00	166 717,87			282,13
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>167 000,00</b>	<b>166 717,87</b>			<b>282,13</b>
<b>TOTAL</b>		<b>16 583 128,00</b>	<b>15 341 087,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 242 040,30</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>6 946 735,35</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	520 139,13	0,00	0,00	520 139,13
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>10 805 709,00</b>	<b>5 849 841,99</b>	<b>518 898,19</b>	<b>4 436 968,82</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>11 325 848,13</b>	<b>5 849 841,99</b>	<b>518 898,19</b>	<b>4 957 107,95</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	289 730,00	287 306,65	0,00	2 423,35
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	100 000,00	99 995,00	0,00	5,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues	600 000,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>994 730,00</b>	<b>387 301,65</b>	<b>0,00</b>	<b>607 428,35</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>12 320 578,13</b>	<b>6 237 143,64</b>	<b>518 898,19</b>	<b>5 564 536,30</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	167 000,00	166 717,87		282,13
041	Opérations patrimoniales (1)	2 161 160,00	2 161 157,13		2,87
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 328 160,00</b>	<b>2 327 875,00</b>		<b>285,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>14 648 738,13</b>	<b>8 565 018,64</b>	<b>518 898,19</b>	<b>5 564 821,30</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 527 807,30	347 675,34	1 640 924,65	-460 792,69
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 059 100,00	1 059 100,21	0,00	-0,21
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	958,22	0,00	0,00	958,22
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 587 865,52</b>	<b>1 406 775,55</b>	<b>1 640 924,65</b>	<b>-459 834,68</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	844 885,30	120 866,52	0,00	724 018,78
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	563,26	0,00	2 436,74
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	150 338,00	110 655,00	0,00	39 683,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>998 223,30</b>	<b>232 084,78</b>	<b>0,00</b>	<b>766 138,52</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 586 088,82</b>	<b>1 638 860,33</b>	<b>1 640 924,65</b>	<b>306 303,84</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	5 993 664,57			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 601 000,00	1 551 099,14		49 900,86
041	Opérations patrimoniales (1)	2 161 160,00	2 161 157,13		2,87
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>9 755 824,57</b>	<b>3 712 256,27</b>		<b>6 043 568,30</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>13 341 913,39</b>	<b>5 351 116,60</b>	<b>1 640 924,65</b>	<b>6 349 872,14</b>

**CC DU HAUT-POITOU - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>1 306 824,74</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 497 763,77		2 497 763,77
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 797 325,26		4 797 325,26
014	Atténuations de produits	3 768 536,08		3 768 536,08
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 504 757,70		3 504 757,70
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	76 534,05	0,00	76 534,05
67	Charges exceptionnelles	34 280,73	0,00	34 280,73
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 551 099,14	1 551 099,14
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>14 679 197,59</b>	<b>1 551 099,14</b>	<b>16 230 296,73</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 323 886,38	2 323 886,38
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	287 306,65	0,00	287 306,65
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	5 849 841,99		5 849 841,99
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	3 988,62	3 988,62
26	Participations et créances rattachées	99 995,00	0,00	99 995,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>6 237 143,64</b>	<b>2 327 875,00</b>	<b>8 565 018,64</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	25 832,31		25 832,31
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	697 997,35		697 997,35
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	10 117 566,41		10 117 566,41
74	Dotations et participations	4 094 041,98		4 094 041,98
75	Autres produits de gestion courante	216 823,98	0,00	216 823,98
76	Produits financiers	158,59	0,00	158,59
77	Produits exceptionnels	21 949,21	166 717,87	188 667,08
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>15 174 369,83</b>	<b>166 717,87</b>	<b>15 341 087,70</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>6 946 735,35</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	120 866,52	0,00	120 866,52
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	347 675,34	0,00	347 675,34
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 059 663,47	0,00	1 059 663,47
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	2 157 168,51	2 157 168,51
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	3 988,62	3 988,62
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	110 655,00	0,00	110 655,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 551 099,14	1 551 099,14
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 638 860,33</b>	<b>3 712 256,27</b>	<b>5 351 116,60</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>1 306 824,74</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Etablissements publics communaux et de coopération intercommunale -  
CC DU HAUT-POITOU (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)**

Numéro SIRET : 20006976300056

POSTE COMPTABLE : SGC POITIERS EXTERIEUR

**M 14**

**Compte administratif  
voté par nature**

**BUDGET : COLLECTE & TRAITEMENT DECHETS MENAGERS (3)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>Code INSEE</b>	<b>CC DU HAUT-POITOU COLLECTE &amp; TRAITEMENT DECHETS MENAGERS</b>	<b>CA 2023</b>
-------------------	---	--------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 881 795,45	G	3 424 382,04
	Section d'investissement	B	972 621,76	H	825 918,33

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 205 855,76 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	374 679,14 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 854 417,21	= G+H+I+J	5 830 835,27

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 881 795,45	= G+I+K	4 630 237,80
	Section d'investissement	= B+D+F	972 621,76	= H+J+L	1 200 597,47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 854 417,21	= G+H+I+J+K+L	5 830 835,27

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 314 690,00	1 035 628,31	0,00	0,00	2 279 061,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 969 823,00	1 092 147,50	0,00	0,00	877 675,50
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 505,00	10 690,46	0,00	0,00	814,54
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 296 018,00</b>	<b>2 138 466,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 157 551,73</b>
66	Charges financières	16 138,00	3 903,01	0,00	0,00	12 234,99
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	300 000,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>5 622 156,00</b>	<b>2 142 369,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 479 786,72</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	842 699,76				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	736 000,00	739 426,17			-3 426,17
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 578 699,76</b>	<b>739 426,17</b>			<b>839 273,59</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 200 855,76</b>	<b>2 881 795,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 319 060,31</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 000,00	12 239,80	0,00	0,00	-2 239,80
70	Produits services, domaine et ventes div	473 000,00	220 196,41	0,00	0,00	252 803,59
73	Impôts et taxes	4 925 000,00	2 698 570,00	0,00	0,00	2 226 430,00
74	Dotations et participations	550 000,00	452 731,19	0,00	0,00	97 268,81
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,66	0,00	0,00	-0,66
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 958 000,00</b>	<b>3 383 738,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 574 261,94</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 756,00	0,00	0,00	-3 756,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 958 000,00</b>	<b>3 387 494,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 570 505,94</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	37 000,00	36 887,98			112,02
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>37 000,00</b>	<b>36 887,98</b>			<b>112,02</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 995 000,00</b>	<b>3 424 382,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 570 617,96</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>1 205 855,76</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>3 510 558,40</b>	<b>778 641,12</b>	<b>0,00</b>	<b>2 731 917,28</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 510 558,40</b>	<b>778 641,12</b>	<b>0,00</b>	<b>2 731 917,28</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	241 100,00	157 092,66	0,00	84 007,34
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>441 100,00</b>	<b>157 092,66</b>	<b>0,00</b>	<b>284 007,34</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 951 658,40</b>	<b>935 733,78</b>	<b>0,00</b>	<b>3 015 924,62</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	37 000,00	36 887,98		112,02
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>37 000,00</b>	<b>36 887,98</b>		<b>112,02</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 988 658,40</b>	<b>972 621,76</b>	<b>0,00</b>	<b>3 016 036,64</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	513 679,50	14 080,00	0,00	499 599,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 513 679,50</b>	<b>14 080,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 499 599,50</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	513 600,00	72 412,16	0,00	441 187,84
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 000,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>521 600,00</b>	<b>72 412,16</b>	<b>0,00</b>	<b>449 187,84</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 035 279,50</b>	<b>86 492,16</b>	<b>0,00</b>	<b>1 948 787,34</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	842 699,76			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	736 000,00	739 426,17		-3 426,17
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 578 699,76</b>	<b>739 426,17</b>		<b>839 273,59</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 613 979,26</b>	<b>825 918,33</b>	<b>0,00</b>	<b>2 788 060,93</b>

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>374 679,14</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 035 628,31		1 035 628,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 092 147,50		1 092 147,50
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 690,46		10 690,46
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	3 903,01	0,00	3 903,01
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 730,00	3 730,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	735 696,17	735 696,17
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>2 142 369,28</b>	<b>739 426,17</b>	<b>2 881 795,45</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	36 887,98	36 887,98
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	157 092,66	0,00	157 092,66
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	778 641,12		778 641,12
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>935 733,78</b>	<b>36 887,98</b>	<b>972 621,76</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	12 239,80		12 239,80
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	220 196,41		220 196,41
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 698 570,00		2 698 570,00
74	Dotations et participations	452 731,19		452 731,19
75	Autres produits de gestion courante	0,66	0,00	0,66
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 756,00	36 887,98	40 643,98
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>3 387 494,06</b>	<b>36 887,98</b>	<b>3 424 382,04</b>
<b>Pour information</b>				<b>1 205 855,76</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	72 412,16	0,00	72 412,16
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	14 080,00	0,00	14 080,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		3 730,00	3 730,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		735 696,17	735 696,17
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>86 492,16</b>	<b>739 426,17</b>	<b>825 918,33</b>
<b>Pour information</b>				<b>374 679,14</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Etablissements publics communaux et de coopération intercommunale -  
CC DU HAUT-POITOU (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)**

Numéro SIRET : 20006976300023

POSTE COMPTABLE : SGC POITIERS EXTERIEUR

**M 14**

**Compte administratif  
voté par nature**

BUDGET : GENDARMERIES (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>Code INSEE</b>	<b>CC DU HAUT-POITOU GENDARMERIES</b>	<b>CA 2023</b>
-------------------	---	--------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		

<b>Informations financières – ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	262 625,32	G	273 184,90
	Section d'investissement	B	461 537,74	H	204 111,74

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	27 124,02 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	66 239,90 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	751 287,08	= G+H+I+J	543 536,54
-----------------------------------	--	-----------	------------	-----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	289 749,34	= G+I+K	273 184,90
	Section d'investissement	= B+D+F	461 537,74	= H+J+L	270 351,64
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	751 287,08	= G+H+I+J+K+L	543 536,54

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	8 800,00	4 939,31	930,21	0,00	2 930,48
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>8 805,00</b>	<b>4 939,31</b>	<b>930,21</b>	<b>0,00</b>	<b>2 935,48</b>
66	Charges financières	52 751,00	41 793,14	10 850,92	0,00	106,94
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>61 556,00</b>	<b>46 732,45</b>	<b>11 781,13</b>	<b>0,00</b>	<b>3 042,42</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	205 000,00	204 111,74			888,26
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>205 000,00</b>	<b>204 111,74</b>			<b>888,26</b>
<b>TOTAL</b>		<b>266 556,00</b>	<b>250 844,19</b>	<b>11 781,13</b>	<b>0,00</b>	<b>3 930,68</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>27 124,02</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	214 580,02	189 807,80	0,00	0,00	24 772,22
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>214 580,02</b>	<b>189 807,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 772,22</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	4 320,00	0,00	0,00	-4 320,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>214 580,02</b>	<b>194 127,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 452,22</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	79 100,00	79 057,10			42,90
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>79 100,00</b>	<b>79 057,10</b>			<b>42,90</b>
<b>TOTAL</b>		<b>293 680,02</b>	<b>273 184,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 495,12</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>364 345,00</b>	<b>267 665,84</b>	<b>0,00</b>	<b>96 679,16</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>364 345,00</b>	<b>267 665,84</b>	<b>0,00</b>	<b>96 679,16</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	114 819,90	114 814,80	0,00	5,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>114 819,90</b>	<b>114 814,80</b>	<b>0,00</b>	<b>5,10</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>479 164,90</b>	<b>382 480,64</b>	<b>0,00</b>	<b>96 684,26</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	79 100,00	79 057,10		42,90
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>79 100,00</b>	<b>79 057,10</b>		<b>42,90</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>558 264,90</b>	<b>461 537,74</b>	<b>0,00</b>	<b>96 727,16</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	287 025,00	0,00	0,00	287 025,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>287 025,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 025,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>287 025,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 025,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	205 000,00	204 111,74		888,26
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>205 000,00</b>	<b>204 111,74</b>		<b>888,26</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>492 025,00</b>	<b>204 111,74</b>	<b>0,00</b>	<b>287 913,26</b>

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	(2) <b>66 239,90</b>			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 869,52		5 869,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	52 644,06	0,00	52 644,06
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	204 111,74	204 111,74
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>58 513,58</b>	<b>204 111,74</b>	<b>262 625,32</b>
<b>Pour information</b>				<b>27 124,02</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>27 124,02</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	79 057,10	79 057,10
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	114 814,80	0,00	114 814,80
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	267 665,84		267 665,84
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>382 480,64</b>	<b>79 057,10</b>	<b>461 537,74</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	189 807,80	0,00	189 807,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 320,00	79 057,10	83 377,10
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>194 127,80</b>	<b>79 057,10</b>	<b>273 184,90</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		204 111,74	204 111,74
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>204 111,74</b>	<b>204 111,74</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>66 239,90</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>20006976300080</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>Etablissements publics communaux et de</b> <b>coopération intercommunale CC DU HAUT-POITOU</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SGC POITIERS EXTERIEUR

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Compte administratif</b>
-----------------------------

BUDGET : CHAUFFERIES BOIS (2)

**ANNEE 2023**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 158 698,21	G 124 093,45	G-A -34 604,76
	Section d'investissement	B 44 972,17	H 60 127,25	H-B 15 155,08

		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 42 953,39 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 65 417,11 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 203 670,38	Q= G+H+I+J 292 591,20	=Q-P 88 920,82

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 158 698,21	= G+H+K 167 046,84	8 348,63
	Section d'investissement	= B+D+F 44 972,17	= H+J+L 125 544,36	80 572,19
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 203 670,38	= G+H+I+J+K+L 292 591,20	88 920,82

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	112 630,00	82 084,34	8 111,92	0,00	22 433,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 300,00	7 204,56	0,00	0,00	95,44
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>119 935,00</b>	<b>89 288,90</b>	<b>8 111,92</b>	<b>0,00</b>	<b>22 534,18</b>
66	Charges financières	1 234,00	936,59	233,55	0,00	63,86
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 532,39				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>122 701,39</b>	<b>90 225,49</b>	<b>8 345,47</b>	<b>0,00</b>	<b>24 130,43</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	60 128,00	60 127,25			0,75
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>60 128,00</b>	<b>60 127,25</b>			<b>0,75</b>
<b>TOTAL</b>		<b>182 829,39</b>	<b>150 352,74</b>	<b>8 345,47</b>	<b>0,00</b>	<b>24 131,18</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>						

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	108 570,00	71 787,92	21 000,00	0,00	15 782,08
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>108 570,00</b>	<b>71 787,92</b>	<b>21 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 782,08</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>108 570,00</b>	<b>71 787,92</b>	<b>21 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 782,08</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	31 306,00	31 305,53			0,47
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>31 306,00</b>	<b>31 305,53</b>			<b>0,47</b>
<b>TOTAL</b>		<b>139 876,00</b>	<b>103 093,45</b>	<b>21 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 782,55</b>
<b>Pour information</b>		<b>42 953,39</b>				
<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	77 239,11	0,00	0,00	77 239,11
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>77 239,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>77 239,11</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 000,00	13 666,64	0,00	333,36
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 000,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>17 000,00</b>	<b>13 666,64</b>	<b>0,00</b>	<b>3 333,36</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>94 239,11</b>	<b>13 666,64</b>	<b>0,00</b>	<b>80 572,47</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	31 306,00	31 305,53		0,47
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>31 306,00</b>	<b>31 305,53</b>		<b>0,47</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>125 545,11</b>	<b>44 972,17</b>	<b>0,00</b>	<b>80 572,94</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	60 128,00	60 127,25		0,75
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>60 128,00</b>	<b>60 127,25</b>		<b>0,75</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>60 128,00</b>	<b>60 127,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,75</b>
	<b>Pour information</b>	<b>65 417,11</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	90 196,26		90 196,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 204,56		7 204,56
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	1 170,14	0,00	1 170,14
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	60 127,25	60 127,25
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>98 570,96</b>	<b>60 127,25</b>	<b>158 698,21</b>

+	<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>158 698,21</b>
---	---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	31 305,53	31 305,53
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	13 666,64	0,00	13 666,64
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement –Total</b>	<b>13 666,64</b>	<b>31 305,53</b>	<b>44 972,17</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE</b>	<b>44 972,17</b>
---	--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	92 787,92		92 787,92
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	31 305,53	31 305,53
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>92 787,92</b>	<b>31 305,53</b>	<b>124 093,45</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>42 953,39</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>167 046,84</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		60 127,25	60 127,25
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>60 127,25</b>	<b>60 127,25</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>65 417,11</b>
---	------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>125 544,36</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>20006976300098</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>Etablissements publics communaux et de</b> <b>coopération intercommunale CC DU HAUT-POITOU</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SGC POITIERS EXTERIEUR

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Compte administratif</b>
-----------------------------

BUDGET : ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE (2)

**ANNEE 2023**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 42 592,85	G 79 323,07	G-A 36 730,22
	Section d'investissement	B 19 000,00	H 17 332,33	H-B -1 667,67

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 101 485,35 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 93 171,60 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D 61 592,85	Q= G+H+I+J 291 312,35	=Q-P 229 719,50

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 42 592,85	= G+H+K 180 808,42	138 215,57
	Section d'investissement	= B+D+F 19 000,00	= H+J+L 110 503,93	91 503,93
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 61 592,85	= G+H+I+J+K+L 291 312,35	229 719,50

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	7 180,00	0,00	0,00	0,00	7 180,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00	642,22	0,00	0,00	9 357,78
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>17 185,00</b>	<b>642,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 542,78</b>
66	Charges financières	2 601,00	2 583,30	0,00	0,00	17,70
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	25 000,00	22 035,00	0,00	0,00	2 965,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>45 786,00</b>	<b>25 260,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 525,48</b>
023	Virement à la section d'investissement	68 919,35				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	17 500,00	17 332,33			167,67
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>86 419,35</b>	<b>17 332,33</b>			<b>69 087,02</b>
<b>TOTAL</b>		<b>132 205,35</b>	<b>42 592,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>89 612,50</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>						

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	30 720,00	79 323,07	0,00	0,00	-48 603,07
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>30 720,00</b>	<b>79 323,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-48 603,07</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>30 720,00</b>	<b>79 323,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-48 603,07</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>30 720,00</b>	<b>79 323,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-48 603,07</b>
<b>Pour information</b>		<b>101 485,35</b>				
<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	150 590,95	0,00	0,00	150 590,95
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>150 590,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 590,95</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 000,00	19 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>29 000,00</b>	<b>19 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>179 590,95</b>	<b>19 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>160 590,95</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>179 590,95</b>	<b>19 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>160 590,95</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	68 919,35			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	17 500,00	17 332,33		167,67
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>86 419,35</b>	<b>17 332,33</b>		<b>69 087,02</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>86 419,35</b>	<b>17 332,33</b>	<b>0,00</b>	<b>69 087,02</b>
	<b>Pour information</b>	<b>93 171,60</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	642,22		642,22
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	2 583,30	0,00	2 583,30
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	17 332,33	17 332,33
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	22 035,00		22 035,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>25 260,52</b>	<b>17 332,33</b>	<b>42 592,85</b>

+	<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>42 592,85</b>
---	---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	19 000,00	0,00	19 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement –Total</b>	<b>19 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 000,00</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE</b>	<b>19 000,00</b>
---	--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	79 323,07		79 323,07
71	<i>Production stockée (ou déstockage)(3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>79 323,07</b>	<b>0,00</b>	<b>79 323,07</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>101 485,35</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>180 808,42</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		17 332,33	17 332,33
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>17 332,33</b>	<b>17 332,33</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>93 171,60</b>
---	------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>110 503,93</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Etablissements publics communaux et de coopération intercommunale -  
CC DU HAUT-POITOU (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)**

Numéro SIRET : 20006976300031

POSTE COMPTABLE : SGC POITIERS EXTERIEUR

**M 14**

**Compte administratif  
voté par nature**

**BUDGET : ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (3)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>Code INSEE</b>	<b>CC DU HAUT-POITOU ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES</b>	<b>CA 2023</b>
-------------------	--	--------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 892 222,52	G	5 293 533,54
	Section d'investissement	B	3 299 977,46	H	2 784 124,55

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	2 220 839,95 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	772 810,45 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	9 185 850,38	= G+H+I+J	8 077 658,09

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 113 062,47	= G+I+K	5 293 533,54
	Section d'investissement	= B+D+F	4 072 787,91	= H+J+L	2 784 124,55
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	9 185 850,38	= G+H+I+J+K+L	8 077 658,09

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)	0,00			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00			0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	910 000,00	-20 124,18	31 878,78	0,00	898 245,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>910 010,00</b>	<b>-20 124,18</b>	<b>31 878,78</b>	<b>0,00</b>	<b>898 255,40</b>
66	Charges financières	62 011,00	61 270,26	634,12	0,00	106,62
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>972 021,00</b>	<b>41 146,08</b>	<b>32 512,90</b>	<b>0,00</b>	<b>898 362,02</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 784 124,55	2 784 124,55			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	34 491,00	34 438,99			52,01
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 818 615,55</b>	<b>2 818 563,54</b>			<b>52,01</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 790 636,55</b>	<b>2 859 709,62</b>	<b>32 512,90</b>	<b>0,00</b>	<b>898 414,03</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>2 220 839,95</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 681 393,76	2 157 168,51	0,00	0,00	524 225,25
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	15 634,80	0,00	-15 634,80
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 681 393,76</b>	<b>2 157 168,51</b>	<b>15 634,80</b>	<b>0,00</b>	<b>508 590,45</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 681 393,76</b>	<b>2 157 168,51</b>	<b>15 634,80</b>	<b>0,00</b>	<b>508 590,45</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 295 591,74	3 086 291,24			209 300,50
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	34 491,00	34 438,99			52,01
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 330 082,74</b>	<b>3 120 730,23</b>			<b>209 352,51</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 011 476,50</b>	<b>5 277 898,74</b>	<b>15 634,80</b>	<b>0,00</b>	<b>717 942,96</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	218 820,00	213 686,22	0,00	5 133,78
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>218 820,00</b>	<b>213 686,22</b>	<b>0,00</b>	<b>5 133,78</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>218 820,00</b>	<b>213 686,22</b>	<b>0,00</b>	<b>5 133,78</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	3 295 591,74	3 086 291,24		209 300,50
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>3 295 591,74</b>	<b>3 086 291,24</b>		<b>209 300,50</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 514 411,74</b>	<b>3 299 977,46</b>	<b>0,00</b>	<b>214 434,28</b>
	<b>Pour information</b>	(2) 772 810,45			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 498 097,64	0,00	0,00	1 498 097,64
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 498 097,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 498 097,64</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 503 097,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 503 097,64</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	2 784 124,55	2 784 124,55		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 784 124,55</b>	<b>2 784 124,55</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 287 222,19</b>	<b>2 784 124,55</b>	<b>0,00</b>	

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	11 754,60		11 754,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		34 438,99	34 438,99
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	61 904,38	0,00	61 904,38
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		2 784 124,55	2 784 124,55
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>73 658,98</b>	<b>2 818 563,54</b>	<b>2 892 222,52</b>
<b>Pour information</b>				<b>2 220 839,95</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	213 686,22	0,00	213 686,22
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	3 086 291,24	3 086 291,24
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>213 686,22</b>	<b>3 086 291,24</b>	<b>3 299 977,46</b>
<b>Pour information</b>				<b>772 810,45</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 157 168,51		2 157 168,51
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		3 086 291,24	3 086 291,24
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	15 634,80		15 634,80
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		34 438,99	34 438,99
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>2 172 803,31</b>	<b>3 120 730,23</b>	<b>5 293 533,54</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	2 784 124,55	2 784 124,55
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>2 784 124,55</b>	<b>2 784 124,55</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



**HAUT**  **POITOU**  
Communauté de Communes

Directeur de publication : Benoît PRINÇAY

Imprimé à 48 exemplaires

**Communauté de Communes du Haut-Poitou**

10 avenue de l'Europe

86170 Neuville-de-Poitou

05 49 51 93 07

contact@cc-hautpoitou.fr

**<https://cc-hautpoitou.fr/>**

 /  /  Communauté de Communes du Haut-Poitou